L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1634 - VENDREDI 18 JUIN 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Votre partenaire JCB AGRI



NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine

AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv

DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64 58170 LUZY



Productions énergétiques

Un virage qui s'amorce

Clé Energie

La production d'énergie est en train de prendre toute sa place dans le milieu agricole. Il ne s'agit évidemment pas de faire passer au second plan la mission nourricière, qui doit demeurer prioritaire. Toutefois, le photovoltaïque ou la méthanisation représentent incontestablement des voies de diversification regardées avec un intérêt croissant. Ce numéro de Terres de Bourgogne consacre une partie de son dossier « Bâtiments » au photovoltaïque en toiture, mais revient aussi sur des projets de méthanisation qui se concrétisent.

Pages 04 et 05 / dossier pages 18 à 25

Encart Beiser sur 89 et 21

Côte d'Or

› Sanitaire

Le calvaire de la tuberculose bovine



Nièvre

› Récoltes

Des drones au secours de la faune sauvage



Yonne

› FDSEA

Une AG sous le signe du changement climatique



fendt.fr

FENDT

Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.



DÉMO POSSIBLE

Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine aisni que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts: puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort ; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS





ETA
La Vallée Channy
58150 Garchy

ÉPANDAGE LIQUIDE
- épandage pour prairies et céréales
- enfouisseur à dents pour travail du sol

ÉPANDAGE SOLIDE
- compost, fumier
- calcaire, scories...

Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Sommaire

Côte d'Or
04-05 • Unités de méthanisation: Ça gaze dans le secteur d'Is-sur-Tille
06 • Sanitaire : Quand rien ne va
07 • Chambre d'agriculture : À votre service

Nièvre
08 • Production ovine: « Je vis mais ça ne paie pas »
09 • Précision : Le bulletin maraîchage est disponible
10 • Biodiversité : Préserver la faune sauvage grâce aux drones
11 • Guide du Routard : Le Morvan : terre de tourisme

Yonne
12 • Éducation : Une démonstration de simulateurs de conduite d'engins agricoles à La Brosse
13 • Journée technique Cuma : Bien choisir son outil de désherbage mécanique
14 • FDSEA : Le changement climatique au cœur de l'assemblée générale

Région et ailleurs
15 • Climat : «L'agriculture reste un levier important de stockage du carbone»
16 • Évènement : Trois jours pour célébrer l'agriculture
17 • Filière : CRC a enfin pu souffler ses vingt bougies

Dossiers
18-25 • Bâtiments : Le photovoltaïque dans les starting-blocks
26-29 • Arvalis : Spécial blé tendre

Filière
30 • Prévention : L'été est là et son lot d'incendies aussi !

Infos Services
31 • Économie et gestion
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Souveraineté alimentaire

Projets alimentaires territoriaux : 5 nouveaux lauréats en BFC

Les Projets alimentaires territoriaux (Pat) se développent partout en France, soutenus par le plan de relance. Cinq nouveaux projets régionaux sont acceptés en Bourgogne Franche-Comté.

Les Projets alimentaires territoriaux (Pat) visent à renforcer le développement d'une agriculture et d'une alimentation locales et durables. Ils jouent un rôle important pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Le plan de relance dédie 80 millions d'euros au déploiement de ces projets, dont 4,3 millions d'euros ciblés spécifiquement sur la région Bourgogne Franche-Comté. Sur cette enveloppe régionale cinq dossiers ont été soumis. Ils ont fait l'objet d'une instruction approfondie lors d'un comité de sélection associant les différents services de l'État et les partenaires de l'État sur ce programme. Après étude fine des dossiers, les cinq projets ont été retenus, tous désormais labellisés officiellement par le ministère chargé de l'Agriculture.
Ces cinq projet sont les suivants :

- Nièvre : un Pat animé par le Conseil départemental dont un axe consiste à développer la filière maraîchère en facilitant l'installation des producteurs pour répondre aux attentes des consommateurs en légumes issus de circuits courts et pour approvisionner la restauration collective. L'acquisition de terrain, la mise en place de forage, l'équipement en matériel de production sont prévus dans le cadre d'espaces test ou chantiers d'insertion pour la production légumière, voire la transformation, sur différents sites.

- Nièvre : un projet inscrit qui vise à développer la valeur ajoutée dans les exploitations, porté par l'association Nièvre Gourmande réunissant une vingtaine de producteurs. Ils souhaitent mettre en place un magasin de producteurs nivernais en région parisienne afin de donner accès aux urbains à une alimentation locale, durable
et de qualité et faire rayonner le territoire nivernais par la mise en valeur de son patrimoine alimentaire. La réalisation des études préalables au projet et aux investissements matériels sera soutenue.

- Nièvre : Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nivernais Morvan a proposé d'animer un projet global ambitieux et une *«brigade opérationnelles des Pat»* avec différents partenaires du territoire (collectivités, associations de producteurs). Ceci devrait permettre de concrétiser entre autres, l'installation d'une salle de découpe de viande et boucherie collective pour les éleveurs.

- Côte-d'Or : Le Pays Beaunois souhaite accompagner l'émergence et la formalisation de dix projets d'investissement agricoles structurants de transformation et commercialisation et de cinq projets publics/citoyens de création de lieu de vente de produits locaux qui maillent le territoire. Il souhaite, par ailleurs, réaliser un guide des producteurs qui permettent de faciliter le rapprochement entre producteurs et consommateurs.

- Saône-et-Loire : La Communauté de communes du Grand Autunois Morvan s'inscrit dans des objectifs de diversification des activités agricoles locales (légumineuses, maraîchage, agroforesterie), en favorisant l'installation durable de productions qui font défaut pour répondre à la demande et pour la transition écologique (formation, certification HVE), et d'autre part d'animations en direction des publics en précarité alimentaire.
Ces territoires seront accompagnés sur deux à trois ans par des financements France relance pour un montant total de 507 814 euros. Désormais, la Bourgogne Franche-Comté compte dix Pat localisés dans six départements : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire et Territoire de Belfort.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Juin



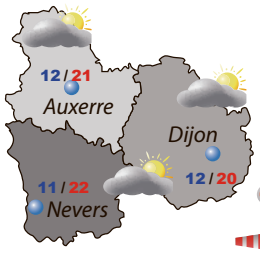
Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 17 à 19°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Léonce
Soleil : 05h49 - 21h56
Lune : 14h01 - 02h26

Samedi 19 Juin



Variable
Le ciel sera nuageux et le soleil bien timide. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 20 à 22°C

Vents : Est 20 km/h

Saint Romuald
Soleil : 05h49 - 21h56
Lune : 15h18 - 02h46

Dimanche 20 Juin



Perturbé
De nombreuses précipitations sont attendues et seront localement accompagnées d'orages.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 17 à 19°C

Vents : Sud 20 km/h

Saint Silvère
Soleil : 05h49 - 21h57
Lune : 16h39 - 03h05

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 Juin au Mercredi 23 Juin
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 10 à 12°C T° maxi : 27 à 29°C

Du Jeudi 24 Juin au Dimanche 27 Juin
Le temps sera partagé entre quelques pluies et de belles apparitions du soleil.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 18 à 20°C

clin d'œil



Emploi

Travail saisonnier : «*une véritable valeur ajoutée*»

Crise sanitaire, restrictions des déplacements internationaux, dégâts de gel et perte de récolte… Le travail saisonnier est mis à rude épreuve pour la seconde année consécutive. Quelle place occupe-t-il dans l'agriculture française ? Comment peuvent s'organiser les exploitants agricoles ? Éléments de réponse avec Jérôme Volle, vice-président de la FNSEA en charge de l'emploi.



La peur du cas positif qui engendrerait l'isolement du personnel est toujours très présente.

Ec Europa UE

Quelle place occupe le travail saisonnier dans le secteur agricole ?

Jérôme Volle : *«Il est incontournable pour la récolte de nombreux produits frais, de qualité et de consommation de base. Nous ne pourrons jamais nous en passer. De multiples productions ne peuvent pas être récoltées avec des machines, et même là où la mécanisation de la récolte est possible, le travail manuel apporte plus de précision et d'intérêts. C'est une véritable valeur ajoutée essentielle pour l'activité et l'attractivité de certaines filières».*

Quelles difficultés pose encore actuellement la situation sanitaire sur le travail saisonnier ?

J.V. : *«Elle continue d'imposer aux employeurs toute une série d'investissements dans le but de veiller au respect des gestes barrières et à la protection des salariés. Contrairement à l'année dernière, nous maîtrisons mieux les protocoles sanitaires mais ils n'en sont pas moins très contraignants, en matière d'organisation du travail et d'accueil pour les saisonniers qui logent sur place. La peur du cas positif qui engendrerait l'isolement du personnel est toujours très présente. Une autre difficulté se présente aujourd'hui quant à la disponibilité des travailleurs locaux. Certains étudiants ont vu leurs stages ou examens reportés et ne seront malheureusement pas disponibles pour les travaux saisonniers. Nous nous attendons aussi à avoir moins de travailleurs locaux avec la réouverture des bars, restaurants et secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. Il est également toujours très difficile de faire venir des saisonniers étrangers. Les démarches pour leur obtenir des laissez-passer n'ont pas changé par rapport à l'année dernière, mais elles demandent beaucoup d'efforts et les chefs d'exploitation se voient plus souvent opposer un refus. Dans certains départements, les administrations n'y sont pas favorables. Il faut parfois mettre en place des convois et les prendre en charge financièrement».*

Le gel d'avril a engendré d'importants dégâts sur les cultures, impactant la récolte à venir. Quelles répercussions cette situation aura sur l'activité du travail saisonnier cette année ? Comment les employeurs peuvent-ils soutenir et fidéliser leur main-d'œuvre ?

J.V. : *«Le gel engendrera un peu moins de besoins de main-d'œuvre saisonnière sur la récolte de fruits notamment, particulièrement en cerise et abricot. En vigne, ce manque de travail ne sera pas aussi significatif car le travail se fait souvent avec des machines à vendanger. Globalement, nous aurons toujours besoin d'eux pour la mise en culture, l'ébourgeonnage et l'entretien… Parmi les mesures exceptionnelles annoncées par le gouvernement, les salariés permanents dont le travail sera réduit par les dégâts du gel pourront bénéficier du chômage partiel. Nous travaillons aussi avec des centres de formation, Ocapiat(1) et le fond d'assurance formation Vivea, pour qu'ils puissent suivre des formations dès qu'il y aura un peu moins de travaux dans le but de maintenir leurs compétences dans les exploitations, voire les améliorer. Ils n'ont souvent pas le temps ou l'occasion de se former. Pour les saisonniers, les solutions seront faites au cas par cas car aucune mesure ne distingue spécifiquement les statuts d'un salarié saisonnier d'un autre salarié, comme c'est le cas pour les intérimaires. Il est possible de leur trouver d'autres travaux que ceux qu'ils effectuent en temps normal. De nombreux exploitants ont mis en place des cultures de semis de légumes par exemple pour compenser les pertes économiques causées par le gel et ont besoin de main-d'œuvre. Nous essayons également de mettre en place des formations pratiques, via des séquences vidéo et des travaux pratiques en entreprise assurés par l'exploitant lui-même, sur l'ébourgeonnage de la vigne lorsqu'elle a gelé par exemple. Il est intéressant d'optimiser cette période un peu moins active pour que les salariés et saisonniers suivent des formations certifiantes, qualifiantes ou liées à la réglementation».*

Qu'est-ce que cela révèle des enjeux du travail saisonnier pour l'agriculture ?

J.V. : *«Nous poussons à l'attractivité et à la connaissance des métiers agricoles de manière globale, mais nous nous rendons compte qu'il sera de plus en plus difficile de trouver des saisonniers. Cette pandémie et les restrictions des déplacements internationaux actuels nous montrent aussi que nous sommes dépendants des saisonniers étrangers et que nous pouvons manquer cruellement de main-d'œuvre très rapidement. Répondre à ces problématiques est un enjeu majeur pour l'agriculture française. Alors qu'il y a un taux de chômage élevé dans notre pays, nous devons être plus attractifs et mettre en valeur les intérêts du travail agricole, montrer que l'agriculture n'est pas qu'un secteur familial et qu'il embauche, pour séduire un public demandeur d'emploi et des étudiants».*

Comment s'y prendre ?

J.V. : *«Nous devons impulser cette dynamique, que ce soit par de la formation, de la connaissance, de la communication proactive, de la promotion… Avec les organisations syndicales au niveau national, nous avons lancé une réflexion sur les moyens qui permettraient de fidéliser les saisonniers et pour rendre attractive leur activité. Les organisations patronales s'organisent également, en se rapprochant d'organismes plus ou moins prescripteurs qui pourraient faire le lien entre les besoins de travail saisonnier avec leur public, tels que les centres de formation et les Crous(2) qui accompagnent des étudiants rencontrant des difficultés financières. De nombreuses exploitations multiplient également les initiatives pour être plus attractives, en proposant à leurs saisonniers de cultiver un potager, de faire des heures supplémentaires pour augmenter leurs revenus, en mettant en place des primes liées au taux de ramassage…»*

PROPOS RECUEILLIS PAR **A.L.**

(1) Opérateur de compétences pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires.
(2) Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

en bref

Affichage environnemental Les sénateurs intègrent la rémunération des agriculteurs

Par un amendement déposé sur la loi climat par le sénateur Franck Montaugé (PS, Gers), le palais du Luxembourg a ajouté le 14 juin la rémunération des agriculteurs aux critères de l'affichage environnemental que la loi rendra obligatoire. L'alinéa supplémentaire précise que pour les produits agricoles et alimentaires, *«la prise en compte des critères sociaux doit permettre de mesurer le niveau de rémunération des producteurs»*. Plus généralement, grâce à un amendement déposé par Sophie Taillé-Polian (Ecologistes, Val-de-Marne), les sénateurs ont rendu obligatoire la prise en compte des critères sociaux pour l'ensemble des biens. Alors que la loi prévoit une expérimentation d'une durée maximale de cinq années à partir de la promulgation, les sénateurs ont également demandé de *«mentionner le caractère expérimental de l'affichage»*. À l'Assemblée, la députée LREM de la Drôme Célia de Lavergne avait proposé un affichage dédié à la rémunération que la rapporteure Aurore Bergé (LREM, Yvelines) avait rejeté. Les ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture avaient cependant validé le principe d'un groupe de travail dédié. En séance, les sénateurs ont également ajouté un préambule au projet de loi imposant à la France de respecter les objectifs climatiques européens révisés.

Sécheresse sur prairies Le CGAAER recommande d'anticiper l'expertise des dégâts

Dans un rapport rendu public le 17 juin, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux CGAAER (ministère de l'Agriculture) fait six recommandations pour *«améliorer»* le régime des calamités agricoles en cas de sécheresses sur prairies. Baptisé *«Retour d'expérience sur l'application du régime des calamités agricoles aux sécheresses sur prairies de 2019 et 2020»*, il a été élaboré par les rapporteurs Hervé Lejeune (copilote du groupe de travail sur la gestion des risques du Varenne agricole) et Béatrice Frecenon. Tous deux appellent à établir *«dès le début de la procédure de reconnaissance»* sécheresse un *«cadrage national»*, avec *«un pré-zonage»* qui sera transmis par les DDT aux Comités départementaux d'expertise (CDE). Ces derniers pourraient ensuite proposer des ajustements justifiés par leurs enquêtes sur le terrain. Pour élaborer ce pré-zonage, les rapporteurs recommandent d'utiliser la méthode du faisceau d'indices en 2021, et l'Indice de pousse sur prairies (IPP, ou indice Airbus) dès 2022. Ils préconisent aussi d'abaisser le seuil d'éligibilité (actuellement à 13 % du Produit brut théorique, PBT) et de relever le taux d'indemnisation *«au-delà de 30 %»*. Enfin, ils appellent les Draaf à être *«plus actives»* pour harmoniser les barèmes.

Influenza Le guichet des indemnisations pour pertes économiques ouvert depuis le 17 juin

Les aviculteurs peuvent déposer leurs demandes d'indemnisations pour les pertes économiques dues à l'influenza aviaire depuis le 17 juin *«sauf cas de force majeure»*, a indiqué la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE-ministère de l'Agriculture) le 11 juin. Le niveau de ces avances correspondra au montant minimal entre 60 % de l'aide versée en 2017 (lors du précédent épisode d'influenza) et 60% de la perte estimée par le producteur. Ces avances seront complétées avant la fin de l'année par le solde, pour lequel *«l'objectif est de finaliser le dispositif en juillet»*, selon la DGPE. Une enveloppe prévisionnelle de 40 M€ pour cette aide avait été annoncée par la Rue de Varenne le 11 mai. Parmi les huit dispositifs d'indemnisations pour pertes économiques, les aides aux couvoirs représenteront 30 M€ et celles aux entreprises de l'aval 35 M€ (contre 10 M€ annoncés le 11 mai, car l'enveloppe évolue au fil des besoins). Ces deux aides sont *«soumises à validation de la Commission européenne, rappelle la DGPE. Nous avons transmis notre demande et nous espérons un retour fin juin, début juillet»*.



Unités de méthanisation

Ça gaze dans le secteur d'Is-sur-Tille

La méthanisation a le vent en poupe au nord de Dijon. Deux unités de méthanisation ont été mises en service dans le secteur d'Is-sur-Tille, à Échevannes et à Marsannay-le-Bois. Ces deux installations distinctes ont un point commun : le biogaz produit est injecté directement dans le réseau de distribution.


Jérémie Fischer et Matthieu Besançon, la semaine dernière à Échevannes.

Deux unités de méthanisation, distantes d'une poignée de kilomètres, viennent de voir le jour dans le secteur issois, plus précisément à Échevannes et Marsannay-le-Bois. Ces deux réalisations totalement indépendantes ont pourtant un fonctionnement similaire et sont très innovantes : le biogaz qu'elles produisent, une fois épuré, est directement injecté dans le réseau de distribution. Jusqu'à présent, les unités de méthanisation en Côte-d'Or étaient toutes en cogénération : le biogaz est dans ce cas transformé sur place en électricité, grâce à une turbine.

Un contrat de quinze ans

Direction Échevannes pour commencer. Matthieu Besançon et Jérémie Fischer se sont lancés dans une méthanisation injection d'une puissance de 125 Nm3/h. La production de l'unité correspond à la consommation de 1 750 logements neufs. Un contrat a été signé avec Engie pour une durée de quinze ans pour le rachat de cette énergie. La semaine dernière, le gaz n'était pas encore injecté dans le réseau de distribution mais cela n'allait guère tarder d'après les deux agriculteurs : *« nous avons déjà mis du lisier dans le digesteur, c'était il y a un mois. Nous l'avons chauffé à une température de 40 °C, il a fallu du temps ! Un digestat provenant d'une autre unité a ensuite été ajouté. Un cahier des charges et un process bien précis sont à respecter avant la mise en route d'une telle structure, notamment sur le plan biologique. La dégradation des produits doit générer du biogaz, ce mélange gazeux est constitué de méthane et de dioxyde de carbone »*.

Le seigle, la base

Pas moins de 10 000 tonnes de matières organiques seront incorporées chaque année dans le méthaniseur. Le seigle fourrager représente à lui seul 70 % de ces tonnages, comme l'indiquent les deux Côte-d'oriens : *« cette culture intermédiaire à vocation énergétique (Cive) est très intéressante pour sa biomasse. Rustique, relativement résistante au froid et aux sécheresses, elle est régulièrement utilisée dans ce type de méthanisation. Nous avons 250 ha en cultures : un peu moins de la moitié est cultivée sur nos deux exploitations. Pour le reste, nous travaillons avec sept exploitants agricoles, dans un périmètre de 15 km autour du site. Nous avons signé un contrat de production avec eux : nous leur achetons leur seigle sur pied et allons nous-mêmes l'ensiler »*. Le digesteur recevra également 1 500 tonnes de maïs par an. *« Il y aura aussi des issues de céréales, des effluents d'élevage, des déchets végétaux et alimentaires… Certains produits seront récupérés gratuitement, leurs propriétaires ne paieront plus pour s'en débarrasser »*, ajoute Matthieu Besançon. Une telle unité, outre ses intérêts économiques et environnementaux, apportera des bénéfices dans les productions végétales des deux exploitants : *« nous utiliserons le digestat qui est une source d'azote organique très intéressante, qui plus est rapidement assimilable par les plantes. Il fertilisera notamment notre seigle »*. Matthieu Besançon l'épandra également dans ses cultures bios, Jérémie Fischer tentera pour sa part de redynamiser sa culture de colza.

Plus de 4 millions d'euros

Le site *« gazier »* d'Échevannes s'étend sur une superficie d'1,8 ha et comprend de nombreux équipements : 4 000 m² de silos, un hangar pour stocker le matériel, un digesteur, un post-digesteur, un stockage à digestat, une trémie d'incorporation, un bassin de rétention d'eau de pluie, une préfosse pour recevoir des intrants liquides, un bureau, un module d'épuration… L'investissement total est forcément colossal : il s'élève à 4,2 millions d'euros et

Une embauche à la clé



La méthanisation représente un travail à temps plein. Matthieu Besançon et Jérémie Fischer ont donc recruté et embauché un salarié en la personne de Simon Coslon. Ce jeune homme de 21 ans effectue de nombreux travaux à l'image du chargement du digesteur (29 tonnes de produits au quotidien). Ce fils d'agriculteur assure également l'entretien du site, la maintenance du matériel, l'épandage du digestat ou encore l'ensilage des Cive. *« Je suis en poste depuis près de trois mois »*, confie l'ouvrier polyvalent en méthanisation, *« ce travail est très intéressant. Je pense qu'il va se développer avec les nouvelles unités qui devraient se multiplier à l'avenir sur le territoire. Chaque jour, il faut beaucoup de surveillance et de réflexion, on ne met pas n'importe quoi dans la trémie. C'est un peu comme si on gardait des vaches, avec une attention toute particulière sur le poste alimentation »*.

De fil en aiguille

Jérémie Fischer et Matthieu Besançon, âgés de 35 et 33 ans, se sont rencontrés en classe de BTS « Productions végétales » au lycée de Quetigny. Chacun a tracé sa route depuis la fin de ses études : le premier cité s'est installé sur la ferme familiale à Blagny-sur-Vingeanne, le second a créé son exploitation à Saulx-le-Duc. L'installation de Jérémie est toutefois très récente, comme l'indique l'intéressé : *« J'ai travaillé dans une firme de produits phytosanitaires pendant une dizaine d'années avant de reprendre l'exploitation. J'ai beaucoup circulé dans le Grand Est. Lors de mes déplacements, notamment de Strasbourg à Valence, je voyais fleurir un peu partout des unités de méthanisation. Cela a attiré mon attention, je me suis intéressé à ce type de diversification. Je me suis dit qu'il y avait sans doute quelque chose d'intéressant à faire dans ce domaine, quand j'allais revenir travailler ici »*. Matthieu Besançon connaissait déjà très bien le sujet après avoir travaillé sur cette thématique durant près de deux ans à Dijon Céréales, dans le cadre d'un CDD : *« nous avons mené une réflexion ensemble avec Jérémie, nous avons beaucoup échangé, nous sommes allés visiter plusieurs unités un peu partout en recueillant de précieux avis de personnes expérimentées »*. Les mois ont passé et les deux amis ont finalement décidé de se lancer : *« nous avons réalisé nous-mêmes des études, des plans, des simulations. Ce choix de ne pas nous marier avec un bureau d'études a été motivé par notre volonté de maîtriser le dossier de A à Z. Nous avons économisé beaucoup d'argent mais pour dire vrai, ce n'était pas notre objectif premier. Nous y avons passé énormément de temps… Au début, nous étions partis sur un petit projet en cogénération, mais les retours d'expériences que nous avons eus nous ont quelque peu dissuadés. Dans le même temps, les unités en injection arrivaient très fort sur le marché, avec des prix de rachat de gaz particulièrement intéressants. Notre choix s'est donc porté sur ce type de système »*. Une parcelle à mi-chemin entre leurs exploitations et à proximité d'un réseau de gaz a été choisie pour accueillir leur site de production.





Le projet est essentiellement basé sur du seigle fourrager (7 000 tonnes annuelles). Cette cive semée mi-septembre et récoltée courant mai vient de livrer un rendement de 30 tonnes de matières brutes à l'hectare.

celui-ci n'a bénéficié d'aucune subvention. *« La méthanisation par injection, à base de Cive, n'est malheureusement pas aidée en Bourgogne Franche-Comté. Dans d'autres régions, nous aurions pu toucher jusqu'à 780 000 euros »*, déplorent Jérémie Fischer et Matthieu Besançon.

Petit bémol

Les travaux ont commencé en avril 2020 avec le terrassement. Depuis, les démarches n'ont cessé de s'enchaîner. Matthieu Besançon et Jérémie Fischer sont aujourd'hui très impatients d'en découdre et d'ouvrir les vannes de leur nouvel outil de travail. L'unité n'évoluera toutefois pas à plein régime durant ses premiers mois de fonctionnement, faute à un retard de travaux de la part de GRDF : *« effectivement, nous allons devoir produire que partiellement au début. C'est un peu l'ombre au tableau… Notre investissement comprend le raccordement au réseau jusqu'à Is, cela a été réalisé. Mais dans le contrat, GRDF s'était engagé à réaliser le maillage jusqu'à Dijon. Les travaux devaient être terminés en juin mais ce n'est pas le cas. Notre production de gaz ne pourra pas être intégralement absorbée. Le service sera perturbé et il faudra attendre le mois de décembre pour être raccordé et travailler en plein régime, c'est dommage »*.

AG

Let's go



Vincent Lecuret, Fabrice Genin et Axel Apert, leur salarié.

Ça y est, c'est parti : l'unité de méthanisation du Gaec MLGG est officiellement lancée à Marsannay-le-Bois. La structure a été reliée au réseau de distribution de gaz le 20 avril. L'ouverture des vannes était attendue avec impatience depuis plusieurs mois, un problème de raccordement électrique avait retardé cette échéance. La structure d'une capacité d'injection de 140 Nm³/h va couvrir les besoins en gaz de plus de 5 000 habitations. Marsannay-le-Bois, Savigny-le-Sec, Norges-la-Ville, Clénay et le nord de Dijon sont concernés. *« Tout se passe bien pour le moment, aucun problème majeur n'a été rencontré depuis la mise en route. Pourvu que ça dure »*, confie Fabrice Genin, l'un des six associés du Gaec.

Du lisier avait été incorporé dans le digesteur à partir du 14 janvier, comme le rappelle l'agriculteur *« il a fallu le chauffer, puis l'inoculer avec du digestat dans le but de faire vivre les multiples bactéries qui seront à l'origine de la dégradation de la matière organique, dans un milieu qui ne contient pas d'oxygène. Il faut suivre ce process un seule fois, au lancement de l'opération. Ensuite, l'unité fonctionne en permanence sans s'arrêter, 24 heures sur 24, le terme « infiniment mélangé » est souvent employé pour caractériser notre système. Tous les jours, de la matière sort et rentre du digesteur »*.

Le seigle fourrager, comme à Échevannes, sera la principale Cive utilisée à Marsannay-le-Bois. Cette graminée sera parfois associée à du trèfle, de la luzerne et ray-grass. La récolte vient d'ailleurs de s'achever avec des rendements variant de 22 à 40 t/ha de matières brutes. *« Ces résultats correspondent à ce que nous attendions. Le tonnage est deux fois supérieur à celui de l'an passé, quand nous étions en pleine sécheresse »*, poursuit Fabrice Genin. Le Gaec MLGG dispose aujourd'hui de stocks fourragers suffisamment importants pour faire fonctionner leur méthanisation pendant une année entière. Du sorgho et du maïs ont également été incorporés ces derniers jours. *« Nous mettons également du lactosérum qu'une laiterie nous a proposé. Ça marche aussi avec ce type de produit »*, poursuit le Côte-d'orien.

Couverture de céréales

L'énorme tas de seigle du Gaec MLGG vient d'être bâché d'une manière écologique et économique, comme l'expliquent les différents associés : *« Nous venons de semer de l'orge d'hiver à sa surface, environ 300 kg de graines ont été utilisées. Une couche de protection végétale va désormais se constituer après germination. Ce système n'aura pas la même efficacité qu'une bâche en plastique, mais cette dernière nous aurait coûté au moins 10 000 euros pour ces 5 000 m². Alors il n'y a pas photo »*.





Les équipements de purification du biogaz, avant le départ de ce dernier dans le réseau de distribution.

État des lieux en Côte-d'Or Et de dix!

À ce jour, dix unités de méthanisation agricole portées par des exploitants sont en fonctionnement sur le département. Une seule unité valorise pour l'instant le gaz en injection directe (celle de Jérémie Fischer et Matthieu Besançon, pas encore reliée au réseau, sera comptabilisée d'ici peu). Six nouvelles structures sont soit en cours de construction, soit en démarche administrative bien avancée et verront le jour sur la période 2021-2022.

La majorité de ces unités valoriseront le biogaz en injection, avec des tarifs de rachat validés avant l'arrêté de novembre 2020. À partir de cette date, les modalités de rachat ont évolué et le tarif de rachat du gaz produit à partir de Cive a diminué. Les installations qui traitent des effluents d'élevage se voient toutefois créditer d'un bonus sur le tarif de rachat. Cependant, le potentiel méthanogène des effluents est plus faible que celui des Cive : il est difficile aujourd'hui d'atteindre une véritable rentabilité sur ces projets. Actuellement, les réflexions des exploitants portent sur des projets plus petits, à l'échelle de la ferme et avec une valorisation du gaz en cogénération, notamment avec des projets de séchage.

Les critères d'aides à l'investissement des financeurs publics (Ademe et Région) tendent à évoluer, notamment sur l'incorporation de Cive dans la méthanisation. La principale évolution concerne la part de production de gaz issue des cultures (principes et Cive) qui était jusqu'alors limitée à 25 % de l'énergie produite, et qui peut aujourd'hui aller jusqu'à 30 % du tonnage de matières entrantes, sous certaines conditions.

Une des évolutions introduites dans le décret de novembre 2020 sur le tarif de rachat est la prise en compte de l'octroi d'aides de l'Ademe dans la détermination de ce tarif : en cas d'aides publiques, le tarif de rachat de gaz est minoré. Ce point ne vaut que pour les projets en injection. Le décret du 7 juillet 2016 est toujours en vigueur et limite toujours l'incorporation de cultures principales à 15 % du tonnage entrant. Il ne limite pas l'apport de Cive en méthanisation, et si aucune aide publique n'est sollicitée pour l'investissement, ce tonnage n'est pas limité.

Sylvie Lemaire,
Chambre d'agriculture

Contact : Tél. 03 80 68 66 78, 06 75 88 63 76, sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr

► En bref

Recherche de maître d'apprentissage

Édouard intègre un BTSA Acse à la MFR de Quetigny en septembre prochain. Il est à la recherche d'un maître d'apprentissage pour une durée de deux ans en grandes cultures et/ou en élevage bovin lait ou caprin, avec éventuellement de la transformation ou de la vente directe. Il a une première expérience en conduite de tracteur. Résidant à Izier et disposant d'un véhicule, il est mobile dans le département et la région. Si l'exploitation est trop éloignée de son domicile, un hébergement sur place sera à étudier. Si vous souhaitez en savoir plus et obtenir les coordonnées d'Édouard, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr

« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »

La marque « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or » continue de grandir. Le comité d'agrément vient de se réunir une cinquième fois afin de présenter 21 nouveaux bénéficiaires parmi lesquels : l'EARL Chèvrerie de Valmont (viande de porc et gamme de fromages, Valmont), SCEA Viande limousine de Côte-d'Or (viande de bœuf, Pralon), Quentin Guillaumot (viande de porc, Gissey-le-Vieil), Henri Mutin (fruits, légumes secs, jus de fruits, céréales, farines, Massingy), Au fil des cueillettes (confitures, gelées, sirops, tisanes… Lantenay), EARL du Creux de Pommier (viande bovine, œufs, céréales, Lamargelle), Les Ruchers du moulin (miels, pains d'épices, céréales, Savoisy), Brin d'ortie (plantes, gelées, confitures, sels aux plantes, huiles… Longecourt-lès-Culètre) et la Ferme Ceres (farines de blé, seigle, épeautre, lentilles vertes, pois chiches, Brochon).



Sanitaire

Quand rien ne va

Un jeune éleveur de Villy-en-Auxois partage son calvaire avec la tuberculose bovine, contractée par l'une de ses vaches laitières avant les dernières fêtes de fin d'année.



Thomas Cotiby a perdu toutes ses Simmental et doit repartir de zéro, lui qui élevait plus de 200 bovins depuis septembre 2019.

Ses six derniers mois ont été usants dans bien des domaines. Il se serait bien passé de cette histoire, cela va sans dire. Thomas Cotiby, éleveur de 26 ans à Villy-en-Auxois, a vu ses 95 vaches Simmental prendre la direction de l'abattoir de Venarey-Les Laumes à la fin du mois d'avril. L'ensemble de son cheptel dépassait même les 200 têtes en comptant les jeunes animaux... Rencontré la semaine dernière sur son exploitation, le jeune Côte-d'orien n'avait plus rien sous ses bâtiments, ni même dans ses prés.

Une grande douteuse

Tout commence en fin d'année 2020, au moment de la prophylaxie. Celle-ci révèle la présence d'une grande douteuse dans le troupeau. « *Il n'est pas rare qu'un tel résultat sorte dans des exploitations. Il n'y avait a priori rien d'alarmant. Non, je n'étais pas plus inquiet que ça à ce moment là. Rien ne laissait présager ce qu'il allait arriver par la suite...* », confie l'éleveur laitier, qui avait repris la ferme de Jean-Louis Lachot en septembre 2019. « *Il y avait alors deux orientations possibles* », poursuit l'ancien technicien de Simmental France, « *la première consistait à réaliser une prise de sang pour contrôler l'interféron. Cela nécessitait, quel que soit le résultat, de recontrôler l'ensemble du troupeau six semaines plus tard. La seconde possibilité, et c'est celle que j'ai choisie, a été de réaliser un abattage diagnostique. L'idée était clairement d'en finir le plus vite possible avec ces doutes... Je pensais être de nouveau tranquille la semaine suivante. La vache a donc été abattue et analysée : si elle avait été négative, il n'y avait plus de problèmes et j'étais aussitôt requalifié. En revanche, en cas de positivité, le cheptel était considéré comme foyer. Des lésions ont malheureusement été trouvées sur les ganglions... C'était bien la tuberculose, je l'ai appris par un coup de fil de la DDPP. Les résultats ont été confirmés par deux des trois tests PCR qui ont suivi. Forcément, cela a été le choc et difficile à encaisser. Je ne m'attendais vraiment pas à ça. Nous étions autour du 10 janvier* ».

Une décision très difficile

Un autre choix crucial s'est ensuite imposé : « *deux nouvelles possibilités se présentaient à nouveau à moi, il fallait choisir entre l'abattage partiel et l'abattage total. L'administration m'a laissé une semaine de réflexion. J'en ai bien sûr parlé à Jean-Louis Lachot, mon prédécesseur qui me conseille et m'aide encore beaucoup dans mon activité. Jean-Louis avait déjà connu la tuberculose dans son cheptel en 2010. À l'époque, il avait opté pour l'abattage partiel, c'était même la première fois qu'un Côte-d'orien tentait cette solution... Mais de nombreux problèmes avaient été rencontrés, alors que son troupeau ne comptait qu'une cinquantaine de vaches. En abattage partiel, des contrôles doivent êtres réalisés toutes les six semaines au sein du cheptel, sachant que tout ce qui réagit doit systématiquement partir à l'abattoir. Cela avait duré plus de quinze mois pour Jean-Louis, la démarche n'en finissait pas. Il en garde un très mauvais souvenir. Aujourd'hui, avec près du double de vaches, cette voie m'est apparue ingérable sur le plan technique. En effet, il aurait fallu sortir puis rentrer tous les animaux, désinfecter le bâtiment à chaque fois sans savoir quand tout cela allait s'arrêter. Avec le temps humide que nous avions, cela aurait été très dommageable pour la qualité du lait. De plus, le protocole mis en place par l'administration était impossible à tenir : seule la moité de mes vaches auraient pu se nourrir sous le bâtiment, car l'un des deux quais d'alimentation n'était plus accessible. Bref, vous l'aurez compris, j'ai fait le choix extrêmement difficile de l'abattage total. C'était sans doute le moins pire, c'est dire... L'idée, encore une fois, était de repartir de l'avant le plus rapidement possible* ».

Oui, mais quel prix ?

Thomas Cotiby pose néanmoins une condition légitime : «*le prix de mes vaches devait être fixé avant leur départ, j'y tenais absolument. À la fin du mois de janvier, des représentants de la DDPP arrivent chez moi pour en parler, ils avaient une grille dans laquelle ne figurait malheureusement aucun index Simmental. On m'a alors proposé de prendre la Montbéliarde comme référence, mais j'ai refusé car les index de cette race sont bien plus élevés qu'en Simmental. J'étais clairement perdant. Deux experts mandatés pour l'occasion ont alors proposé des données plus proches de la réalité en se basant sur le marché de la Simmental. J'étais d'accord avec leur proposition. La DDPP a envoyé le document à Paris, dans les locaux de la DGAL. Mais cette requête a aussitôt avorté. La raison invoquée : les prix ne correspondaient apparement pas au marché, selon eux*».

« La blague »

La vente de l'élevage Aubry se déroule peu de temps après, le 20 mars à Jours-les-Baigneux. Bingo, les prix pratiqués lors de ce rendez-vous correspondent à peu de choses près à ceux envoyés à la DGAL : « *là, je me dis que mon dossier allait être accepté avec ces preuves à l'appui. C'était du concret et c'était tout frais. Malgré tout, leur réponse tardait. Je n'avais pas de nouvelles alors j'ai commencé d'appeler la DDPP tous les matins pour savoir où en était mon dossier. Il n'y avait rien de neuf. Dans le même temps, la DDPP me mettait la pression pour faire partir mes vaches. Mais je suis resté sur ma première position : le prix devait être fixé avant le départ des animaux* ». La réponse de la DGAL est finalement arrivée : « *ce retour était négatif, il y avait un refus. Pour ne rien arranger, la somme proposée était encore moins élevée que la première proposition qui était basée sur les index de la Montbéliarde. Pour ne rien vous cacher, il manquait 150 000 euros par rapport à la proposition des deux experts. Aucune explication valable ne m'a été apportée... C'était incroyable* ».

Les camions arrivent...

Les semaines passent et le fourrage commence à manquer à Villy-en-Auxois. «*Le temps de la mise à l'herbe était arrivé, il aurait fallu que les vaches sortent. Nous avons donc commencé de faire partir les animaux en camions, autour du 20 avril*», ajoute Thomas Cotiby. Le 29 avril, la machine à traire s'arrête pour la première fois depuis plus de 35 ans : « *cela n'a pas été facile ni pour moi, ni pour Jean-Louis. Depuis, nous avons fait désinfecter le bâtiment. La problématique du prix n'est toujours pas réglée aujourd'hui, il manque encore 150 000 euros. Soit j'accepte cette proposition, soit je me lance dans une procédure au tribunal* ».

… les nouvelles vaches aussi

Une bonne nouvelle arrive tout de même dans cette sinistre histoire : le jeune éleveur a retrouvé des animaux pour reprendre son activité. L'arrêt d'un troupeau en Haute-Marne a été l'occasion d'acquérir 45 vaches. Les bovins devraient arriver à Villy vers le 1er juillet. Autant d'animaux issus d'élevages à proximité en feront tout autant d'ici cette date. À ce titre, la solidarité au sein des éleveurs de Simmental a été remarquable, comme tient à le souligner Thomas Cotiby : *«tout le monde a joué le jeu pour me permettre de repartir avec de bonnes vaches, que tous les éleveurs soient infiniment remerciés»*.

AG



Le bâtiment d'élevage du jeune éleveur sonne creux depuis plusieurs semaines. Le vide sanitaire est terminé depuis le 4 juin.

Chambre d'agriculture

À votre service

De nouveaux salariés sont en poste à Pouilly-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine.





Cloé Bligny, spécialisée dans les bâtiments d'élevage et Alexandra Bailly, technicienne Bovins Croissance.

De nouveaux conseillers viennent d'intégrer le personnel de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Parmi eux, **Cloé Bligny,** qui est en poste depuis le 1er mars à l'antenne de Pouilly-en-Auxois. La jeune femme de 25 ans, originaire de La Rochepot, reprend les anciennes fonctions d'Édouard Bénayas relatives aux bâtiments d'élevage. Cloé Bligny travaillait jusqu'à présent dans le domaine bancaire, après des études l'ayant menée jusqu'en école d'ingénieur à Beauvais. La technicienne se déplace sur le terrain, rencontre les éleveurs et aborde avec eux leurs projets. Conseils techniques, réalisation des dossiers de subventions et demandes de paiements font partie de ses différentes fonctions. Cloé Bligny s'occupe également des dossiers s'intéressant à la récupération des eaux de pluie, en partenariat avec le Conseil départemental et la Région (pour la contacter : 06 80 92 89 65, cloe.bligny@cote-dor.chambagri.fr).

Alexandra Bailly, 24 ans, travaille dans les mêmes locaux depuis le 25 mai et occupe le poste de conseillère technique en génétique à Bovins Croissance. Cette jeune fille d'éleveur habite Viévy et succède à Laurène Porcheret, installée depuis le début d'année à Marcilly-Ogny. Titulaire d'un BTS « *productions animales* », Alexandra Bailly était jusqu'alors inséminatrice chez Elva Novia. Le contrôle de performances avec les pesées et les pointages des bovins font désormais partie de son quotidien (contact : 06 85 25 61 00, alexandra.bailly@cote-dor.chambagri.fr).

Joffrey Krumm et Matthieu Javelle partagent avec elle le même bureau. Matthieu Javelle assure par ailleurs des fonctions supplémentaires avec le conseil en productions fourragères au sein de la Chambre d'agriculture. À noter également l'évolution de poste de Vincent Doal, qui devient le nouveau chef de service élevage en lieu et place de Céline Zanella, désormais directrice de la coopérative Alysé.

Un duo en végétal

Ça bouge aussi à l'antenne de Châtillon-sur-Seine, qui compte deux nouveaux conseillers en productions végétales. Ce recrutement a été motivé par la création de nouvelles missions et l'évolution de poste de Pauline Allard, désormais spécialisée dans le coaching et les audits.

Sylvain Develle, 42 ans, est arrivé il y a plusieurs mois, en septembre 2020 : cet habitant du village de Buncey est un ancien salarié agricole, il a notamment travaillé pendant dix-huit années au Gaec Ferry de Châtillon-sur-Seine (06 71 81 01 79, sylvain.develle@cote-dor.chambagri.fr).

Son collègue **Baptiste Girardot,** 20 ans, est en fonction depuis le 1er mars (06 49 81 32 38, baptiste.girardot@cote-dor.chambagri.fr). Ce fils d'agriculteur à Dampierre-en-Montagne, titulaire d'un BTS « *Agronomie et productions végétales* » obtenu l'an passé au lycée de Quetigny, connaît très bien la Chambre d'agriculture pour y avoir réalisé un stage pendant ses études. Ces deux nouveaux conseillers ont en charge de l'animation de trois groupes de développement agricole (Aignay-Baigneux-Recey, Nord21 et bassin de l'Armançon). Divers essais, tours de plaine et rendez-vous techniques sont régulièrement organisés avec les exploitants. Leurs missions s'intéressent également au conseil stratégique et au conseil individuel, nouvelles compétences apparues depuis la séparation de la vente et du conseil dans le domaine des produits phytosanitaires.

AG





Sylvain Develle et Baptiste Girardot.



VOUS AIDER À TROUVER LE PLUS COURT CHEMIN VERS VOS CLIENTS.

Encaissement en mobilité, vente en ligne, financement, assurances... Le Crédit Agricole se tient aux côtés des agriculteurs pour le développement de leur activité en circuit court.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Produits et services soumis à conditions : pour plus de renseignements, contactez votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Financements accordés sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Contrats d'assurances distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr). **06/2021 – 3863 –** Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Yann Stofer. BETC

Production ovine

« Je vis mais ça ne paie pas »

Si les grandes cultures peuvent être assurées face aux aléas climatiques, pour d'autres productions cela n'est pas proposé. Gaël Jacquey, exploitant ovin à Neuville-lès-Decize, en fait l'amère expérience depuis 3 ans.



«J'adore mes moutons et c'est un crève-cœur de me dire que je devrais sûrement arrêter si la situation ne s'améliore pas» rajoute Gaël.

« Mes confrères en grandes cultures ont une chance immense de pouvoir assurer leur production face à des éléments comme le gel, la sécheresse ou encore les vents forts. Pour le bétail, c'est une autre histoire, puisque rien n'existe en lien avec les aléas climatiques » détaille Gaël Jacquey, exploitant de 250 têtes ovines à Neuville-lès-Decize. Un constat qui lui pose problème depuis déjà trois ans ; en somme, depuis son installation.

Mauvais «timing »

« Je me suis installé en mars 2018 et mes 180 brebis sont arrivées en août. Déjà là, je partais mal puisque je n'ai pas eu les aides de la PAC pour mon cheptel étant donné qu'au moment de la déclaration il n'était pas là » développe Gaël. *« Même si cela était embêtant, je ne me faisais pas trop de souci...»*. À l'arrivée du cheptel sur ses terres, Gaël découvre qu'elles sont infectées par la forme la plus virulente de pasteurellose. *« Habituellement cette maladie est due aux bâtiments, sauf que pour le coup mes animaux étaient en plein air. Elles auraient contractées ce virus à cause du temps trop sec, donc de la sécheresse ».*

Malchanceux de A à Z

Au fur et à mesure du temps, cela ne s'arrange pas. *« C'était un véritable désastre... je faisais du sauvetage d'animaux plus que de l'élevage ».* Il poursuit avec émotion *« quand vous revenez de les soigner et que vous avez du sang partout, vous vous posez des questions... ».* Peu épargné par le hasard, Gaël a aussi connu des agnelages compliqués. « *Pour ma première période de naissance, j'ai eu dix césariennes, des morts nés, un agneau à deux têtes ou encore un sans anus... Et pour couronner le tout, quelques brebis ont eu des mammites ».* En plus de tout ceci, certains sont nés avec des yeux blancs : *« une problématique supplémentaire qui m'a forcé à les nourrir au biberon et à installer des nourrisseurs. Quand j'ai discuté de cela avec un autre éleveur il m'a dit que cela lui était aussi arrivé à la différence que chez lui ces cas s'étalent sur 20 ans environ ».*

Des investissements à la pelle

En plus des maladies à répétition, d'autres facteurs viennent s'accumuler. *« J'ai des problèmes de pousse de prairies dans mes champs à cause de la sécheresse. De ce fait, j'ai été obligé de nourrir mes bêtes avec du concentré et cela ne me convient pas. Pour moi les moutons sont censés manger de l'herbe. Je veux un système cohérent, mais pour le moment, je suis contraint de mettre mes valeurs de côté ».* En plus de l'achat des concentrés, Gaël à cherché des solutions pour comprendre les problèmes. *« J'ai fait faire des études de sol, un profil métabolique sur mes brebis un mois avant les mises bas pour déceler les carences, je leur ai donné des compléments alimentaires, j'ai acheté des crèmes antibiotiques pour leurs yeux... bref tout ceci m'a coûté une fortune ».* Il ajoute avec le sourire *« il ne me reste plus qu'à faire une étude de l'eau et j'aurai tout tenté ! ».*

Une rémunération sans espoir

Passé en bio au 1er janvier 2021, il pourrait espérer avoir une certaine valorisation par ce biais, mais il en doute : *« Je suis déjà en Label Rouge, et avec le passage en Bio j'espère avoir un juste prix pour mes bêtes mais j'ai de grosses réserves à ce niveau-là. Certes, je vis mais ça ne paie pas, puisque je ne peux pas me rémunérer depuis trois ans. Mais oui, je vis... encore ».* Gaël essaie quand même de plaisanter : « *je pense qu'avec tout ce qu'il m'arrive, il doit y avoir un mauvais sort sur la ferme ».*

L'abandon

«Si la situation ne s'améliore pas, je laisserai tomber même si cela me crève le cœur. C'était mon rêve et cela s'est transformé en cauchemar mais je ne regrette pas car au moins j'ai essayé ». Issu d'une famille du milieu agricole, il avait opté pour une carrière de fleuriste, profession qu'il exerça pendant 20 ans. *« J'ai vendu ma boutique et, avec mon conjoint, nous avons fait de même avec la maison. Toutes nos économies ont été investies dans la ferme, ce qui représente environ 40 000 euros. J'adore mes moutons, ils sont gentils et cherchent les câlins quand je vais les voir, mais leur santé me mine énormément, que ce soit financièrement mais aussi psychologiquement car je ne sais plus quoi faire ».* Avec ce sentiment d'impuissance, Gaël est très touché par la situation ce qui empiète sur sa vie personnelle : *« Je savais que tenir une exploitation était prenant, mais là cela devient impossible à gérer. J'ai passé des moments extrêmement difficiles que je n'oublierai pas ».* En plus de cela, il se sent abandonné « *j'ai l'impression d'être seul dans mon coin avec mes problèmes. Et, dès que j'en parle, on me dit qu'il ne faut pas exposer mes difficultés. Mais, pour moi expliquer ses soucis c'est un premier pas pour éventuellement comprendre la situation et trouver des solutions. D'ailleurs, si certains ont des conseils je suis preneur ».*

CHLOÉ MONGET

L'envie de s'en sortir

Afin de sortir de ce sentiment d'isolement, Gaël a rejoint le comité de la Foire Nationale des reproducteurs ovins de Decize. Il est aussi prêt à faire partie d'un GIEE ovin qui permettrait de créer du lien entre les éleveurs via un volet sociétal mais aussi de mettre en place une agriculture performante que ce soit sur le plan économique ou environnemental. Pour le moment, il n'en existe pas dans la Nièvre. Mais, une réflexion sur un éventuel projet de création d'un GIEE sur ce territoire devrait débuter



Au départ, le cheptel de Gaël comptait uniquement des Texel. Désormais, il y a aussi des Limousines et des croisées (Limousine-Suffolk et Limousine -Texel).

Une somme incompréhensible

« J'ai l'impression de me plaindre sans cesse, mais je trouve que moi et les autres éleveurs sommes abandonnés avec nos difficultés. Certes, j'ai reçu une aide calamité sécheresse à hauteur de 1 400 euros environ et pour être honnête c'est complètement dérisoire par rapport à tous les frais que j'ai engagé face à la sécheresse. On ne sait même pas comment ce montant est calculé, c'est incompréhensible. Je voudrais pouvoir vivre de mon travail sans aides et non qu'on me donne des miettes d'euros pour survivre. Le labeur des éleveurs ainsi que leur production ne sont pas reconnus à leur juste valeur, c'est rageant ».

Précision

Le bulletin maraîchage est disponible

La Chambre d'agriculture de la Nièvre édite, avec ses conseillers techniques, divers bulletins. Cette année, c'est au tour du maraîchage d'avoir le sien.

La production maraîchère que nous avons dans notre département doit être une richesse pour notre agriculture, cela demande des connaissances techniques, agronomiques et climatiques que nous avons à la Chambre d'agriculture de la Nièvre» détaille Marie-Claude Masson, productrice de légumes bio et membre du bureau de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour sa part, Benoît Mathé, vice-président et référent légumes de plein champs, complète : *«Le maraîchage prend de plus en plus de place dans le milieu agricole nivernais, il était donc tout à fait logique qu'il y ait un bulletin technique spécifique à cette pratique. Il a du sens et arrive à point nommé. De plus, il complète l'offre technique proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre»*.

Rendez-vous dans 10 ans

Marie-Claude Masson rappelle qu'*«il y a dix ans nous étions un petit groupe informel de maraîchers: Les Maraîchers 58. Nous nous regroupions plusieurs fois par an pour échanger sur des problématiques, des informations techniques et des astuces pour avancer. Dans ce cadre étaient aussi organisées des formations. Nous étions accompagnés par Maud Perroy puis Clémence Guillaumet, conseillères en diversification, qui faisaient un travail remarquable. Depuis le début de l'année, Judith Nagopae, responsable technique maraîchage a pris le relais en apportant des informations et des préconisations à partir d'observations faites sur le terrain»*.

Technique et terrain

Judith Nagopae, conseillère cultures auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui élabore ce bulletin précise qu'*« il y avait un besoin de cibler les informations dédiées à ce secteur »* et qu'en pratique, il faut environ une journée pour *«faire le point»*. Par cette expression, il faut comprendre qu'elle réalise un *«état des lieux sanitaires des parcelles et des cultures (maladies, insectes, etc.)»*. Ensuite, *«nous donnons des clefs et des méthodes de protection pour parer ces attaques»*. Outre cela, des sujets d'actualité sont abordés et Judith insiste : *«ce sont des informations valables à un instant T afin d'être au plus près de ce qui se passe sur le terrain. Par exemple, dans cette partie, il y aura des explications sur les changements de réglementations»*. Le tout est complété par un point météo.


Judith Nagopae (à gauche) lors d'une visite de ferme.

Préparer l'avenir

Ce bulletin est *«amené à évoluer»* pointe Judith. Parmi les évolutions envisagées, celle de la précision du point météo avec l'affinement du réseau grâce à l'augmentation du nombre de stations météos implantées dans le Département. À cela, Benoît Mathé ajoute : *«il faut que les exploitants fassent remonter leurs observations à Judith afin que le bulletin soit le plus précis possible sur le territoire et qu'il soit représentatif de ce qui s'y passe»*. La publication de ce nouveau bulletin devrait avoir lieu tous les 15 jours, et *«éventuellement toutes les semaines, si les besoins se font ressentir»* conclut Judith. En somme, comme précisé dans l'envoi du tout premier: *«le bulletin fournira les clefs pour accompagner les producteurs au quotidien dans leurs préoccupations pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain»*.

CHLOÉ MONGET

Comment recevoir le bulletin maraîchage ?

Afin d'avoir accès à ce bulletin – gratuit – il faut se manifester auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et transmettre ses coordonnées. Contact - 03 86 93 40 00.

Histoire

Le Parc du Morvan renoue avec ses racines

Le 4 juin, au sein de la Maison du Parc du Morvan dans la Nièvre avait lieu une mise à l'eau un peu particulière : celle d'un train de bois. Il est tombé dans l'oubli il y a près d'un siècle, mais cette matinée a permis de le redécouvrir.

Ce projet de train de bois s'inscrit dans un projet pédagogique dédié à la classe de 3e professionnelle que j'ai mis au point avec ma collègue Dorothée Nabonne» explique Richard Bluzat, enseignant au lycée professionnel Saint-Dominique de Saulieu.
Durant une semaine, et avec le soutien de l'Association Flotescale, 15 élèves ont construit une réplique d'une partie de train de bois, en suivant au maximum les méthodes du passé, le but étant de valoriser l'histoire du flottage en Morvan et à Clamecy ainsi que d'investir les élèves dans une démarche pédagogique différente. Pour Johan Fèvre, chef de l'établissement *«Notre établissement a pour mission d'être présent sur et au service du territoire et ce partenariat en est la parfaite illustration»*.

Le passé revient au galop

«Le flottage a façonné l'histoire du Morvan et son paysage puisque la production de bois permettait de faire vivre une grande partie de ce territoire» détaille Sylvain Mathieu, président du parc naturel régional du Morvan, avant d'ajouter : *«il est important de connaître son histoire pour construire son avenir»*.

Mathéo, 15 ans, l'a bien compris. Participant à la création de ce train de bois, cela était pour lui une aubaine : *«Je voudrais être garde forestier, et il est donc nécessaire de voir comment les anciens travaillaient, comment ils manipulaient le bois. Leurs pratiques ont été un peu oubliées mais nous avons tant à apprendre de celles-ci qu'il faut chérir ces moments»*.

CHLOÉ MONGET

Une découverte inespérée

Nicolas Jacob Rousseau, maître de conférences en géographie Faculté Temps et Territoires (Université Lumière Lyon III) et Philippe Hoeltzel Chargé de mission Patrimoine au sein du parc du Morvan, ont découvert des bûches marquées d'époque dans une mare près de l'Yonne. *«Elles étaient conservées dans la vase, c'est ce qui les a sauvées»* raconte Philippe. Afin de résister aux aléas du temps, les bûches présentées lors de la mise à l'eau de la réplique, ont subi un traitement réalisé par ARC-Nucléart CEA de Grenoble.


Chaque bûche portait la marque de son propriétaire, ici un soleil.

Qu'est-ce qu'un train de bois ?

Dans le Morvan, le flottage était dit "à bûches perdues", c'est à dire que chaque bûche était jetée à l'eau individuellement, marquée de l'empreinte du marchand de bois qui en était propriétaire. Puis à Clamecy (sur l'Yonne) et Vermenton (sur la Cure), toutes les bûches étaient sorties de l'eau, triées par propriétaire, puis assemblées pour former une sorte de radeau appelé "train de bûches" qui était ensuite acheminé jusqu'à Paris par des "gondoliers". Paris a ainsi été chauffée par le bois du Morvan pendant trois siècles (1550-1850). C'était une véritable industrie qui faisait travailler des milliers de personnes dans le Morvan, à Clamecy, à Vermenton et à Paris.

▸ Formations

18/06 à Pourcelanges
Compostage et toastage de protéagineux
Contact : Anne-Lise Segaud
06 08 81 82 85 ou
anne-lise.segaud@cuma.fr

29/06 à Saint-Brisson
S'installer ou se diversifier en plantes à parfum, aromatique et médicinales (PPAM)
Contact et inscriptions (avant le 25 juin) :
maud.perroy@nievre.chambagri.fr

29/07 lieu à définir
Sécuriser son système fourrager
(Initialement prévue en juin, la formation est décalée)
Contact : Charles Duvignaud
03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

05/10 Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques
Renseignements et inscriptions – 03 86 93 40 94.

le 17/09 à Tannay, le 23/09 à Saint Pierre le Moutier
Préparer sa cessation d'activités
Contacts et inscriptions
03 86 93 40 47 ou
christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

▸ Agenda

24/06 à Clamecy
Cultiver le chanvre dans le haut nivernais
Cette réunion d'information concernera la culture du chanvre dans le haut nivernais avec une présentation de ses atouts.
Contact : Lison Delasalle
06 78 99 35 01
ou lison.delsalle@mairie-clamecy.fr

27/06 à Dornes Marché Fermier Bio
La Ferme des Desrues accueille un marché de producteurs au sein de ses bâtiments de 9 h 30 à 18 h. Les visiteurs pourront y trouver de la viande, des légumes, du fromage, des fruits ou encore des confitures et du jus de fruits.
Contact - 06 63 66 82 47

06/08 à Neuvy-sur-Loire
Chantier de génie écologique
La Fédération des Chasseurs de la Nièvre organise une visite de l'étang de Marvy . Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 il a été asséché pour travaux de restauration. Le fonctionnement de l'étang ainsi que de sa roselière sera expliqué.
Contact – 03 86 36 93 16
ou fdc-58@wanadoo.fr

Biodiversité

Préserver la faune sauvage grâce aux drones

Le 28 mai était une journée particulière dans la Nièvre. En effet, c'était la première fois qu'un drone était utilisé pour repérer des faons avant le fauchage ; une initiative organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre (FDC 58) et l'Association Sauvons les Faons.

C'est près de Limon, sur les terres d'Hervé Compot, que s'est déroulée la première matinée de repérage via drone de faons et du reste de la faune sauvage avant la fauche, dans la Nièvre. Il explique que *« Cette technique est intéressante car elle permet d'éviter de faucher des faons ou des nids ; idéal pour préserver la biodiversité »* explique-t-il. Chasseur depuis ses 18 ans, il n'en reste pas moins un exploitant agricole qui tente d'allier ses deux passions. *« La population de gibier est difficile à estimer, il faut donc la préserver au maximum. C'est pour cela que j'ai mis à disposition mes parcelles »*. Engagé dans cette voie, il ne s'arrête pas là puisqu'il a scindé certaines avec des lisières et des couverts intercultures, représentant un total de 35 ha sur ses 225 ha. Un certain manque à gagner ne l'effrayant pas puisque pour lui : *« il faut savoir partager. Avec ce système, les animaux peuvent ainsi trouver un refuge, ainsi que de la nourriture, lorsqu'il n'y a plus rien dans les champs »*.

Vu de haut

En pratique, c'est Philippe Lesage, membre de l'association Sauvons les Faons qui dirige le drone. *« La législation nous autorise à voler 30 min avant le lever officiel du soleil. Pour effectuer l'action d'aujourd'hui, nous pouvons commencer à partir de 5 h 30 du matin. En vol, nous sommes soumis à des règles très précises comme la hauteur qui ne doit pas dépasser les 50 m »*. Pour repérer le gibier, le drone embarque une caméra thermique permettant de mettre en évidence les zones de chaleurs. Il nuance : *« Cela est très précis de bon matin. Après 7 h 30, le soleil chauffe trop d'éléments ce qui peut fausser les repères thermiques et nous faire confondre des souches avec des couches d'animaux, par exemple »*. Une fois la bête repérée, Romane Boismenu et Benjamin Gauthier (service technique FDC 58) prennent le relais et vont à la rencontre de l'animal.

Sur terre

« Nous sommes là pour les effaroucher, ou les capturer afin de les déplacer dans une zone plus calme » développe Romane. Pour elle c'est *« une manière de sauver une partie de la faune qui ne pourrait l'être autrement »*. *« Le drone est un atout indéniable, car cela accélère le processus de recherche puisque c'est la chaleur qu'il repère. Une fois que le gibier est vu, on nous dirige vers la cible, et nous l'attrapons si nous le pouvons »* détaille Benjamin. Pas toujours chose aisée, la capture demande de la vivacité et de bons yeux car *« souvent ils bougent à la dernière seconde et nous ne les voyons pas toujours partir »*. Si par chance l'un d'eux est appréhendé, l'animal est manipulé avec grande précaution *« nous utilisons des gants, une serviette pour le mettre dans le noir et le stresser le moins possible. Ensuite, nous repérons les vaisseaux sanguins à éviter et nous le baguons à l'oreille, cela nous permet ensuite de les identifier »* explique Romane. Si tout cela est important pour garder trace des animaux afin d'avoir des chiffres les plus précis possibles Benjamin ajoute que *« L'important est qu'ils abandonnent la parcelle avant la fauche afin de ne pas être happés par les engins. L'utilisation du drone est très efficace et l'intervention est financée en par le fonds Éco-contribution »*.



Philippe Lesage a fait le déplacement de l'Ain faute de télépilote dans le département.



L'animal est appréhendé avec grand soin pour être bagué.



Romane Boismenu et Benjamin Gauthier sont dirigés via talkie-walkie pour s'approcher au plus près des animaux détectés.



La tête du faon est recouverte d'un linge lorsqu'il est immobilisé.



Trois personnes sont nécessaires pour que le baguage soit le plus rapide possible. Ainsi faut-il un individu qui maintient la bête, un qui repère les vaisseaux sanguins à éviter sur l'oreille et un qui positionne la bague.

Le drone thermique c'est …

25 000 euros environ est le prix du drone de Philippe
Une détection des oiseaux nichés à 30 m de haut et 50 pour les faons
3 départements intéressés par cet outil en 2021, 5 pour 2022
Une formation obligatoire pour devenir télépilote

Des difficultés

Philippe évoque un nombre croissant de demandes d'intervention partout en France mais déplore que parfois *« notre travail avec les chasseurs peut être mal perçu pour certains, mais il faut comprendre que ce sont presque les seuls à investir dans la préservation de la biodiversité, sans dénigrer de télé pilote professionnel »*. Il martèle que l'Association Sauvons les faons est *« sans étiquette quelconque »* avant de conclure : *« nous sommes tous là pour sauver Bambi, et c'est une fierté »*.

CHLOÉ MONGET

Qu'est-ce que le fond Éco-contribution ?

Voté par la loi chasse du 24 juillet 2019, le fond éco-contribution est financé par chaque chasseur à hauteur de 5 euros avec un complément de 10 euros de l'État – par chasseur. Ce fond est dédié pour mener des actions concrètes en faveur de la biodiversité. Dans la Nièvre, il y a notamment un projet sur les couverts d'intérêts faunistique et floristique en milieu agricole afin d'améliorer la capacité d'accueil de la faune sauvage.

Un autre moyen

Afin de préserver la faune sauvage lors des périodes de fauche, la Fédération Départementale des Chasseurs 58, grâce au fonds Éco-contribution, a investi 2 800 euros pour l'acquisition d'une barre d'effarouchement. Celle-ci se positionne devant le tracteur et vient « balayer » les cultures afin que les animaux couchés dans le champ fuient avant le passage de la faucheuse.



La barre d'effarouchement devant un tracteur est une autre technique permettant de préserver les animaux.

Guide du Routard

Le Morvan : terre de tourisme

Le 4 juin, à la Maison du Parc (Saint-Brisson), se déroulait le lancement officiel du Guide du Routard dédié au Parc naturel Régional du Morvan ; l'occasion de mettre en avant ses atouts.



Le Chef Jérôme Raymond, installé à Luzy, est originaire du sud de la Bourgogne.

« Nous avons souhaités faire un événement singulier pour le lancement du Guide du Routard dédié au Parc du Morvan, afin de montrer qu'il recèle de nombreuses richesses » met en avant Sylvain Mathieu, président du Parc. Ainsi étaient invités, pour l'occasion, quatre chefs des quatre départements où se trouve le Parc : Patrick Bertron, Chef étoilé du relais Bernard Loiseau à Saulieu (21), Éric Meunier, Chef de L'auberge de la Grousse à la Chapelle-sous-Uchon (71), Vincent Bauland, Chef de L'atelier des saveurs à Sauvigny-le-Bois (89) et Jérôme Raymond, Chef de l'Hôtel du Morvan et de la Table de Jérôme à Luzy (58).

Une production sublimée

Il y en avait pour tous les goûts entre la cuisse et suprême de pintade du Morvan au beurre fumé, coulis de berce du Chef Bertron, la bouchée de Jambon du Morvan avec la tomme de brebis et de pâte de coing du Chef Meunier, les œufs Meurette sauce à la Frênette du Morvan du Chef Bauland ou encore les tartelettes d'escargots du Morvan avec émulsion à la bière du Morvan du Chef Raymond. La présence des Chefs, appréciée par les papilles, s'inscrivait dans une démarche de mise en lumière des produits du Morvan : territoire/écrin précieux de denrées. Pour le Chef Bauland ce lancement *«est une manière de sublimer des produits, et donc de sublimer ce territoire»*. Le Chef Raymond rebondit *«Le Morvan, et ses producteurs, sont parfois méconnus. Nous, chefs, sommes des ambassadeurs qui devons mettre un coup de projecteur sur des exploitants avec qui nous travaillons au quotidien»*. Le Chef Meunier ajoute : *«Il faut expliquer comment nous travaillons afin que les consommateurs aient conscience que les produits viennent d'à côté»*. Le Chef Bertron conclut : *«Nous collaborons avec les producteurs locaux depuis des années ce qui forme un tissu vivant pour le Morvan, de même que les gîtes, les bistrots, les cafés et autres. Il est nécessaire que tout cela soit mis en valeur pour attirer le plus de monde possible ici, ce que le Guide du Routard fera parfaitement, je l'espère»*.

CHLOÉ MONGET



Le Chef Bauland (Sauvigny-le-Bois) a ouvert son premier restaurant à 21 ans.

Thomas Rivallain, auteur pour le Guide du Routard dédié au Morvan, s'exprime

Auteur depuis 20 ans pour le Guide du Routard, il revient sur la réalisation de celui consacré au Morvan. «*J'ai réalisé le Guide en période de confinement. J'ai cru que cela pourrait me mettre des bâtons dans les roues, mais en fait je crois que cela m'a permis de vraiment découvrir le Morvan comme il se doit. Avant de partir, on m'a raconté beaucoup de choses sur ce territoire et ses habitants et j'ai rencontré un Morvan auquel je ne m'attendais pas : c'est-à-dire un Morvan différent, dynamique, créatif, humain avec des gens passionnés*». Il conclut avec tendresse : «*Ce qui me marquera le plus, c'est lorsque les habitants indiquent un endroit qui se trouve à 10 min, ils ne précisent jamais le nombre de virages pour y arriver*». Pour rappel, Véronique de Chardon a également participé à la rédaction du Guide.

Le Guide du Routard sur le Parc Régional Naturel du Morvan

Édité par Hachette Tourisme, il est disponible dans les librairies à 5,90 euros. En téléchargeant l'application Scan Hachette, les lecteurs ont accès à du contenu supplémentaire : vidéos, événements, adresses géolocalisées, etc.

Brèves

Abattoir de Corbigny Une reprise en bonne voie

Alors que la société Sicarev a reconfirmé son départ, le projet de reprise de l'abattoir de Corbigny par le Consortium Pham (industriel) et EBE (Éleveurs et Bouchers Engagés) est enfin sur les rails. Tous les politiques, les services de l'État et les collectivités locales, Commune, Communauté de communes, Pays Nivernais Morvan, Département, Région ont travaillé de concert sur ce dossier et sont au courant de son existence. Les différentes phases (budgets, travaux, équipements, modernisation) qui composent le dossier de reprise et de création d'activité sont achevées. Tout cela permettrait d'assurer la pérennité de cet outil de proximité ; enjeu majeur pour le territoire intrinsèquement lié à l'élevage. En effet, l'abattoir est le deuxième employeur de Corbigny, il permet à de nombreux éleveurs et magasins de la région de trouver un débouché et il contribue à créer du flux pour tous les commerces alentour. Article détaillé à venir sur le sujet.

Arrêté interministériel Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le 6 juin, était publié au journal Officiel l'arrêté ministériel du 18 mai concernant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes de :
Corbigny, Maux au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 juin 2020.
Alluy, Dommartin, La Fermeté, La Machine, Saint-André-en-Morvan, Saint-Saulge, Taconnay, Urzy, Vandenesse, Varzy, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020.
Dampierre-sous)Bouhy, Germigny-sur)Loire, Langeron, Montambert, Pougny, Pougues-les-eaux, Saincauze-Meauce, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Vérain au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2020 au 30 juin 2020.
Pour rappel, la constatation de l'état de catastrophe naturelle permet d'activer la garantie des assurés. Ces derniers ont 10 jours, à partir de la publication de cet arrêté pour contacter leur assurance afin de connaître les conditions de leur indemnisation.



Éducation

Une démonstration de simulateurs de conduite d'engins agricoles à La Brosse

Mardi 8 juin, une démonstration de simulateurs de conduite d'engins agricoles a eu lieu au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, organisée par le CFA agricole. Avec pour objectif d'offrir aux jeunes une première approche des tracteurs et garantir une meilleure sécurité lorsqu'ils utiliseront les engins réels.

« *L'objectif de cette journée est de présenter les simulateurs agricoles destinés à des sites d'éducation agricole. À travers cela, on souhaite faire découvrir aux jeunes des nouvelles façons d'appréhender les engins agricoles* », indique Bertrand Jacques, PDG de la société ATV Systèmes qui commercialise les produits Acreos, un fabriquant français de simulateurs d'engins.

Le mardi 8 juin, une démonstration de ces simulateurs a eu lieu au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, organisée par le CFA agricole. « *Certains jeunes ne sont jamais montés sur un tracteur donc il est important qu'ils puissent avoir une première approche pour garantir la sécurité lorsqu'ils en utiliseront un réel* », affirme Eric Faure, formateur/coordinateur des CAPa métiers de l'agriculture au CFA agricole de l'Yonne.

Deux simulateurs étaient sur place tout au long de la journée. « *L'un en mode conduite de tracteur, l'autre d'enjambeur. Grâce aux simulateurs, ils peuvent s'exercer à la conduite et aux manœuvres, mais aussi à l'attelage de matériels ou de remorques* », ajoute Eric Faure.

Un complément aux engins réels

Pour autant, ces simulateurs n'ont pas vocation à remplacer l'apprentissage sur des engins réels. « *C'est un complément, une utilisation virtuelle qui intervient en amont, avec toutes les sensations du réel notamment avec des châssis dynamiques et des plaques commandes associées à chaque engin* », reprend Bertrand Jacques. « *On a différents exercices qui permettent de découvrir l'engin, de voir si tous ses organes sont en bon état, avant de monter sur le tracteur. On est à la fois sur de la découverte et du contrôle. On cherche à mettre du process dans l'apprentissage du jeune* ».



Les jeunes du CFA agricole de l'Yonne ont pu s'exercer à l'apprentissage d'engins agricoles sur simulateur.

Le fonctionnement se fait à travers divers exercices courts. « *On est sur une pédagogie séquencée. C'est-à-dire qu'il y a un nombre important d'exercices dans lesquels on va chercher à valider des étapes d'apprentissage. Chaque étape validée donne une notation, qui elle même est reportée sur un ordinateur, ce qui permet au professeur de contrôler la progression du jeune. Cette étape là permet au jeune d'arriver sur l'engin réel avec beaucoup plus d'assurance et de procédures pour respecter la sécurité* », précise le PDG de la société ATV Systèmes.

Le CFA agricole de l'Yonne envisage de faire l'acquisition de ce type de simulateur afin de compléter l'enseignement qu'il offre aux jeunes.

CHRISTOPHER LEVÉ

► Agenda

23/06 Le tournesol sous tous les angles

Le mercredi 23 juin, une visite de terrain sur la thématique « *le tournesol sous tous les angles* » a lieu de 9 heures à midi, chez Frédéric Bercier, à Villiers-les-Hauts. Une matinée organisée par Terres Inovia, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'union Seine Yonne, Adama et Syngenta. À cette occasion, diverses présentations seront faites sur les thématiques de l'implantation, le choix des variétés, la gestion des adventices, la nutrition des plantes et la protection fongicide, et sur la pollinisation et les auxiliaires.

26/06 Journée portes ouvertes au CFA agricole

Le samedi 26 juin, de 9 heures à 16 heures, a lieu une journée portes ouvertes au CFA agricole de l'Yonne (rue de la Brosse, 89290 Venoy). L'occasion pour le public de venir découvrir les formations par apprentissage, pour les jeunes de 15 à 29 ans, dans les domaines du cheval, du paysage, de la viticulture et de l'agriculture. Les personnes intéressées pour venir à cette journée doivent s'inscrire par mail à cfa.yonne@educagri.fr ou par téléphone au 03 86 45 15 23.

Grandes cultures

Coup de projecteur sur le pois chiche

L'insertion des légumineuses à graines (pois chiche, lentille, soja, pois, féverole) dans les rotations constitue un levier essentiel pour assurer l'autonomie protéique de la France. Dans le cadre du plan de relance, Terres Inovia et l'Idele ont lancé le projet Cap Protéines, qui repose sur différents piliers dont l'accroissement de la compétitivité et de la durabilité des productions oléoprotéagineuses.

L'objectif du projet Cap Protéines, lancé par Terres Inovia et l'Idele, est de lever les freins à la mise en place des légumineuses à graines (pois chiche, lentille, soja, pois, féverole), d'identifier les itinéraires techniques adaptés pour produire en qualité et en quantité et de communiquer auprès des agriculteurs les références acquises pour favoriser le déploiement des protéines végétales en France.

En Bourgogne Franche-Comté, les Chambres d'agriculture ont été mobilisées pour participer au déploiement des LAG (légumineuses à graines) dans la région. Un observatoire de douze parcelles de pois chiche conventionnel a donc été mis en place par les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre. Cet observatoire permettra l'acquisition de références sur la culture du pois chiche dans la région. Plusieurs visites sont prévues (implantation, floraison, maturité) pour rendre compte du développement de la culture et relier les éventuelles problématiques rencontrées (maladies, ravageurs, rendement) aux événements marquant de la campagne (météorologie, attaques de ravageurs, etc.).

Une culture aux multiples avantages

Le pois chiche est une légumineuse annuelle à croissance indéterminée, adaptée aux climats secs et chauds. Il se valorise aujourd'hui uniquement en alimentation humaine. Cette culture est non seulement intéressante d'un point de vue nutritif puisqu'elle est riche en protéines (entre 17 et 23%) et en matières grasses (5-6%), mais elle possède aussi des avantages agronomiques. Sa date de semis intermédiaire permet de rompre le cycle des adventices, ses racines ramifiées améliorent la structure du sol et sa capacité à fixer l'azote atmosphérique augmente la fertilité du sol. Le pois chiche valorise bien les sols superficiels et séchants, et particulièrement les argilocalcaires.

Au sein du réseau pois chiche de Bourgogne Franche-Comté, les premières observations ont pu être réalisées dans les douze parcelles. Si l'absence de l'inoculanaturel Mezorhizobium dans les sols de la région ne permet pas le développement des nodosités, les pois chiche se développent bien et sont au stade début de floraison. Les peuplements sont homogènes dans l'ensemble, avec une densité variant de 37 à 75 pieds/m² selon le type de semoir et l'écartement entre les rangs. Les premiers symptômes de maladie sont observés dans les parcelles ces derniers jours.



Dans le cadre du plan de relance, Terres Inovia et l'Idele ont lancé le projet Cap Protéines, qui repose sur différents piliers dont l'accroissement de la compétitivité et de la durabilité des productions oléoprotéagineuses.

Un autre réseau de quatre parcelles de pois chiche en AB a été mis en place par les Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Nièvre. Un tour de plaine autour est prévu le 23 juin à 15 heures sur les communes de Nitry, Saint-Cyr-les-Colons et Baon dans la Nièvre. Animé par les Chambres d'agriculture et Terres Inovia, cela sera l'occasion d'échanger sur les itinéraires techniques du pois chiche, d'apporter des éléments de réponse aux éventuelles problématiques rencontrées par les agriculteurs souhaitant insérer la culture dans leurs rotations, ou ayant déjà engagé cette démarche. Les premiers résultats issus des observations réalisées seront par ailleurs présentés.

TERRES INOVIA ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Journée technique Cuma

Bien choisir son outil de désherbage mécanique

Le lundi 7 juin, une journée technique sur la sensibilisation aux matériels de désherbage mécanique a eu lieu, à Venizy, organisée par le réseau Cuma BFC, en partenariat avec le syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon. La herse étrille, la roto-étrille, la houe rotative et la bineuse avec un guidage automatique par caméras étaient présentées.



Des agriculteurs sont venus prendre des informations pour enrichir leur réflexion sur le fait d'introduire ou non un outil de désherbage mécanique dans leurs systèmes.

Pour répondre à la demande d'un groupe d'agriculteurs qui se demandaient s'ils devaient introduire des outils de désherbage mécanique dans leurs systèmes et comment ils devaient faire, le réseau Cuma BFC a organisé, le lundi 7 juin, une journée technique sur la sensibilisation à ces matériels, en partenariat avec le syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon. *« Certains agriculteurs font face à un tas de problématiques : l'enherbement difficilement maîtrisable, la résistance d'adventices, la réduction de produits phytosanitaires… Le but est donc de trouver des alternatives pour faire face à cela. Les outils de désherbage mécanique en sont une »*, assure Flora Chapotin, animatrice Cuma BFC.


Flora Chapotin a animé la journée technique sur la sensibilisation aux matériels de désherbage mécanique.


Chaque outil et son fonctionnement ont été présentés aux agriculteurs, comme ici avec la herse étrille.

Lors de cette journée, différents matériels étaient présentés : une herse étrille, une roto-étrille, une houe rotative et une bineuse avec un guidage automatique par caméras. *« Ces outils ont tous des conditions d'interventions différentes. Ils ne font pas le même travail »*, poursuit Flora Chapotin. *« Alors, on les aide aussi à choisir celui qui correspond le mieux à leur façon de travailler. L'objectif est donc de leur expliquer les conditions de passage des différents outils, comment ils peuvent être introduits dans l'itinéraire technique et combinés entre eux pour avoir un maximum d'efficacité. On n'est pas du tout sur de la comparaison de marque de matériels mais sur la compréhension du fonctionnement de ces matériels. C'est la technique avant tout »*.

Les stades d'intervention déterminants

Alors, quelles sont les différences entre ces outils ? *« C'est essentiellement leurs stades d'intervention. Aussi, on choisit l'outil en fonction de l'état du sol, du degré d'humidité, des résidus qu'il y a au sol. Par exemple, plus il y a de résidus au sol et plus on a tendance à se tourner vers une houe rotative plutôt que vers une herse étrille où ça va tout de suite bourrer »*, explique Flora Chapotin. *« On aide les agriculteurs à se poser les bonnes questions : j'ai cette idée d'introduire dans mon système un outil de désherbage mécanique, par quoi je commence ? Comment faire le bon choix ? Il faut que l'outil soit adapté à la situation de l'agriculteur. Il faut avoir toutes les clés en main pour que cela soit vraiment efficace »*.

À l'occasion de ce moment, la question de la rentabilité a également été abordée. *« Les coûts de ces matériels sont onéreux, alors aujourd'hui, comment fait-on pour pouvoir les introduire sur son exploitation tout en restant compétitif et rationaliser au maximum les coûts ? On veut montrer que l'acquisition de ces matériels est possible en collectif et que c'est beaucoup plus rentable »*, continue l'animatrice.

Des matériels accessibles pour les agriculteurs faisant partie d'une Cuma donc mais aussi à ceux qui sont en conventionnel. Car contrairement aux idées reçues, les outils de désherbage mécanique ne sont pas réservés aux agriculteurs bios. *« Les agriculteurs en conventionnel se tournent de plus en plus vers eux. C'est un complément. Ce n'est pas l'utilisation de produits phytosanitaires ou l'utilisation d'outils de désherbage mécanique. On n'est plus sur cette scission entre le bio et le conventionnel. Il y a des outils qui existent, tout le monde peut profiter de leur efficacité »*, conclut Flora Chapotin.

CHRISTOPHER LEVÉ


Une démonstration de la bineuse avec un guidage automatique par caméras a eu lieu.



FDSEA

Le changement climatique au cœur de l'assemblée générale

Le vendredi 11 juin s'est tenue l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, à Beines. Sur une thématique bien particulière : celle du changement climatique et des conséquences sur l'agriculture icaunaise de demain. Un sujet d'actualité puisque le département et le pays en général connaissent des événements climatiques de plus en plus réguliers et de plus en plus dévastateurs, à l'image des épisodes de gel survenus en avril.



Le changement climatique était au cœur de l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne.

Ces dernières années, les questionnements autour du changement climatique sont dans toutes les bouches et encore plus dans celles des professionnels agricoles. Les conséquences pour l'agriculture de demain pourraient être importantes, voire inquiétantes. Et ce n'est pas les événements récents qui s'accumulent (multiples sécheresses, gel, grêles...) qui rassurent les agriculteurs. Alors, pour tenter de mieux comprendre ce phénomène et surtout de lancer les débats pour trouver des solutions afin d'assurer un avenir à l'agriculture française, la FDSEA de l'Yonne a décidé de mettre cette thématique du changement climatique au cœur de son assemblée générale. À cette occasion, Serge Zaka, docteur en agroclimatologie (lire interview page 15) et Joël Limouzin, président de la commission gestion des risques à la FNSEA étaient invités pour échanger autour du sujet.

Pour Damien Brayotel, le président de la FDSEA de l'Yonne, *«Les années se suivent, elle ne se ressemblent pas forcément, mais elles ne s'arrangent pas. Cette année, dès le printemps cela a été compliqué avec un épisode gel désastreux qui annonce une année climatique une nouvelle fois exceptionnelle»*.

Prévenir, protéger...

Si les événements climatiques sont de plus en plus réguliers (lire par ailleurs), d'autres conséquences en découlent. Comme la pression des ravageurs. *«Elle augmente au fil des années et devient de plus en plus problématiques, alors que dans le même temps de plus en plus de moyens de gestion sont retirés. Les producteurs de colza et de betterave en savent quelque chose»*, assure Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne. *«Aujourd'hui, les aléas climatiques déstabilisent la production agricole et engendrent un risque à moyen terme sur la sécurité alimentaire. Car avec les besoins mondiaux qui augmentent (2 % en moyenne chaque année), la souveraineté alimentaire constitue un défi majeur à relever»*, ajoute-t-il.

Alors, quelles solutions existent ? Le syndicat oriente sa réflexion selon cinq axes d'action : prévenir, protéger, diversifier, innover et sécuriser. *«Prévenir pour mieux supporter les aléas. Nous devons adapter nos pratiques et augmenter la résilience de nos exploitations. Cela passera obligatoirement par une meilleure gestion des ressources»*, continue Franck Pouillot *«Nous devons impérativement pouvoir récupérer les eaux excédentaires des hivers pour assurer la survie de nos cultures et de nos animaux l'été. Le ministre de l'agriculture a pris en charge ce dossier et un débat est en cours visant à faciliter le captage et l'utilisation des eaux de pluies, et débloquer les projets de retenue d'eau»*. Cela passe également par une augmentation significative de la matière organique dans les sols pour les rendre plus résilients.

Le volet *«protéger»* consiste, comme son nom l'indique, à protéger les cultures des événements climatiques. Si des moyens existent comme les fils chauffants et l'aspersion, contre le gel, ou encore les filets anti-grêle, ces derniers ont un coût très élevé. La FDSEA demande aux collectivités d'aider financièrement les agriculteurs pour qu'ils puissent accéder à ces protections et ainsi préserver au mieux leurs productions.

...diversifier, innover et sécuriser

Quant à la diversification ? *«Diversifier c'est reporter les risques sur plusieurs productions et ainsi la diviser. Les productions d'énergie renouvelable sont une opportunité. Le nombre de projets de méthanisation et de photovoltaïque explosent»*, poursuit Franck Pouillot. *«La diversification peut aussi intervenir dans les systèmes. C'est le cas avec le retour d'ovins dans certaines exploitations, comme dans le Tonnerrois. Cela peut aussi passer par l'installation d'un poulailler qui est une opportunité pour gagner en autonomie de fertilisation et pour valoriser nos céréales locales»*.

Concernant l'innovation, la FDSEA souhaite que la science soit remise au centre des réflexions. *«Nous devons financer la recherche génétique pour une meilleure adaptation des variétés au climat. C'est tout nos systèmes de production qui vont muter»*, indique le secrétaire général.

Enfin, le volet sécuriser. *«Sans revenu, il n'y aura pas de durabilité de l'agriculture. Il est indispensable d'adapter les outils de gestion des risques. L'assurance aléas climatique arrive au bout de son efficacité dans notre département et plus généralement dans les zones intermédiaires. Il est essentiel aujourd'hui de repenser le système assurantiel pour qu'il continue à jouer son rôle de filet de sécurité»*.

Durant l'assemblée générale, Damien Brayotel a aussi fait le point sur les dossiers calamités. *«Sur 2020, il y a eu un million d'euros d'indemnités pour les agriculteurs du département de l'Yonne, suite à ces dossiers calamités. Concernant le gel, qui a touché la viticulture, l'arboriculture ainsi que de manière plus occasionnelle les grandes cultures, essentiellement les betteraves dans le Nord du département, il y a un panel de mesures qui sont en train de se mettre en place pour aider financièrement les agriculteurs et viticulteurs impactés»*.

Le président a conclut en assurant croire *«en la capacité des agriculteurs à s'adapter, à apporter des solutions multiples et variées»* pour continuer de produire *«et nourrir les hommes, ce qui est notre mission première. J'ai foi en l'agriculture, j'ai foi en nous, paysans, et j'ai foi en l'avenir»*.

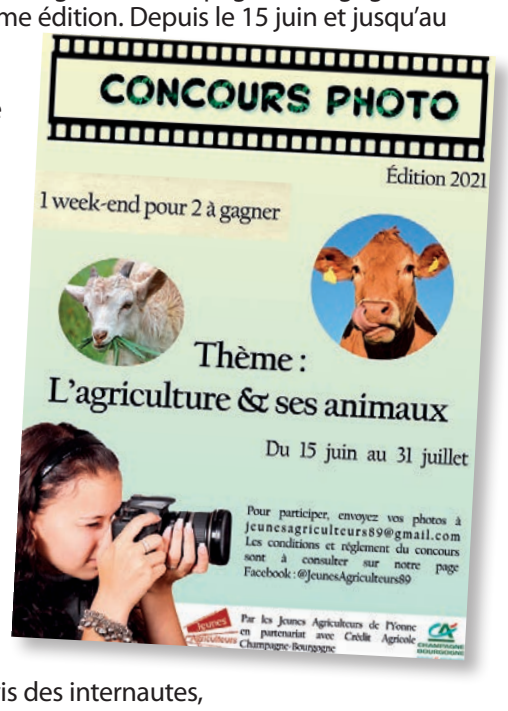
CHRISTOPHER LEVÉ

Des aléas climatiques de plus en plus récurrents

Dans son discours, Franck Pouillot a mis en avance une récurrence de plus en plus forte concernant les aléas climatiques. «*Si les anciens citaient 1976, si les plus anciens citaient 1956, aujourd'hui nous avons hélas l'embarras du choix. D'abord avec 2003. Il s'agissait du premier coup de gel généralisé suivi d'une canicule aux conséquences dramatiques. Cette année-là, nous avons pu commencer à mesurer la violence des événements climatiques. L'année 2007 reste marquée dans les annales météorologiques par un printemps excessivement sec et chaud où le mois d'avril bat tous les records de chaleur avec un excédent thermique de 4°C, avec pour conséquence une crise alimentaire mondiale résultant d'une flambée des matières premières agricoles, plongeant dans un état de crise quelques unes des régions les plus pauvres du monde. 2010 est aussi synonyme de sécheresse avec une chaleur extrême, notamment dans les pays de l'Est, dont la Russie. Nous avons là encore assisté à une flambée des cours mondiaux. En 2016, c'est cette fois un déluge printanier qui frappe notre territoire. Les inondations massives ont engendré une perte de récolte historique en France. Puis, l'été 2020 est le plus sec jamais enregistré en France. Malheureusement, il ne faut pas remonter très loin pour trouver le précédent record de sécheresse. Il est désormais battu d'année en année sur notre territoire. Enfin, le gel historique de ce printemps, après un hiver extrêmement doux voire chaud, compromet une grande partie des récoltes viticoles, arboricoles et betteravières à l'échelon du pays entier».*

JA Le concours photo est lancé

Le traditionnel concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, en partenariat avec le Crédit agricole Champagne-Bourgogne, revient pour une cinquième édition. Depuis le 15 juin et jusqu'au 31 juillet à minuit, il est possible de participer à ce concours qui est, cette année, sur la thématique de *«l'agriculture et ses animaux»*.



Pour cela, il suffit d'envoyer une à deux photo (au maximum) à l'adresse suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com ou en message privé sur le compte Facebook @JeunesAgriculteurs89. Il est nécessaire d'indiquer le nom, prénom et numéro de téléphone du participant ainsi que la commune où a été prise la photo. Chaque photo sera soumise à l'avis des internautes, sur la page Facebook des JA 89, ainsi qu'à celui d'un jury composé de jeunes agriculteurs.

Le concours est ouvert à tous. De nombreux lots sont à gagner dont un weekend pour deux personnes.

A noter qu'en cas de non respect de la thématique, la photo est automatiquement disqualifiée par le jury.

C. L.

Climat

«L'agriculture reste un levier important de stockage du carbone»

Invité lors de l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, qui s'est tenue le vendredi 11 juin à Beines, Serge Zaka, docteur en agroclimatologie a fait un point sur les origines et les conséquences du changement climatique. Ce passionné de météorologie est aussi chasseur d'orages depuis ses 14 ans. Il a accepté, en exclusivité, de répondre à nos questions sur sa passion pour les orages, ainsi que sur le changement climatique que nous connaissons actuellement.

Aujourd'hui, le climat est de plus en plus capricieux. On a des épisodes climatiques de plus en plus violents, comme cela fut récemment le cas avec le gel qui a fortement impacté le vignoble et les vergers de la région. Comment expliquer ce phénomène ?

Serge Zaka : *«Au niveau des orages, on a une légère tendance à l'augmentation de leur intensité, mais il n'y a pas forcément une augmentation du nombre d'orages. On observe de plus en plus d'événements violents, notamment autour de la Méditerranée. C'est un peu moins le cas en Bourgogne Franche-Comté. Il y a une légère tendance à la hausse des épisodes de grêle mais ce n'est pas très marqué.*
Le plus inquiétant, ce sont les événements thermiques de gel ou de canicule qui, eux, causent énormément de dégâts. On a des phénomènes caniculaires de plus en plus marqués et qui commencent plus tôt et finissent plus tard dans la saison, et qui sont plus fréquents. Par exemple, les 40°C sont atteints dans la région tous les trois ans en moyenne. À partir de 2050-2060, les 40°C seront atteints tous les ans. Et les 45°C seront atteints tous les trois ans à partir de 2070. Ce sont les prévisions les plus pessimistes du changement climatique mais on est en train de s'y acheminer puisque l'on n'a pas diminué la production de gaz à effet de serre. Donc si cela continue, les baisses de production que l'on observe régulièrement à cause des événements thermiques seront amenées à se répéter chaque année.
Quant aux épisodes de gel ? On a une végétation qui est de plus en plus en avance du fait des hivers de plus en plus doux. Mais il y a toujours des risques de gel au printemps. Dans un contexte de changement climatique, au lieu d'avoir -6°C il y aura -4°C. Mais à -4°C, les dégâts peuvent toujours être importants pour l'agriculture. Il y a une coordination parfaite entre des épisodes de gel qui sont toujours présents et un décalage des stades phénologiques des plantes qui interviennent de plus en plus tôt, ce qui fait que la période de gel et de débourrement se chevauchent».

On demande souvent aux agriculteurs de faire encore et toujours plus d'efforts. Alors, comment réussir à réduire de manière encore plus forte les émissions de gaz à effet de serre au niveau du secteur agricole ?

SZ : *«L'agriculture n'est pas le plus gros levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre car par définition, pour pouvoir produire, il faut pouvoir modifier le milieu environnemental sur lequel on se trouve. Dans le milieu agricole, il est impossible d'atteindre le zéro émission. Il faut que le grand public comprenne qu'il y aura toujours des émissions à effet de serre au niveau agricole, même si elles sont de plus en plus faibles. Aujourd'hui, il y a d'autres domaines, comme le transport ou l'isolation des habitations, où l'on trouve des leviers plus importants pour la réduction de gaz à effet de serre que dans l'agriculture, puisqu'il existe des technologies le permettant. C'est par là qu'il faut commencer.*
De plus, l'agriculture est un levier très important pour stocker le carbone, c'est-à-dire faire l'effet inverse de ce que fait l'humain, à savoir le mettre dans l'atmosphère. C'est le principe de la photosynthèse. C'est un principe naturel que la nature fait très bien toute seule. Il faut le favoriser au niveau de l'agriculture. Il y a plusieurs possibilités : replanter des haies dans les endroits propices ou encore replacer le sol au centre des intérêts pour l'agriculteur afin de favoriser le stockage du carbone. Cela passe par une réduction du labour lorsque cela est possible ainsi que mettre des couverts végétaux entre les cultures».

Vous êtes également chasseur d'orages. Avez-vous des événements particuliers auxquels vous aurez assisté qui vous ont marqué plus que les autres ? Et constatez vous que les forts orages ont des effets sur les cultures ?

SZ : *«Les événements qui m'ont marqué se trouvent essentiellement en Méditerranée. C'est là où l'on trouve les orages les plus violents de France. Ce qui me marque c'est surtout la réaction de l'humain qui déplore les dégâts causés par ces orages, mais qui en est lui-même à l'origine. Les orages ont toujours existé mais les dégâts sont aggravés du fait qu'il y a une urbanisation massive autour des fleuves notamment. Car lorsqu'ils débordent, cela devient vite ingérable puisque les sols sont imperméabilisés. L'Homme déplore les dégâts avant de les prévenir.*
Sur les orages dans le Nord de la France, certains m'ont marqué plus que d'autres par la grêle et par le vent, mais cela reste assez ponctuel et local. J'ai cependant vu des cultures de maïs complètement couchées sur des kilomètres par le vent provoqué par les orages. J'ai aussi vu des cultures complètement détruites par la grêle. Encore une fois cela reste des phénomènes très locaux, mais c'est très impressionnant. Je suis chasseur d'orages depuis que j'ai 14 ans. Le but c'est de faire de la photographie, de me faire plaisir et d'avoir un peu d'adrénaline. L'aventure, c'est un peu mon truc. Mais c'est aussi faire de l'observation de terrain, de voir ce qu'il se passe pour l'agriculture, pour les infrastructures ou pour la population et de faire remonter les informations recueillies qui peuvent servir à Météo France par exemple».



Docteur en agroclimatologie, Serge Zaka était invité à l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne pour parler du changement climatique.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ



Évènement

Trois jours pour célébrer l'agriculture

Elles sont là pour compenser l'absence de Salon de l'agriculture tout en allant plus loin : les Journées nationales de l'agriculture, organisées les 18, 19 et 20 juin, seront avant tout une fête, avec de nombreux rendez-vous, en Bourgogne Franche-Comté.



Ces premières Journées de l'Agriculture sont une mise en lumière du lien fort qui doit être retissé entre les agriculteurs et l'ensemble de la société française.

Le but de ces premières Journées nationales de l'agriculture, organisées partout en France les 18, 19 et 20 juin, est de proposer à chaque citoyen de découvrir son patrimoine agricole et alimentaire, en visitant des sites de production, d'enseignement agricole, d'expérimentation, de recherche et des sites de transformation. Mises en oeuvre par Make.org Foundation et #agridemain, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, elles ambitionnent de mettre en lumière la souveraineté agricole et alimentaire de la France, premier producteur dans ce secteur de l'Union européenne assurant près de 18 % de la production européenne agricole ; de répondre au souhait des Français de pouvoir échanger avec les agricultrices et agriculteurs qui oeuvrent à son rayonnement et dont le rôle est perçu de plus en plus comme essentiel à la préservation du territoire et de l'environnement ; de permettre aux professionnels de l'ensemble de la filière agricole et para-agricole de valoriser leur métier et la qualité de leurs productions auprès des consommateurs ; enfin d'éveiller les consciences face aux défis et enjeux du monde agricole, tels que le développement des circuits courts et la préservation de la biodiversité. Des exploitations agricoles familiales aux élevages en plein air, des domaines viticoles aux industries agroalimentaires, en passant par les lycées agricoles et sites patrimoniaux, c'est l'ensemble de ce qui compose le secteur agricole et para-agricole qui se dévoilera au public. Voici un aperçu des rendez-vous proposés dans ce cadre en Bourgogne Franche-Comté.

En Côte-d'Or

Ferme de Blessey, 9 rue de Salmaise, à Source-Seine. Visite de la ferme et atelier de fabrication samedi 19 juin, sur réservation au 03 80 35 02 62.

-Tenue par Christine Lacombe, cette ferme laitière en agriculture biologique réunit un cheptel d'environ 80 vaches de race Montbéliarde. La productrice propose de nombreuses activités d'accueil de groupes ou familles avec visite de la ferme et du village, et goûter fermier composé de fromages frais et de pâtisseries réalisées par un pâtissier local.

Ferme Fruirouge, 2 place de l'Eglise, Hameau de Concoeur, à Nuits Saint-Georges. Visite commentée et dégustation du vendredi 18 au dimanche 20 juin. Entrée payante : 3 euros.

-Isabelle et Sylvain Olivier, et leur fils Camille, font partie d'une lignée de paysans depuis plusieurs générations. Ils cultivent en biodynamie des petits fruits rouges (cassis, framboises, fraises, groseilles, cerises et pêches de vigne) qu'ils transforment à la ferme en confitures, boissons et condiments en respectant des processus de fabrication à l'ancienne.

A Quetigny, 21 boulevard Olivier de Serres, le 18 juin.

-Visite du parc arboré du lycée agricole. Découverte du parc, des projets horticoles et paysagers, des techniques de production.

A la Ptite ferme de Poiseul (réseau Bienvenue à la ferme), à Poiseul-la-ville-et-Laperrière, le 19 juin.

-Repas champêtre, concert et visite de la ferme.

Dans la Nièvre

Les cochonnailles de Karine, 10 rue de Tingeat, à Charrin, visite de l'élevage et de l'atelier de transformation, découverte des engins agricoles, dégustation et vente sur place, samedi 19 juin.

- Il s'agit d'une affaire montée par une jeune femme de 25 ans, passionnée d'agriculture. Elle s'occupe de la transformation et de la vente directe de viande et de charcuterie de porcs fermiers réalisée sans conservateurs. A partir de 19 heures, repas champêtre (payant) avec le groupe rock Les Bernols.

Le Domaine de l'Epineau, 7 allée des Sources Paillot, à Saint-Martin sur Nohain. Visite de la cave, découverte du métier, dégustation, trampoline pour les enfants, les 18, 19 et 20 juin sur réservation à contact@domaine-epineau.com

- Il est installé sur le site d'une exploitation agricole familiale. Deux vins AOC (Coteaux du Giennois et Pouilly-Fumé) y sont produits dans le respect de l'environnement.

Lycée agricole Coeur de Nièvre, place Dom de Laveyne, à Saint-Saulge, les 18 et 19 juin.

- Utilisation du simulateur de conduite de tracteur agricole.

Ferme céréalière irrigante Jean-Charles Zwaenepoel, au lieu-dit Sourdes, à Varennes-les-Narcy, le 19 juin. -Visite dans les champs, découverte des installations d'irrigation, possibilité de restauration sur place et marché de producteurs.

Chèvre'rit d'Amandine, 10 rue des Grands Buissons, à Garchy, le 19 juin.

- Visite de l'exploitation de 80 chèvres laitières, gestion de l'alimentation, de la reproduction, de la sélection des animaux, qualité du lait, transformation fromagère.

Ferme de Muriel et Romaric, 4 rue Saint-Loup, à Asnois, le 19 juin.

- Marché de producteurs locaux et restauration (payante) et animation sur le métier d'agriculteurs, présentation de l'exploitation. À partir de 14h30, randonnée sur la commune.Restauration le soir (payante).

Dans l'Yonne

La ferme du Petit Virey, à Molosmes, visite guidée de l'exploitation avec découverte des méthodes de travail et dégustation de vins, les 18, 19 et 20 juin.

- Laurent et Josiane Roze gèrent leur domaine viticole en culture raisonnée. Ils produisent à l'année 30 000 bouteilles des différentes appellations, sur 8 hectares de vignes. L'exploitation abrite également une culture céréalière et de nombreux élevages. Les produits sont transformés sur place pour fabriquer du pain mais aussi de l'huile de colza ou du jus de raisin.

Domaine Gautheron, 18 rue des Prégirots, à Fleys, visite guidée du domaine et dégustation, les 18 et 19 juin.

- Le domaine cultive un vignoble de 28 hectares dans le souci du respect de l'environnement. Il est certifié Haute valeur environnementale (HVE).

Afterwork à la ferme d'Ulteria, aux Champs Galottes, à Saint-Bris le Vineux, le 18 juin.

- Dégustations de fromage de chèvres et de vins.

Ferme Lorne, 8, rue de l'Etang, à Soumaintrain, les 18 et 19 juin.

- Rencontre avec les vaches et les veaux de la ferme, dégustation et vente de fromages et autres produits laitiers.

BERTY ROBERT

Retrouvez tout le programme de ces Journées sur www.journeesagriculture.fr

Et aussi...

Doubs : Ferme de la Motte, 11 rue de l'Echelet, à Bournois, le 19 juin : visite guidée de la ferme où sont élevées 46 vaches laitières Montbéliardes.

Jura : exploitation agricole Petitguyot, 6 rue du Geai, à Vaudrey, le 19 juin : visite de l'exploitation spécialisée dans l'élevage de vaches allaitantes charolaises et dégustation de viande.

Haute-Saône : Machinerie Quivogne, rue des Etrapeux, à Jussey, les 19 et 20 juin : découverte et présentation des machines agricoles dans cette entreprise créée en 1946.

Saône-et-Loire : Le Jardinier glacier, 580 route de Louhans, à Saint-Etienne-en-Bresse, les 18 et 19 juin : visite des jardins et de l'atelier de transformation sur cette exploitation bio qui produit et transforme des fruits.

Territoire de Belfort : Rucher Api-Douceur, 69 Grande-Rue, à Chaux, les 19 et 20 juin : découverte de l'apiculture, visite de l'exploitation et dégustation de miel.

Filière

CRC a enfin pu souffler ses vingt bougies

La filière Culture raisonnée contrôlée (CRC) est née, il y a vingt ans, dans l'Yonne. La crise sanitaire avait empêché de célébrer cet anniversaire jusqu'à présent mais, le 10 juin, un événement digital a permis de revenir sur le chemin parcouru.

Même si c'est bien le vingtième anniversaire de la filière Culture raisonnée contrôlée (CRC) qui était célébré, avec un an de retard en raison de la crise sanitaire, les racines de cette organisation agricole sont plus profondes. Alain Peretti, ancien directeur de la coopérative Caps, qui en est à l'origine, a rappelé qu'un début de structuration s'était dessiné dès le début des années 90. *«Nous avions pensé, à l'époque*, soulignait-il à l'occasion de l'évènement digital organisé le 10 juin, *que le développement quantitatif de nos productions céréalières serait médiocre alors que les perspectives qualitatives étaient plus porteuses* ». L'étape fondatrice, ce fut la constitution de liens entre le GIE Intercéréales et des moulins italiens qui fabriquaient de l'alimentation pour bébés. Ce marché du « *babyfood* », véritable niche au départ, a permis de comprendre qu'il y avait une demande pour des céréales de qualité supérieure. À partir de là, les initiateurs de CRC n'ont eu de cesse d'élargir cette niche.

Le cahier des charges, véritable fondation

Cette volonté s'est appuyée sur la construction méticuleuse, durant deux ans, d'un cahier des charges, bâti par Alain Peretti et Michel Deketelaere, directeur scientifique du GIE CRC. « *La construction de ce cahier des charges en Certification de conformité produit (CCP) était une première à l'époque, pour une structure comme la notre*», précisait Michel Deketelaere, *«il fallait définir tout ce qui concernait la production, le stockage, les systèmes qualité, le tout avec une vision globale qui allait du champ au consommateur final. Avec un objectif : prouver la qualité supérieure de nos produits* ». En 20 ans, ce cahier des charges a évolué, sous-tendu par une constante : toujours préserver un équilibre entre les attentes des consommateurs et les capacités des producteurs, en cherchant les meilleurs compromis technico-économiques. « *Ce qui est important*», précisait Etienne Henriot, président du GIE CRC, *«c'est que ce cahier des charges a été construit par le monde agricole. La filière CRC est unique de ce point de vue* ». CRC s'est, depuis, beaucoup développé : de 20 000 tonnes de production au départ, on en est aujourd'hui à plus de 400 000 tonnes. « *La filière CRC a su conserver une longueur d'avance*», remarquait Cécile Adda, qui fut en charge de son animation dans les années 2000. *«Aujourd'hui, les notions de construction de filière sont plus que jamais d'actualité* ». « *CRC était très en avance dans la prise en compte des attentes des consommateurs* » ajoutait pour sa part Florence Pradier, qui avait occupé la même fonction à la création de la filière. « *Sa force*», précisait Fouzia Smouhi, directrice générale du GIE jusqu'en 2018, *«c'est d'être une démarche scientifique, solide et sincère, pas de l'habillage marketing* ».



(De gauche à droite) Marc Bonnet, actuel directeur du GIE CRC, Etienne Henriot, son président, Michel Deketelaere, directeur scientifique et Jean-Luc Billard, président de Caps Vert. (Crédit CRC)

Esprit d'avant-garde

Le principal défi à relever est celui de la réflexion sur l'avenir, en conservant l'esprit avant-gardiste présent depuis le début. « *Nous voulons aller vers un blé décarboné qui doit préserver la qualité du produit*», indiquait Jean-Luc Billard, directeur de la coopérative Ynovae, basée à Véron, dans l'Yonne et président de Caps Vert, en charge de la R&D pour le GIE. *«Nous travaillons aussi sur les émissions de Gaz à effet de serre (Ges) et nous avons le projet d'un cahier des charges sans résidu de pesticides pour lequel la récolte 2021 servira de pilote* ». Le GIE, qui va lancer une campagne de publicité diffusée à la télévision (France2, France3 et France5) et sur les réseaux, a défini, en 2018, une stratégie sur cinq ans qui touche à la biodiversité, à l'amélioration de la rémunération des agriculteurs adhérents, à la numérisation des process et des audits ou à la digitalisation de la traçabilité. Il réfléchit aussi à la possibilité d'apporter des services associés aux adhérents. Un développement tous azimuts, conforme à la logique enclenchée il y a vingt ans.

BERTY ROBERT

En chiffres

Le GIE CRC compte aujourd'hui :
- plus de 3 200 agriculteurs engagés
- 34 coopératives et négoces
- 55 meuniers
- 30 industriels
- 9 distributeurs
- 4 200 artisans boulangers partenaires
Le nombre d'agriculteurs engagés a progressé de 112 % en cinq ans. Les surfaces emblavées atteignent 71 000 hectares, en progression de 97% ces cinq dernières années.
Le blé CRC représente 10 % des blés français écrasés par la meunerie.

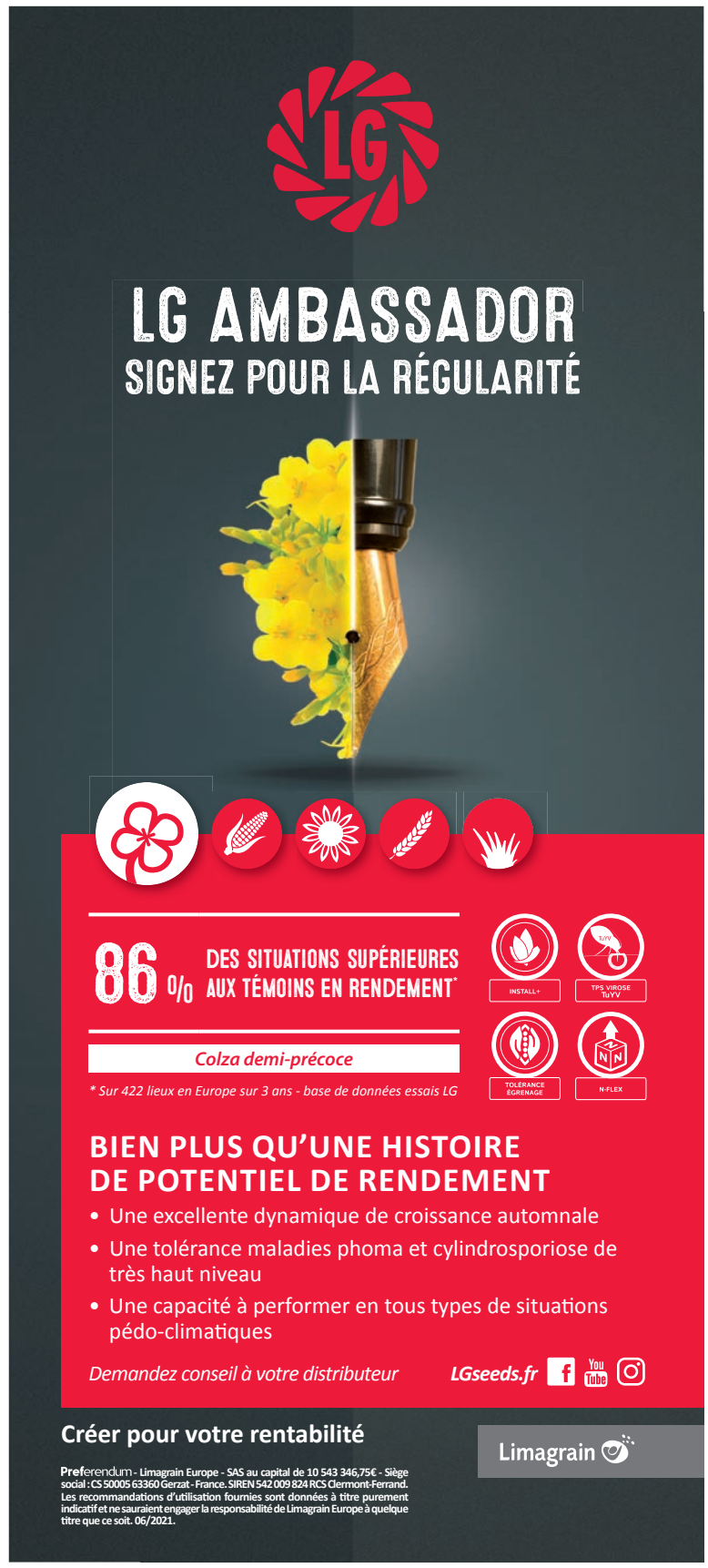
Recherche

Le recteur à la découverte du centre Inrae BFC

Jean-François Chanet a visité le site alors que celui-ci va connaître d'importants travaux de remise aux normes.

Jean-François Chanet, recteur de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté a été reçu le 3 juin par Nathalie Munier-Jolain (présidente du Centre Inrae BFC à Dijon), Mathieu Jacques (directeur des services d'appui du Centre) et Loïc Briand (directeur de l'Unité mixte de recherche (UMR) Centre des sciences du goût et de l'alimentation, CSGA). Le recteur était accompagné de Jean-Luc Rossignol, secrétaire général de la Région académique, et de Benoît Rohr, responsable du service immobilier au sein de l'académie de Dijon. La visite a concerné les installations du centre qui vont bénéficier de travaux de rénovations énergétiques au titre du Plan de relance, et notamment l'un des bâtiments abritant les laboratoires du CSGA, qui va concentrer la très grande majorité des financements. Le projet de réhabilitation de ce vaste bâtiment des années 1960 va permettre d'améliorer les conditions de travail des agents et de réunir des entités séparées d'une équipe (site Inrae et site Gabriel de l'Université de Bourgogne). Il s'agira aussi d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment pour les agents dédiés à l'entretien et à la maintenance, de mettre à niveau les locaux vis-à-vis de la réglementation en matière de sécurité biologique, d'amiante, de sécurité incendie, de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de réglementation thermique. Cette visite a fourni l'occasion à plusieurs chercheurs du CSGA de présenter leurs travaux sur les thématiques de l' analyse sensorielle, de l'œil et de la nutrition, ou sur la flaveur : de la molécule au comportement. En cheminant sur les 7 hectares du site dijonnais d'Inrae, Jean-François Chanet a pu constater qu'au-delà des travaux pour la performance énergétique engagés au titre du Plan de relance, le Centre de recherche s'inscrit dans une démarche de Responsabilité sociale et environnementale (RSE).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Le photovoltaïque dan

Même s'il est, lui aussi, confronté à la problématique de la hausse des matières premières, le photovoltaïque sur bâtiments agricoles fait partie des secteurs qui devraient profiter à plein du redémarrage économique, à la sortie de la crise sanitaire. Mais les professionnels et leurs clients attendent depuis un an et demi la sortie d'un décret donnant plus de souplesse aux projets de ce type…



Clef Énergies

Les acteurs du photovoltaïque sur bâtiments agricoles doivent composer avec des hausses de matières premières qui, néanmoins, ne remettent pas en cause l'engouement de leurs clients pour ces dispositifs.



Crai Énergies

Tout est en place pour que le photovoltaïque agricole connaisse un développement important en France mais il manque la parution d'un décret élargissant le plafond de puissance qui marque la limite obligeant ou non à passer par un appel d'offres.

Selon Bruce Febvret, le fondateur et dirigeant d'O'Sitoit, entreprise basée à Aiserey, en Côte-d'Or, les volumes d'installations photovoltaïques en toitures de bâtiments devraient être multipliés par 4, par rapport à ce qu'ils sont actuellement en France, pour que notre pays atteigne les objectifs qu'il s'est fixé, en termes d'énergies renouvelables. Un écart important qui n'a besoin que d'une décision pour commencer à être comblé : la parution du décret concrétisant la décision du gouvernement de repousser la limite de dépôt d'un appel d'offres pour une installation photovoltaïque en toiture de 100 Kilowatts crête (kWc) actuellement, à 500 kWc. Une décision qui avait été officialisée au Salon de l'Agriculture en… février 2020. Depuis, son décret d'application se fait attendre. Il pourrait être signé cet été… ou pas. Une incertitude qui pèse, autant pour les professionnels de ce type d'installation que pour leurs clients, porteurs de nombreux projets. Le secteur est dans les startings-blocks. *«Tout le monde est demandeur,* poursuit Bruce Febvret, *il faut juste que l'État signe le décret qu'on nous fait miroiter depuis des mois… On a une filière agricole dynamique, demandeuse de solutions, et qui représente 60 % de notre activité alors il faut y aller !»*

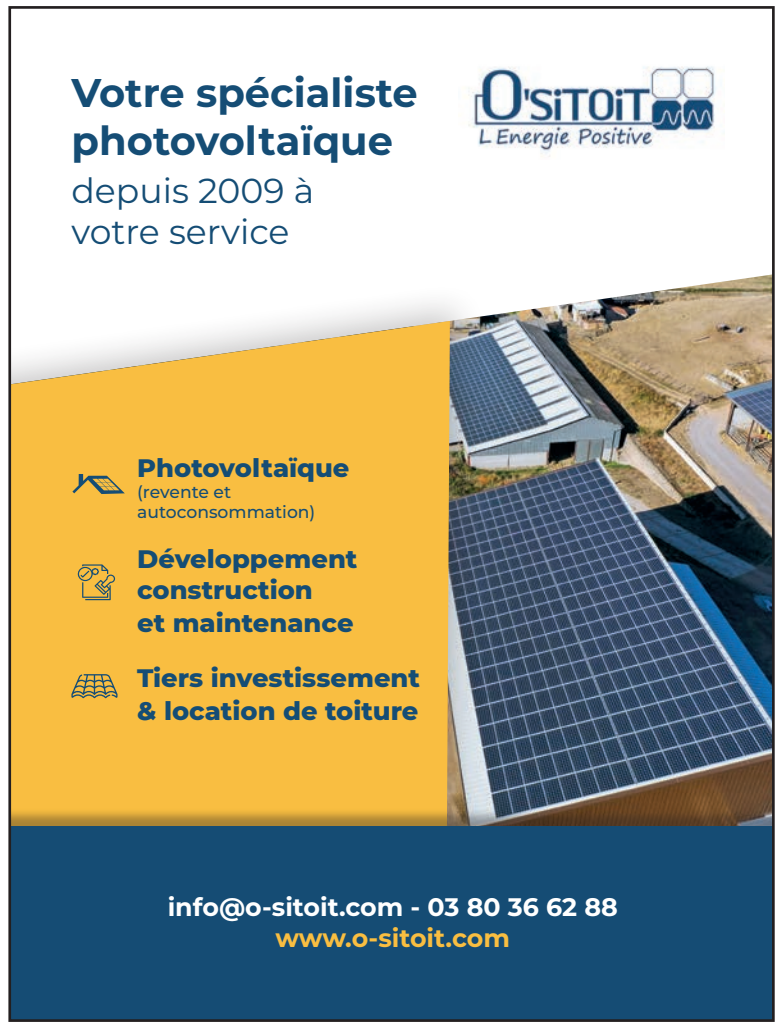
Un verrou qui saute

Sans attendre ce décret, son entreprise, qui intervient dans le photovoltaïque sur de grandes toitures (bâtiments industriels, bâtiments tertiaires, grandes surfaces commerciales et bâtiments agricoles) et emploie une vingtaine de personnes a toutefois pu réaliser des projets de plus de 100 kWc grâce aux appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (Cre). *«Cela nous a permis d'amener des solutions concrètes à des clients qui avaient des besoins de surfaces plus importants»*. Globalement, O'Sitoit pose entre 50 000 et 60 000 m² de panneaux photovoltaïques chaque année sur le Centre-Est. L'activité, elle est aussi très soutenue du côté de Clef Énergies, notamment en raison du maintien du niveau du taux de réfaction sur les coûts de raccordement au réseau qui a été maintenu à 40 % (taux de prise en charge du coût de ce raccordement). Mais là aussi, comme le confirme Bastien Ménage, responsable d'agence au sein de l'entreprise dijonnaise, le relèvement du plafond de 100 à 500 kWc c'est un verrou phénoménal qui devrait sauter et *«booster»* considérablement le marché du photovoltaïque sur bâtiments agricoles… *«C'est une énorme croissance du secteur qui s'annonce*, prédit-il. *Rien que sur la Côte-d'Or, nous avons une quarantaine de projets en lien avec cette évolution»*. En un an, Clef Énergies est passé de 18 à 35 salariés, preuve de la montée en puissance des chantiers, avant même l'évolution législative tant attendue. L'ambiance d'attente du coup de pistolet donnant le départ de la course, on la trouve aussi chez un troisième acteur important du secteur, toujours en Côte-d'Or, chez Crai Énergies, à Semur-en-Auxois. *«De manière plus générale,* explique son gérant, Benoît Chaudron, *le marché est très porteur. Le déplafonnement du 100 kWc va pousser l'activité de manière très importante. Nous avons déjà fait plusieurs chiffrages de projets dans ce cadre. Les gens n'attendent plus que la sortie des décrets»*. Cette entreprise, fondée en 2010, est complémentaire du constructeur de bâtiments Crai et elle recrute actuellement pour accompagner sa montée en puissance sur les installations photovoltaïques.

D'énormes progrès technologiques

Le contexte est d'autant plus favorable qu'il s'accompagne de progrès importants dans la technologie des panneaux. Les panneaux photovoltaïques ont vu leur rendement progresser de manière très conséquente, ce qui a un impact sur les surfaces





s les starting-blocks

de toits de bâtiments agricoles : *«Il y a dix ans,* poursuit Benoît Chaudron, *il fallait 1 000 m² pour une puissance de 100 kWc. Aujourd'hui, il en faut moitié moins. Le rendement surfacique des panneaux a été quasiment doublé. Il y a une dizaine d'années, nous posions des panneaux en 175 Wc. Aujourd'hui, ces panneaux font 400 Wc »*. L'évolution de la législation avec la suppression du plafond à 100 kWc correspond, selon Bruce Febvret, à une forte attente du marché : *«En 2009, lorsque j'ai débuté, 100 kWc représentaient pratiquement 1 000 m², aujourd'hui on peut placer la même puissance sur 500 m². Le rendement des modules photovoltaïques a énormément progressé, mais les agriculteurs sont d'abord intéressés par la taille de leur bâtiment. De ce fait, la limite à 100kWc n'était plus du tout adaptée»*. Sur le marché du bâtiment agricole, plusieurs approches en matière de photovoltaïque cohabitent : certains exploitants ont besoin de créer un bâtiment et le photovoltaïque va être une source de financement, d'autres profitent de la nécessité de rénover une toiture pour l'équiper en panneaux, et enfin, l'autoconsommation peut aussi être un élément déclencheur.

L'autoconsommation, un autre moteur

Cette dernière approche est aussi un facteur qui favorise l'expansion du photovoltaïque sur bâtiments agricoles, même si, comme le reconnaît Bastien Ménage, la formule est majoritairement choisie pour des bâtiments industriels qui ont à faire face à des besoins énergétiques plus importants. *«La volonté première,* précise-t-il, *c'est de réduire les coûts énergétiques. Mais l'évolution de la législation joue aussi son rôle, avec la parution de plusieurs décrets facilitant l'autoconsommation, depuis 2017. À cela s'ajoutent les possibilités d'autoconsommer et de revendre le surplus d'énergie produit sur le réseau, ou bien encore de stocker l'électricité en batterie ». «Nous avons de plus en plus de demandes en autoconsommation sur des bâtiments agricoles»* confirme de son côté Benoît Chaudron. Chez O'Sitoit l'autoconsommation est en progression *«mais,* précise Bruce Febvret, *la revente totale de ce qui est produit reste le segment dominant. Toutefois, dans l'agricole, l'autoconsommation progresse surtout auprès de clients qui font de la transformation et de la vente sur leurs fermes. Là, on a des consommations électriques importantes liées à la présence de frigos ou de vitrines réfrigérées»*. Reste la question de la hausse des matières premières, observée depuis fin 2020 et qui impacte tous les métiers du bâtiment. *«Pourtant,* constate le gérant de Crai Énergies, *cette hausse, qui a forcément un impact sur nos prix, ne remet pas en cause les projets qui sont dans les tuyaux, ce qui en dit long sur l'intérêt de nos clients pour le photovoltaïque…»* Les hausses constatées sur l'acier ou les panneaux photovoltaïques sont liées à un contexte de demande très forte alors que les fournisseurs avaient pensé que la crise sanitaire allait mettre un coup d'arrêt au marché. Il n'en n'a rien été. *«Heureusement,* conclut Bastien Ménage (Clef Énergies), *nous avons d'importants stockages sur les modules solaires, ce qui nous permet d'atténuer une partie de cette hausse»*.

BERTY ROBERT



La solution du tiers investissement

Depuis 2012, O'Sitoit développe une activité de tiers investissement, par laquelle elle construit elle-même des bâtiments, parfois en partenariat avec d'autres investisseurs, qu'elle met ensuite à disposition, notamment dans le milieu agricole. Ces bâtiments sont financés par la revente d'électricité qu'ils produisent. Une solution plutôt économique pour des clients qui souhaitent préserver leur trésorerie ou leurs capacités d'endettement. Le tiers investissement peut aussi se traduire par la location, par O'Sitoit, de toitures de bâtiments agricoles préexistants, pour y installer des panneaux photovoltaïques. L'entreprise reverse alors un loyer ou une redevance.

Dallage Béton - Méthanisation





- Béton :
- Anti agressif
- Finition lissée ou adhérente

à partir de 25€/m²

V-MAT Construction

M. STRAUB - 06 83 41 72 77
contact@vmat-dallage-chape.fr

Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

30 ans de réalisation

CHARPENTE
ZINGUERIE
COUVERTURE
SERRURERIE
BARDAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

21140 SEMUR EN AUXOIS - Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

https://www.constructionsmetalliques-petitarmand.fr

PETITARMAND
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES





COUVERTURE
BARDAGE

Avenue Noël Navoizat - 21400 CHÂTILLON-SUR-SEINE - T. 03 80 93 70 09 - P. 06 80 32 09 25 - petitarmand-sa@wanadoo.fr

Sanitaire

Bien préparer ses bâtiments avant les grosses chaleurs

Des auges propres à l'ombre, de nombreux abreuvoirs, une aire paillée récurée très souvent, voilà quelques-uns des conseils délivrés par le vétérinaire conseil au GDS de l'Ain, Sébastien Mouillard, pour que le troupeau supporte bien les fortes chaleurs sans pertes et sans dégâts.



Le vétérinaire Sébastien Mouillard rappelle les points de vigilance à avoir sur les bâtiments d'élevage, en prévision des fortes chaleurs.



Les systèmes d'abreuvement des animaux sont un point clé du bien-être des bêtes en stabulation, l'été.

On ne rappellera jamais assez que la zone de confort thermique des bovins se situe entre 2 °C et 15 °C. Jusqu'à 22 °C, ils arrivent encore à réguler. Au-delà, ils sont en stress physiologique. Conséquences : les vaches passent leur temps à lutter contre la chaleur. Cette thermorégulation aboutit au bout du compte à une baisse de l'immunité. *«Il faut donc faire en sorte que le troupeau présente le meilleur état sanitaire possible avant les fortes chaleurs»*, rappelle Sébastien Mouillard, vétérinaire conseil au GDS de l'Ain. *«Nous incitons les éleveurs à être très vigilants, à prendre le temps d'observer leur troupeau, surtout les bêtes qui ne pâturent jamais. Il s'agit d'identifier les premiers signes de mal-être, tels que les regroupements dans des zones plus aérées au détriment des espaces de fort ensoleillement, les vaches perchées et inactives… L'éleveur pourra ainsi modifier sa pratique et adapter ses équipements»*.

Une vache perd beaucoup d'eau

La priorité des priorités reste le système d'abreuvement, son contrôle et son dimensionnement. Le réseau d'eau doit apporter une eau de qualité en quantité suffisante.

Une analyse bactériologique est indispensable lorsque celle-ci provient d'une source ou d'un puisard.

Il faut veiller à aménager une solution de secours afin de répondre aux besoins des animaux. En hiver, une vache perd 15 à 20 litres d'eau par le biais de la transpiration, en été cette valeur







peut facilement doubler. Il faut prévoir au moins 150 litres d'eau par jour et par vache. *«L'éleveur aura à contrôler régulièrement le débit des distributeurs automatiques, on ne doit pas entendre de bruits de succion. Prévoir éventuellement des abreuvoirs supplémentaires»*, poursuit Sébastien Mouillard. L'alimentation est tout aussi importante.

La nourriture distribuée doit être fraîche et appétante. Pour cela, l'agriculteur fera en sorte que l'auge reste à l'ombre en procédant à des aménagements au niveau du toit, peindre, voiler voire enlever les translucides et sur les côtés, installer des rideaux ou des murs mobiles…

Sébastien Mouillard préconise aussi le raclage quotidien de l'auge et l'élimination des refus asséchés par une température ambiante élevée.

Même une alimentation humide, telle que l'ensilage de maïs, se déshydrate au cours de la journée.

Il souligne aussi la nécessité d'apporter une complémentation en minéraux : sodium, potassium, bicarbonate de sodium dans la ration pour compenser les pertes dues à la transpiration et à la miction. *«Ces deux points clés, l'eau et l'alimentation, permettront de lutter contre le déséquilibre engendré par le stress thermique»*, affirme Sébastien Mouillard.

Nécessité de bien aérer

«Lorsqu'on rentre dans un bâtiment, et que l'on sent l'odeur de l'ammoniaque, on peut être sûr qu'il y a un problème de ventilation», fait remarquer Sébastien Mouillard. *«On sait désormais, car la Covid nous l'a appris, que l'aération régulière des locaux permet de lutter contre les virus, les microbes et les bactéries. Un bâtiment d'élevage doit être bien ventilé tout au long de l'année. Il ne faut donc pas hésiter à créer des ouvertures modulables»*. Dans le même temps, il faut veiller à la qualité des lieux de couchage des animaux.

C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne les aires paillées ou les logettes paillées. Pour notre vétérinaire, la solution, c'est de curer plus souvent et de pailler normalement. Le surpaillage favorise la surchauffe de la litière. La chaleur combinée à un taux d'humidité élevé vont favoriser l'apparition des germes thermorésistants pathogènes qui peuvent entraîner des mammites, des avortements…

Les animaux potentiellement affaiblis par le stress thermique seront des proies faciles pour ce nouveau microbisme. L'observation du troupeau reste encore le meilleur atout de l'éleveur qui pourra ainsi réagir dès les premiers signes de mal-être animal.

MAGDELEINE BARRALON

		Tarif du 01/04/2021 au 30/06/2021	*Rappel tarif trimestre précédent*
Tarif achat vente en totalité			
	≤ 3 kWc	17,79	17,89
	≤ 9kWc	15,12	15,21
	≤ 36 kWc	*10,95*	*11,21*
	≤ 100 kWc	*9,52*	*9,74*
Vente du surplus			
P≤ 3 kWc	Tarif achat	10	10
	Prime investissement	0,38	0,38
3 kWc < P≤ 9 kWc	Tarif achat	10	10
	Prime investissement	0,28	0,28
9 kWc < P≤ 36 kWc	Tarif achat	6	6
	Prime investissement	0,16	0,16
36 kWc < P≤ 100 kWc	Tarif achat	6	6
	Prime investissement	0,08	0,08

Photovoltaïque Un état des lieux en Côte-d'Or

Les tarifs de rachat de l'électricité produite par solaire photovoltaïque sur bâtiments continuent leur progression à la baisse (le tableau ci-dessus, suivant liste les tarifs du second trimestre 2021). Le seuil de puissance permettant de s'inscrire dans le processus de tarif de rachat reste à 100 Kwc, en l'absence de parution de l'arrêté relevant ce seuil à 300 (voire 500) kWc. Ce relèvement de seuil annoncé au Salon de l'agriculture en 2020 n'était pas paru à la date du 10 juin 2021. C'est la date de demande complète de raccordement qui détermine le trimestre dans lequel est fixé le tarif d'achat. Une fois sécurisé, le tarif d'achat d'un projet n'est plus affecté par la dégressivité trimestrielle. Il est néanmoins indexé chaque année selon un coefficient L. Le coût du raccordement peut être un frein à la mise en place des projets. Le Conseil régional, en partenariat avec Enedis, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le Siceco (syndicat mixte qui regroupe 675 communes du département et 18 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et tous les acteurs de la filière expérimentent la faisabilité d'une mutualisation des coûts de raccordements entre les projets proches (même commune, même secteur sur la commune). Afin d'alimenter cette réflexion, si vous avez un projet qui n'a pas abouti pour cause de coût de raccordement élevé, n'hésitez pas à contacter rapidement la Chambre d'agriculture.

Communiqué GROUPE ROY ÉNERGIE, une entreprise qui agit pour votre territoire

AUTOFINANCEZ VOTRE BÂTIMENT AGRICOLE GRÂCE AU PHOTOVOLTAÏQUE !

Avec la loi Elan entre autres, il faut réfléchir autrement ses bâtiments et toutes ses installations. Romain ROY, DG de GROUPE ROY ÉNERGIE, sensibilise sur les avantages du photovoltaïque, meilleur investissement, pour optimiser et financer les bâtiments de stockage.

Pourquoi conseillez-vous de poser des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles ?

RR : La consommation énergétique des bâtiments agricoles est un enjeu important au regard des quantités consommées. En posant des panneaux photovoltaïques, vous choisissez de valoriser votre toiture et de la rendre active. Vous réduisez vos dépenses énergétiques en revendant l'énergie produite ou en la consommant. Votre installation photovoltaïque s'amortira entre 6 et 9 ans en fonction des régions (et entre 13 et 17 ans sur un projet global avec construction de bâtiments, en fonction de la qualité des produits choisis). Puis une fois amortie, votre installation générera un chiffre d'affaires qui améliorera la rentabilité de votre activité. Enfin, vous contribuez à la transition énergétique en produisant localement votre propre énergie et en la valorisant. Pour résumer, vous vous diversifiez pour avoir un complément économique non négligeable et réalisez un geste écologique dont on ne peut plus se passer aujourd'hui. Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs de la loi Elan, l'énergie solaire est une bonne solution. Nous conseillons donc d'équiper les bâtiments existants, puis d'intégrer les panneaux dans toute nouvelle construction.

Le photovoltaïque apporte-t-il une plus-value au bâtiment en termes de patrimoine ?

RR : En effet, la valorisation du bâtiment au niveau environnemental et économique est bien plus élevée que pour un bâtiment standard. Rendre votre toiture active en posant des panneaux photovoltaïques et participer à un effort collectif en produisant de l'énergie sur votre territoire, contribue à votre image de marque. Cela a donc un impact positif sur votre communication. Par ailleurs, vous générez de l'économie et vous contribuez à la transition écologique.

En quoi le photovoltaïque est-il une solution indispensable pour les investisseurs ?

RR : Le chiffre d'affaires généré par vos panneaux photovoltaïques vous apporte un complément de revenu non négligeable à votre activité déjà existante. Le photovoltaïque est aujourd'hui le meilleur investissement qu'il existe puisque l'on a juste besoin du soleil pour générer des revenus (et il est là encore pour longtemps…).
Vous pouvez d'ailleurs le valoriser dans votre bilan prévisionnel. Les banques sont désormais sensibilisées sur le sujet et comprennent l'intérêt d'investir dans le photovoltaïque. Pour les entreprises en difficulté, elles procèdent d'ailleurs à des cessions de créance.
GROUPE ROY ÉNERGIE est référencé et labellisé auprès des établissements bancaires. Vous obtiendrez donc une réponse rapide de leur part sur le sujet. Nos études sont reconnues pour leur justesse : il n'y a pas de mauvaise surprise d'écart sur le chiffrage à la facturation.

Quelles solutions proposez-vous ?

RR : GROUPE ROY ÉNERGIE peut valoriser votre toiture en posant des panneaux photovoltaïques ou concevoir intégralement le bâtiment agricole. Nous collaborons avec les meilleurs partenaires locaux et garantissons des prestations premium à un prix compétitif sur 60 départements.

GROUPE ROY ENERGIE
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE



SIÈGE SOCIAL 36 rue de l'Empereur **45000 ORLÉANS**
02 38 801 801 – **WWW.GRE-ENR.FR** – contact@gre-enr.fr

Aviculture

La biosécurité, enjeu collectif de maîtrise sanitaire

En élevages avicoles, les mesures de biosécurité - devenues obligatoires - permettent de prévenir ou limiter l'introduction, la circulation et la persistance d'agents pathogènes responsables de maladies au sein des bâtiments de production.


Itavi

Nathalie Rousset est responsable Santé et hygiène, au sein de l'Itavi.


Itavi

Marion Pertusa s'occupe des productions plein air pour le compte de l'Itavi.

« Améliorer la biosécurité est un pari gagnant pour toute la filière », déclarait Nathalie Rousset, responsable Santé et hygiène au sein de l'Institut technique de l'aviculture (Itavi), lors d'un webinaire organisé le 21 mai sur le thème de la biosécurité en aviculture. Enjeu de maîtrise sanitaire, la biosécurité amène à une réflexion sur la conduite de l'élevage et ses multiples impacts, en termes de santé animale, de sécurité sanitaire des aliments et des performances zootechniques, de maîtrise des pathologies nécessitant l'usage des antibiotiques, de maîtrise des sortants, etc.

Il existe deux types de biosécurité : la biosécurité interne, qui vise à limiter la propagation d'agents pathogènes à l'intérieur de l'exploitation, et la biosécurité externe, qui tend à protéger l'exploitation du risque d'introduction d'agents pathogènes. Au sein d'une exploitation avicole - bâtiment compris -, les vecteurs ou réservoirs de contaminants peuvent être nombreux : poussins, aliment, eau, litière, nuisibles, avifaune, véhicules, fumier, cadavres, eaux de pluie, matériel agricole, humains, etc.

Une liste non exhaustive, qui peut avoir des conséquences dramatiques sur un élevage. Dès lors, comment est-il possible d'impliquer les intervenants en élevage dans une démarche de biosécurité ?

Adapter son schéma de biosécurité

Dans un premier temps, il n'existe pas de plan préconçu, bien que des mesures de base soient préconisées : contrôler les entrées et sorties sur le site d'exploitation, assainir avant l'entrée sur le site, maîtriser la circulation au sein du site. *« Chaque site doit mener sa propre réflexion pour adapter son schéma de biosécurité en fonction de sa configuration »*, explique Nathalie Rousset. Les intervenants, quant à eux, sont des acteurs à impliquer dans la biosécurité au quotidien. Des solutions peuvent leur être proposées : sas d'entrée, station de lavage et de désinfection (roues, camions) à l'entrée des bâtiments, aires de lavage ou de stockage cimentées, parking bien identifié, zones d'équarrissage en dehors de la zone d'élevage, tenues de rechange, etc. *« La responsabilité est partagée entre les intervenants et les éleveurs. C'est à nous de faire le maximum pour que l'intervenant n'introduise pas d'agents pathogènes »*, rappelait Eric Cachan, éleveur de volailles label et de canards prêts à engraisser dans la Sarthe, et président du Syndicat national des labels avicoles de France (Synalaf).

Dans ce cadre, l'Anvol (interprofession volailles de chair) a émis l'idée de mettre en place une charte de responsabilité partagée, mettant en évidence tout ce qui doit être fait par les uns et par les autres.

Méthode d'accompagnement

Par exemple, l'étape de ramassage des volailles n'est pas à négliger, puisqu'elle *« implique tous les maillons de la filière, à savoir les transporteurs, les abattoirs, les organisations de producteurs, les éleveurs et les ramasseurs eux-mêmes »*, prévient Marion Pertusa, chargée de mission Productions plein air à l'Itavi. Prudence toutefois, car des facteurs organisationnels et structurels peuvent être défavorables au respect des mesures de biosécurité : gestion des plannings en flux tendu, équipements non adaptés, mauvais accueil ou manque d'implication, manque de formation, absence de feedback ou de cadre commun… *« Tous les intervenants ont un rôle à jouer pour mettre les acteurs de terrain dans de bonnes dispositions pour le respect des mesures de biosécurité »*,



poursuit-elle. Pour accompagner les éleveurs dans les différentes améliorations à apporter à leurs exploitations, le projet PartAge, lancé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Itavi en 2018, avait pour but de proposer une méthode d'accompagnement pour un changement durable des pratiques de biosécurité. Sous forme de réunions participatives, ce projet permet de confronter les expériences et de favoriser l'engagement des éleveurs dans cette démarche.

Par ailleurs, le réseau européen Netpoulsafe, créé en 2019, a pour but de renforcer les liens entre les acteurs au niveau national et international, mais aussi d'améliorer l'observance de la biosécurité dans les élevages de volailles en fonction de la diversité des espèces, des systèmes, etc.

Ce projet, qui s'étendra jusqu'en 2023, devrait permettre de collecter et d'identifier des méthodes d'accompagnement vers une mise en œuvre efficace de la biosécurité. *«La biosécurité nécessite la mise en œuvre d'efforts collectifs. La responsabilité doit être partagée par tous, autour des valeurs de respect»*, conclut Julie Puterflam, chef de projet Santé et hygiène à l'Itavi.



Itavi

AMANDINE PRIOLET

Au sein d'un site de production, les intervenants sont des acteurs majeurs à impliquer dans une démarche de biosécurité.

CONSTRUCTIONS NOGUES
ETUDE ET REALISATION DE CHARPENTES METALLIQUES COUVERTURE - BARDAGE
● COMMERCE
● INDUSTRIE
● AGRICULTURE
89170 SAINT-FARGEAU - Tél. 03 86 74 00 23 - Fax 03 86 74 06 48
Consultez notre site web : www.nogues.fr

Compétences Élevage par AGRO-SERVICE
Aménagement des bâtiments
TOUTES NOS SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS
Filet brise-vent
Contention / Tubulaire
Tunnel
Brumisation
Mais aussi : abreuvement, éclairage, fabrique d'aliments...
Nos experts vous accompagnent pour une solution complète autour de l'aménagement des bâtiments
09 70 19 2000
service-elevage@agroservice2000.com

CHAPUIS FRÈRES *Votre spécialiste en aménagement de bâtiments*
- Matériel de traite DELAVAL
- Étude et réalisation d'intérieur de bâtiments d'élevage laitier, allaitant, ovin et caprin
- Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO
- Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
- Vis souple et silo à aliment
- Abreuvoirs RICO-LA BUVETTE
- Tubulaires JOURDAIN
- Tés en béton pour silos ensilage
- Matelas de couchage DELAVAL

LA BUVETTE MIRO JOURDAIN
7, Route de Magny Lambert - 21450 St. Marc-sur-Seine
Alexis Chapuis 07 78 87 26 57 - www.chapuis-freres.fr
DeLaval

CRAI Energies
ÉTUDE
INSTALLATION
MAINTENANCE
NETTOYAGE
LE PHOTOVOLTAÏQUE À PORTÉE DE MAIN
Entreprise locale - Zone d'activités
21140 SEMUR EN AUXOIS - Tel. 03 80 97 17 70 - crai.energies@gmail.com

Projets énergétiques

Véritables opportunités pour les agriculteurs ?

Centres de méthanisation et centrales photovoltaïques poursuivent leur développement sur les exploitations agricoles. Ces projets énergétiques peuvent être une véritable opportunité pour les agriculteurs.



L'évolution législative en cours sur le photovoltaïque en toiture ouvre la voie à des installation de taille croissante.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la méthanisation et le photovoltaïque séduisent de nombreux agriculteurs. Ainsi, en 2020, on comptait 55 unités de méthanisation agricole en fonctionnement dans les douze départements que compte la Région. 41 unités de méthanisation agricole étaient également en cours de développement sur le territoire. *«Sur la partie photovoltaïque, on garde une croissance sur le nombre de projets engagés, à peu près au même rythme que les années précédentes»*, constate Enzo Casnici, conseiller Energie de la Chambre d'agriculture du Rhône. *«J'ai eu beaucoup d'appels cette année, notamment du fait du changement d'arrêté sur le rachat de l'électricité photovoltaïque»*. Cet arrêté, prévu pour l'été 2021, devrait permettre d'installer des bâtiments plus grands, les démarchages des installateurs devraient donc augmenter chez les agriculteurs. *«À la Chambre, nous considérons qu'il est un peu risqué de se lancer dans un projet photovoltaïque avant que les textes ne soient sortis, ce qui n'empêche pas de l'étudier en attendant»*, ajoute le référent Energie. *«En tout cas, ce type de bâtiment s'offre à beaucoup plus d'agriculteurs que ceux destinés à l'autoconsommation : entre 2017 et 2019, il y a eu une grosse recrudescence du photovoltaïque en général, mais l'autoconsommation dominait. Ce nouvel arrêté devrait changer la donne et rééquilibrer la part entre autoconsommation et vente»*.

Vers de plus grandes centrales

En effet, du fait du coût des installations, l'autoconsommation avec vente de surplus avait jusqu'ici le vent en poupe, les installations étant moins coûteuses que celles destinées à 100 % à la vente. *«Le prix des installations photovoltaïques ayant baissé, les agriculteurs peuvent se permettre de faire de grandes centrales, l'autoconsommation est un peu moins regardée, car cette filiale a donné lieu à de nombreuses arnaques, les agriculteurs commencent à s'en méfier»*. Grâce au travail de prévention des Chambres d'agriculture, les pratiques frauduleuses sont mieux connues des agriculteurs, même si des démarcheurs peu scrupuleux existent toujours. *«Lorsqu'on se lance dans un projet d'autoconsommation, il faut en face une consommation importante sur l'exploitation, et cela au bon moment : les panneaux produisent l'énergie surtout en milieu de journée et en été, il faut donc qu'elle soit utilisée à ce*

SAS Michel Jeannot Géobiologie
MAGNÉTISEUR ✶ NATUROPATHE ✶ GÉOBIOLOGUE ✶ RADIESTHÉSISTE
Détection électromagnétique et hautes fréquences
Spécialiste en domaine agricole
JEANNOT Michel - Le bourg 71470 Sainte-Croix
Tél. : 03 85 74 80 28 Mobile : 06 83 78 61 88
jeannotmichel@orange.fr
Siret : 893 580 001 00012

PROJECTEUR LED
VIDÉO SURVEILLANCE D'ÉLEVAGE
EFTE AGRINET V3
efte.fr
EFTE
03400 YZEURE
DEVIS GRATUIT
Tél. : 04 70 20 03 36
DÉPANNAGE TOUTE MARQUE

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Votre contact local
Thierry Ribeyrolles
06 74 68 46 38
photovoltaïques, agricoles, viticoles, artisanales
WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier
70180 Dampierre-sur-Salon
societe@waltefaugle.com
www.waltefaugle.com

Clef Energies
Maîtrise et Rentabilité
Etude
Réalisation
Maintenance
PHOTOVOLTAÏQUE
03.80.58.82.09
13 Impasse de Reggio
21000 Dijon
clef-energies@fclh.fr
www.clef-energies.fr



moment-là. De mauvais conseils peuvent ainsi mener un agriculteur à se pourvoir de panneaux alors qu'il n'auto-consommera pas suffisamment sa production, et donc investir dans un dispositif sans rentabilité à la clé, car le prix de revente du kilowattheure est dérisoire». Un risque à garder en tête pour les agriculteurs souhaitant se lancer dans la production d'énergie photovoltaïque, qui en 2015 émanait à 13 % du monde agricole sur l'ensemble du territoire français(*).

Injection directe plutôt que cogénération

Du côté de la méthanisation, la cogénération, soit la production de gaz puis d'électricité via une génératrice, perd de la vitesse sur l'injection directe. *«Les projets sont de plus en plus gros car les prix de rachat baissent, il y a donc une nécessité d'aller vers des projets plus importants, pour bénéficier de l'échelle d'investissement et rester rentable»*, constate Enzo Casnici. Ainsi, les projets de méthanisation développés en Auvergne Rhône-Alpes entre 2015 et 2017 utilisaient principalement la cogénération. Ils étaient plutôt de petite taille, basés à la ferme et liés à une, deux ou trois exploitations maximum. Ces unités de méthanisation utilisaient surtout les effluents agricoles. *«C'était la base de la méthanisation depuis 2010 : aujourd'hui ce modèle a quasiment disparu, pour être remplacé par de très gros projets en injection de gaz directe»*. Avec ces grandes unités, de nouveaux déchets sont valorisés, notamment les biodéchets. Quant à la durée des projets, elle est très variable. *«Fondamentalement, un projet de méthanisation peut se développer en deux ou trois ans, de la première réflexion à la mise en service avec un bon accompagnement. Trois est l'optimum, mais nous avons des porteurs de projets pour qui cela prend 10 ans. Ce sont de beaux projets, mais leur mise en place est très longue et chronophage»*, conclut Enzo Casnici.

Zoé Besle

(*) Ademe, chiffres 2015

Photovoltaïque versus méthanisation : quel investissement ?

Le temps d'installation comme le coût de l'investissement sont nettement moins élevés pour le photovoltaïque : comptez entre 20 000 et 40 000 € pour des centrales d'autoconsommation dont la puissance est comprise entre 15 et 30 kilowatt-crête (kWc) (de 90 à 180 m² de surface). Les centrales de 100 kWc (environ 600 m²) chiffrent plutôt dans les 75-90 000 €. Pour un projet de méthanisation, l'augmentation d'échelle des centrales a aussi un impact sur leur coût : le prix des projets dépasse en général les 3 à 4 M€, contre 1 à 2 M€ jusqu'à fin 2018. «*Le photovoltaïque s'adresse à tout le monde, quand la méthanisation est plutôt pour des exploitations de taille importante ou du collectif*», résume Enzo Casnici.



En méthanisation, la tendance est plutôt orientée sur des gros projets.



I Assurance I Protection I Epargne I

Aviva, **partenaire des agriculteurs depuis 1856**
accompagne les énergies renouvelables

AVIVA

Le plan de transition énergétique prévoit le développement des énergies renouvelables comme les installations photovoltaïques pour contribuer à l'efficacité énergétique.

En tant qu'exploitant agricole, disposant de grandes surfaces en toiture, vous êtes donc tout naturellement un acteur privilégié dans la production autonome d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. C'est aussi pour vous un moyen de sécuriser une partie de vos revenus et d'en faire un relai de croissance grâce à l'énergie solaire.

En tant qu'assureur historique du monde agricole, vos agents généraux AVIVA sont des partenaires incontournables pour vous accompagner et assurer l'évolution de votre activité en toute sérénité grâce à leur réelle expertise.

En dépit des mesures gouvernementales de soutien au monde agricole accompagnant ces projets, l'investissement reste important. Il convient d'être particulièrement vigilant sur un certain nombre de points.
Ainsi, parmi les causes les plus fréquentes de sinistres impliquant des installations photovoltaïques, on recense particulièrement des problèmes d'Infiltration d'eau et de dysfonctionnement électrique pouvant être à l'origine d'incendies avec des conséquences économiques induites par des coûts de réparation, voire de reconstruction du bâtiment détruit après sinistre sans oublier la perte d'exploitation engendrée par cette perte de revenus. Il est donc important de les prévenir dès la conception et d'en assurer le contrôle tout au long de la production.
Le choix de l'installateur et des produits mis en œuvre, une maintenance et un entretien adaptés, la vérification périodique de l'installation électrique par un prestataire qualifié, des aménagements techniques et organisationnels appropriés dans le bâtiment et ses abords, autant de mesures préventives qui permettront de sécuriser vos installations.

De la conception à l'exploitation de l'installation photovoltaïque, vos agents généraux AVIVA vous apportent des conseils dans la maitrise des risques et leur prévention et ce dans l'objectif commun de sécuriser vos investissements.

VOS AGENTS EN RÉGION

Aviva Solutions Durables

Frédéric Prêtre, Quentin Saudemon et Nicolas Belin
N° ORIAS 08040962
24, Rue Jules Renard 58500 CLAMECY
Tél : 03 86 27 03 10
spb-clamecy@aviva-assurances.com

N° ORIAS 18007745
5 bis, Route de Paris 89200 AVALLON
Tél : 03 86 31 90 13
spb-avallon@aviva-assurances.com

N° ORIAS 16006413
1 - 3 Rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Tél : 03 86 28 25 75
spb-cosne@aviva-assurances.com

Roselyne Comte
N° ORIAS 07009537
7 Route de Lurcy 58700 PREMERY
Tel : 03 86 68 10 61
comte-premery@aviva-assurances.com

Angélique Cotet
N° ORIAS 18003616
4 Rue J-J. Rousseau 58300 DECIZE
Tél : 03 86 25 30 40
decize@aviva-assurances.com

Séverine Verger-Nicolle
N° ORIAS 07003047
5 Avenue Saint Jean 58800 CORBIGNY
Tél : 03 86 20 07 33
verger-nicolle-severine@aviva-assurances.com

Aurélien Charlot
N° ORIAS 17006938
20 Grande Rue 58400 La Charité-sur-Loire
Tél : 03 86 70 03 74
lacharite@aviva-assurances.com

Document non contractuel, à caractère publicitaire, à jour le 15/06/2021 Crédits photo : ©kalou1927 - stock.adobe com, ©jörn buchheim - stock.adobe.com, ©jeson - stock.adobe.com
ORIAS : www.orias.fr

Aviva Assurances - Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 € - Entreprise régie par le Code des assurances.Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - R.C.S NANTERRE 306 522 665

Terres de Bourgogne

ARVALIS Institut du végétal

SPÉCIAL Blé tendre

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1634
VENDREDI 18 JUIN 2021

Choisir et anticiper ses variétés de blé tendre pour l'automne 2021

Afin de vous aiguiller au mieux dans votre choix des variétés à implanter à l'automne prochain, les ingénieurs régionaux de la délégation ARVALIS – Institut du végétal de Bourgogne Franche – Comté ont rédigé le présent « tiré à part » de Terres de Bourgogne. Choisir ses variétés de blé à semer à l'automne suivant est un acte de plus en plus précoce, même avant que la récolte en cours ne soit effectuée. Plusieurs raisons sont avancées. Déjà observé depuis plusieurs années, les fournisseurs souhaitent de plus en plus tôt enregistrer les commandes de semences. D'autre part, plus récemment, sous l'angle agronomique, le catalogue variétal s'enrichit de variétés permettant d'éviter et/ou atténuer certains risques causés par des bio-agresseurs. Ces caractéristiques seront d'autant mieux valorisées qu'elles seront intégrées très tôt dans le choix variétal. En conséquence, il faut anticiper la réflexion sur le choix des variétés à semer l'automne prochain. Les informations proposées dans ce document sont basées sur les résultats pluriannuels des variétés, en

ATTENDANT LES RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE EN COURS.

DIANE CHAVASSIEUX ET LUC PELCE



Variétés Les préconisations par terroir

Zone Plateaux (Plateaux de Bourgogne, Tonnerrois et Plateaux du Chatillonnais, Alsace Bossue)

Situation de blé assolé sans risque particulier

SEMIS PRECOCE 1er au 10 octobre → Risques désherbage et/ou JNO accrus

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FRUCTIDOR	***Nouveautés 2021***
COMPLICE	JUNIOR

SEMIS INTERMEDIAIRE 10 – 20 octobre → Risques désherbage et/ou JNO modérés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
LG ABSALON	KWS SPHERE
RUBISKO	GRIMM
PROVIDENCE	KWS ULTIM
TENOR	WINNER
HYKING	***Nouveautés 2021***
	RGT LETSGO
	SY ADMIRATION
	CERVANTES
	GREKAU

SEMIS TARDIF A partir du 20 octobre → Risques désherbage et/ou JNO contrôlés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FILON	TALENDOR
TENOR	KWS ULTIM
	Nouveautés 2021
	PRESTANCE
	GREKAU

Zone Plaines et Vallée (Plaine de Dijon, Val de Saône et Alsace)

Situation de blé assolé sans risque particulier

SEMIS PRECOCE 1er au 15 octobre → Risques désherbage et/ou JNO accrus

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FRUCTIDOR	RGT PERKUSSIO
CHEVIGNON	***Nouveautés 2021***
KWS EXTASE	JUNIOR
	LG AUDACE

SEMIS INTERMEDIAIRE 15 – 25 octobre → Risques désherbage et/ou JNO modérés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
LG ABSALON	KWS SPHERE
RUBISKO	GRIMM
PROVIDENCE	KWS ULTIM
TENOR	WINNER
UNIK	SY ROCINANTE
Hybride :	***Nouveautés 2021***
HYKING	RGT LETSGO
	SY ADMIRATION
	CERVANTES
	GREKAU

SEMIS TARDIF A partir du 25 octobre → Risques désherbage et/ou JNO contrôlés

Valeurs sûres	Inscriptions récentes
FILON	TALENDOR
TENOR	KWS ULTIM
PROVIDENCE	SY ROCINANTE
	Nouveautés 2021
	PRESTANCE
	GREKAU

- BPS
- Premium (probabilité d'accès au marché export > 45%).
- A potentiel de rendement équivalent, profil protéines intéressant.
- Bon comportement vis-à-vis des maladies foliaires (hors situations à risque PV et Fusarioses).
- Tolérantes au chlortoluron
- Résistantes aux cécidomyies orange.
- Résistantes aux mosaïques.
- Caractérisation de la classe qualité en cours

Variétés de blé inscriptions 2020

GRIMM (SECOBRA 2020)

Productivité : Variété productive dans le top 10 en zone intermédiaire, qui se positionne à + 5% par rapport à RUBISKO.
Qualité : Protéines et PS assez élevées.
Agronomie : BPS précoce à épiaison et résistant aux cécidomyies orange. Assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, mais peu sensible à la rouille brune et à l'oïdium. Pertes de rendement en conditions non traitées fongicides un peu supérieures à la moyenne de variétés de sa promotion. Assez résistant à la verse.

HANSEL (SECOBRA 2020)

Productivité : Productivité en retrait par rapport à la plupart des variétés de sa promotion, mais légèrement supérieure à celle d'Arkéos.
Qualité : PS élevés, en particulier pour un blé biscuitier, et teneurs en protéines dans la moyenne. Variété en observation par la meunerie.
Agronomie : Blé biscuitier ½ précoce inscrit Sud. Faibles écarts de rendement entre parcelles traitées et parcelles non traitées fongicides qui témoignent d'un très bon niveau de résistance aux principales maladies foliaires. Avec une très bonne cotation de 6, il pourrait également apporter de la résistance à la fusariose des épis si les dosages de DON le confirment. Sensible au piétin verse.

KWS SPHERE (KWS MOMONT 2020)

Productivité : Inscrite en zone SUD avec une productivité nettement inférieure à celle de ses concurrentes, elle sort en 2020 dans la moyenne des variétés en zone intermédiaire.
Qualité : PS très élevés, mais teneurs en protéines faibles. Variété en observation par la meunerie.
Agronomie : BPS ½ précoce, elle vient compléter la gamme des variétés résistantes aux mosaïques. Très bon comportement en situation non traitée fongicide à l'exception de quelques symptômes de rouille brune. Assez résistant au piétin verse et à la fusariose des épis (à confirmer avec la DON).

KWS ULTIM (KWS MOMONT 2020)

Productivité : Inscrite parmi les plus productives de sa promotion en zone sud, elle confirme en 2020 sa bonne productivité.
Qualité : PS élevés, et teneurs en protéines dans la moyenne des variétés de son niveau de productivité. Variété en observation par la meunerie.
Agronomie : BPS précoce à épiaison, elle cumule les 3 résistances : aux mosaïques, aux cécidomyies orange et au piétin verse. Assez résistant à la rouille jaune, mais seulement moyennement résistant à la rouille brune et à la septoriose. Pertes de rendements assez élevées dans les parcelles non protégées des maladies. Tenue de tige très bonne. Bonne résistance à la fusariose des épis et à l'accumulation de DON, à confirmer par des mesures de teneur en mycotoxines.

RGT PERKUSSIO (RAGT 2020)

Productivité : Inscrit avec un niveau de productivité très élevé, aussi bien en zone Nord (Fructidor + 5%) qu'en zone Centre (Fructidor + 8%), il déçoit en 2020, à confirmer en pluriannuels.
Qualité : PS moyens, et teneurs en protéines correctes compte tenu de ses rendements élevés. Variété en observation par la meunerie.
Agronomie : BPS ½ tardif à ½ précoce à épiaison, résistant aux cécidomyies orange. Assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, mais moyennement résistant à l'oïdium et à la rouille brune. Pertes de rendement dans les parcelles non protégées des maladies assez élevées en 2018, et contenues en 2019. Assez court, assez résistant à la verse physiologique, mais assez sensible au piétin verse. Noté moyennement résistant à la fusariose des épis, son comportement vis-à-vis de l'accumulation du déoxynivalénol devra être confirmé. Du niveau de ceux de Rubisko.

SY ROCINANTE (SYNGENTA 2020)

Productivité : Inscrite en tête des lignées de sa promotion en zone Sud, elle confirme son bon potentiel en 2020.
Qualité : PS d'un bon niveau, mais teneurs en protéines par rapport aux variétés de son niveau de productivité faibles.
Agronomie : BPS variété précoce à épiaison et très précoce à montaison, elle ne doit pas être semée avant le 25 octobre. Ses pertes de rendements dans les parcelles non traitées sont autour de la moyenne traduisant un profil sans défaut marqué vis-à-vis des maladies. Sensible à la verse.

TALENDOR (UNISIGMA 2020)

Productivité : Inscrite par les réseaux Nord et Sud au-dessus de la moyenne des variétés, elle est pénalisée en 2020 par sa précocité.
Qualité : PS très élevés et ses teneurs en protéines sont supérieures à la moyenne compte tenu de sa productivité. Variété en observation par la meunerie.
Agronomie : BPS très précoce à épiaison et à montaison, il ne faut pas la semer avant le 15 octobre. C'est une nouvelle variété résistante aux mosaïques. Assez résistante à la rouille jaune, mais seulement moyennement résistante à la septoriose et surtout assez sensible à la rouille brune, ses pertes de rendements dans les parcelles non traitées sont supérieures à la moyenne. Elle est en revanche résistante au piétin verse, et son assez bon niveau de résistance à la fusariose des épis doit être confirmé par des mesures de teneur en DON. Sa tenue de tige est correcte.

WINNER (FLORIMOND DESPREZ 2018)

Productivité : Elle se situe juste au-dessus de la moyenne à + 3% par rapport à RUBISKO.
Qualité : Protéines et PS assez élevées. Elle est en observation par la meunerie.
Agronomie : Inscrite en Italie, ½ précoce à montaison et à épiaison. Elle est très peu sensible aux rouilles et peu sensible à la septoriose. Ses pertes de rendement en l'absence de traitements fongicides sont dans la moyenne.



https://choix-des-varietes.arvalis-infos.fr

Variétés de blé tendre Nouveautés 2021

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2020 sur la base de résultats d'essais de pré-inscription réalisés en 2019 et 2020. En conséquence, les commentaires proposées pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2021 réalisée. Les variétés sélectionnées ci-dessous sont pour la plupart de qualité boulangère (BPS) et de précocité adaptée aux régions Bourgogne Franche-Comté et Alsace. L'ordre de présentation des variétés prend en compte leur niveau de productivité lors des essais de pré-inscription : les variétés les plus productives de la promotion sont présentées en premières.



PRESTANCE (FLORIMOND DESPREZ 2021)

Productivité : Lignée la plus productive de sa promotion, en zone sud à 104% de la moyenne générale.
Qualité : Son PS est très élevé et sa teneur en protéines, dans la moyenne des variétés de productivité équivalente. La variété a des atouts technologiques, avec une force boulangère remarquable et un très bon comportement en panification, qui la placent en observation sur la liste de l'ANMF.
Agronomie : très précoce à épiaison, elle cumule les résistances au piétin verse et à la cécidomyies orange. Assez résistante à la septoriose, mais moyennement résistante à la rouille jaune et à la rouille brune, ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont un peu plus élevées que la moyenne. Sa tenue de tige est correcte. A réserver pour les semis à partir du 15 octobre.



LG AUDACE (LIMAGRAIN 2021)

Productivité : Très bon niveau de productivité avec un rendement similaire à Chevignon sur les deux dernières années.
Qualité : BPS en observation par la meunerie avec un PS moyen (du niveau de RUBISKO). Sa teneur en protéine est assez bonne compte tenu de sa productivité. Ses performances technologiques constituent une bonne réponse pour hausser le niveau de force boulangère d'une farine, auquel s'ajoute une bonne capacité d'absorption d'eau en panification.
Agronomie : ½ tardif à épiaison à réserver aux sols profonds. Variété résistante au piétin verse et aux mosaïques. En l'absence de protection fongicide, ses pertes de rendements sont parmi les plus élevés de sa promotion. Son niveau de résistance aux maladies foliaires devra être surveillé.



SY ADMIRATION (SYNGENTA 2021)

Productivité : Productivité, à 101% de la moyenne générale, est assez bonne aussi bien en zones intermédiaire que Nord.
Qualité : BPS avec un PS assez bon et sa teneur en protéines, dans la moyenne compte tenu de sa productivité. La variété offre également des atouts en termes de force boulangère et de profil de panification qui l'ont conduite en observation sur la liste de l'ANMF.
Agronomie : ½ précoce à épiaison. Peu sensible à la rouille brune, assez résistant rouille Jaune, cette variété est très sensible à l'oïdium et assez sensible face à la septoriose. Sa tenue de tige est correcte. Sa force réside dans ses nombreux gènes d'intérêt : résistance aux mosaïques, résistance et à la cécidomyie orange, résistance au piétin-verse et à son bon comportement face à la fusariose qui en font un bon blé de maïs si ce bon comportement se confirme par de faibles teneurs en DON.



CERVANTES (SECOBRA 2021)

Productivité : Bon niveau de productivité en moyenne sur 2 ans (103%).
Qualité : BPS avec un PS moyen, sa teneur en protéine se situe dans la moyenne compte tenu de sa productivité. Cervantes est particulièrement intéressante en panification pour son profil de pâte extensible et à mie jaune – un créneau pauvre en variété.
Agronomie : précoce à épiaison, peu sensible à la septoriose et assez résistante aux rouilles, la variété à un comportement équilibré vis-à-vis des principales maladies foliaires et a aussi l'avantage d'être résistante à la cécidomyies orange. Sa tenue de tige est correcte.



CERVANTES (SECOBRA 2021)

Productivité : Au-dessus de la moyenne des variétés de la région SUD sur la promotion 2019 et 2020. Ce blé peut s'adapter aux terres très séchantes avec des fins de cycle difficile.
Qualité : BPS avec de bon PS, de très bon niveau de protéine et un positionnement bien au-dessus de la courbe de dilution de la protéine. Il se positionne très bien sur les marchés meuniers à l'export. Sa bonne valeur technologique, tant à l'alvéographe qu'à l'essai de panification, a été remarquée par l'ANMF qui l'a placée en observation.
Agronomie : Précoce à épiaison, nouvelle variété résistante aux mosaïques, s'y ajoute un bon niveau de résistance aux maladies foliaires : malgré quelques symptômes de rouille jaune (qu'il faudra surveiller dans les régions à plus forte pression). Elle présente un assez bon niveau de résistance à la septoriose et surtout un très bon niveau de résistance à la rouille brune. Sa tenue de tige est correcte.



JUNIOR (UNISIGMA 2021)

Productivité : Productivité dans la moyenne de sa promotion en zone intermédiaire, mais légèrement en retrait dans les essais situés au nord du Bassin Parisien.
Qualité : BPS avec de très bon PS. Bon comportement protéine.et des qualités technologiques très bonnes qui lui confère un atout important pour les marchés meuniers d'exportation. L'ANMF l'a remarquée et placée en observation pour sa très bonne force boulangère et ses résultats à l'essai de panification d'un très bon niveau et réguliers.
Agronomie : ½ tardives à ½ précoces à épiaison. Variété résistante au piétin verse et bon comportement global par rapport aux maladies foliaires, avec un faible écart traité/non-traité, parmi les plus faibles. Sa tenue de tige est assez bonne.



GREKAU (AGRI OBTENTION 2021)

Productivité : Productivité légèrement inférieure à la moyenne de sa promotion (98%).
Qualité : BPS avec un PS et une teneur en protéines élevés, sa qualité de grain est bonne. Elle intéressera aussi les utilisateurs recherchant un profil de pâte extensible et à mie jaune. L'ANMF l'a ainsi placée en observation.
Agronomie : Très précoce à épiaison, elle se démarque par son bon niveau de résistance aux maladies, en particulier à la rouille brune, se traduisant par de faibles pertes de rendement dans les parcelles non protégées des maladies. Elle est, de plus, résistante au piétin-verse et assez résistante à la fusariose des épis, à confirmer par des mesures de teneur en DON. Sa tenue de tige est correcte.

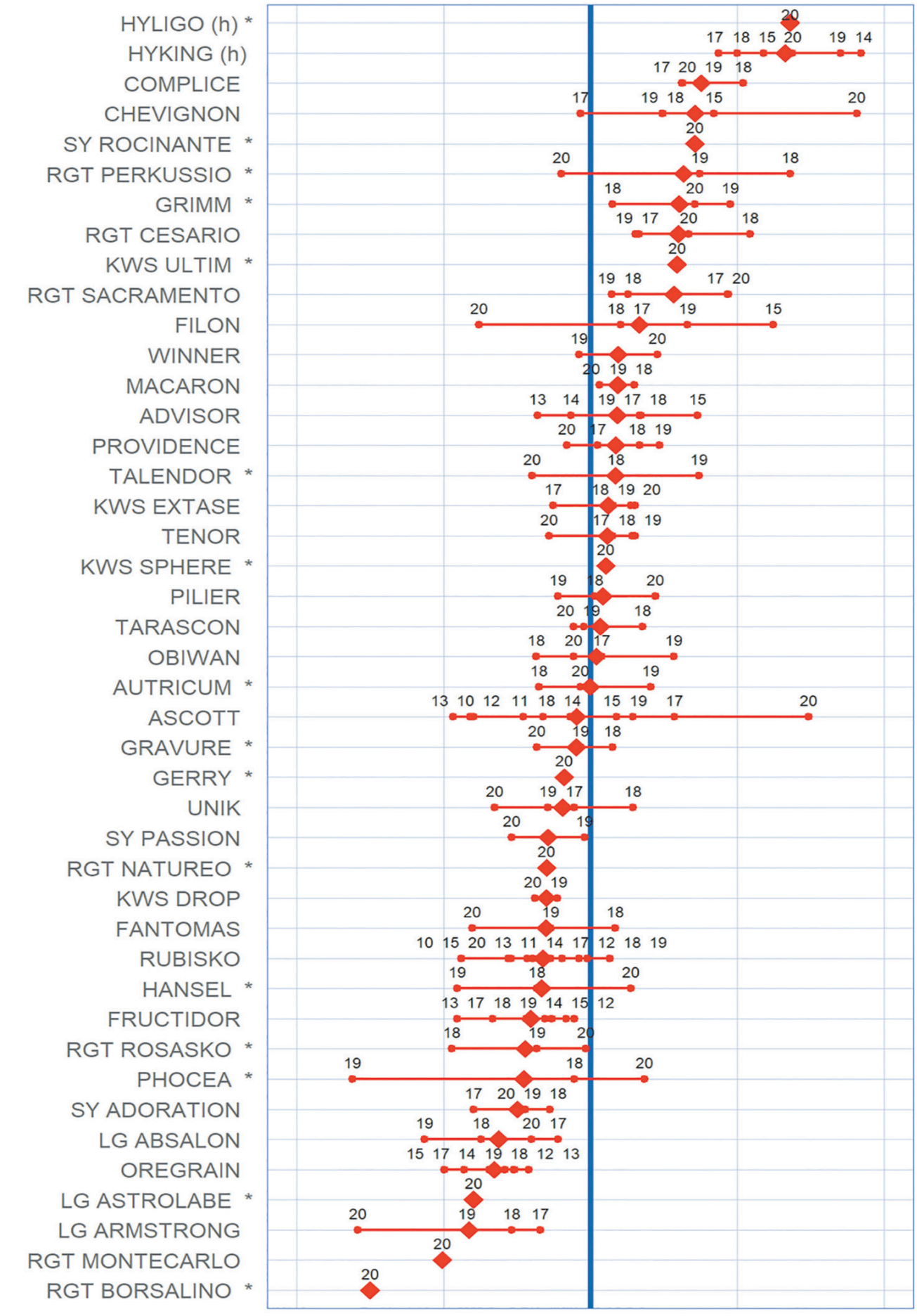
Références Rendements pluriannuels

Les Rendements pluriannuels Grand Centre



Le comportement des variétés est très marqué par l'année climatique : il est préférable de l'apprécier sur plusieurs années. Les conditions climatiques exceptionnelles du printemps 2016 nous ont conduits à retirer les résultats de cette année de nos synthèses pluriannuelles Le rendement sur parcelles traitées est exprimé en % des variétés témoins. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime et la moyenne pluriannuelle (ex : 20 = 2020). La barre des 100% représente la moyenne des variétés témoins dans les essais Arvalis – Institut du végétal.

Classe Arvalis	ANMF VRM/BPMF	Protéines (GPD)	Préc. épiaison	Cécidomyie O.	Mos
BPS		4	7		
BPS	-/p	6	6.5	R	
BPS	-/p	6	7		
BPS	-/p	6	6	S	S
BPS		3	7		
BPS	VOp/-	5	6	R	
BPS		6	7	R	
BPS	-/p	6	7		R
BPS	VOp/-	5	7	R	R
BPS	-/p	7	6.5		S
BPS	-/p	8	7.5	R	
	VOp/-		(6.5)		
BP		6	7		R
BPS	-/p	6	6.5		S
BPS	VRMp/p	7	7	R	
BPS	VOp/-	6	7.5		R
BPS	VRMp/p	6	6		S
BPS	-/p	6	7	R	S
BPS	VOp/-	3	6.5		R
BPS	VRMp/p	5	6.5	R	
BPS		6	7		S
BPS	-/p	7	7.5	R	
BPS		6	6.5	R	
BP		6	7	S	R
BPS		6	6.5		S
BPS	VOp/-	5	7		
BPS	VRMp/p	8	7		S
BP	-/p	7	7.5	R	
BPS		5	7		
			(7)		R
BPS	VRMp/p	7	7		
BP	-/p	6	6.5	R	S
BB	VOb/-	5	6.5		
BPS	VRMp/p	6	6		S
BPS		6	6.5		
BPS		5	6.5		
BPS	VOp/p	6	6	R	R
BP	VRMp/p	6	6.5		
BPS	VRMp/p	5	7	R	S
BP	VOp/-	7	7		
BPS	VRMp/p	7	7		
	VRMp/p		(8)	R	R
BP		6	7.5		



Source des données : essais d'inscription (CTPS/GEVES) et de post-inscription (ARVALIS et partenaires) - Avis de l'Association Nationale de la Meunerie Française
• VRM : Variétés Recommandées par la Meunerie - Semis 2020/ (Récolte 2021)
- VRM : Variétés Recommandées par la Meunerie
- VO : Variétés en Observation
• BPMF : Blés Pour la Meunerie Française - Récolte 2020
p : blés panifiables

Prévention

L'été est là et son lot d'incendies aussi !

Les moissons s'annoncent, c'est le moment de prendre des précautions pour éviter que l'incendie vienne gâcher la récolte.

Chaque année des sinistres incendies nous rappellent que la moisson peut être ravagée par un départ d'incendie dû à l'utilisation d'engins agricoles sensibles comme une moissonneuse-batteuse avec le risque de propagation du feu aux champs voisins et aux chaumes. La prévention consiste donc à ne pas oublier qu'un incendie démarre systématiquement lorsqu'on met en présence un combustible, une source d'énergie et un comburant. Les mesures de prévention doivent permettre d'éviter cette mise en présence simultanée à chaque étape de la moisson et par la suite lors du stockage. D'autre part pour Groupama, il résulte que de nombreux incendies d'engins agricoles se déclarent suite à la conjonction de plusieurs facteurs techniques tels que l'architecture des échappements qui peuvent faciliter la pénétration et l'accumulation de débris végétaux, l'impossibilité d'extraire ou de nettoyer certaines zones, un manque d'étanchéité des capots et l'absence de déflecteur dans des zones chaudes, propice au départ d'incendie. Voici donc quelques règles simples afin de garantir votre sécurité et éviter un incendie pendant la récolte :

-Avant le début de la campagne et avant chaque utilisation :

-Graisser les roulements et les organes de transmission, veiller à bien respecter le plan de graissage du constructeur,

-Dépoussiérer l'ensemble moteur/ventilateur et autour du moteur,

-Eviter l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression, il pourrait provoquer l'accumulation de déchets végétaux dans des endroits difficiles d'accès,

-Vérifier la tension des chaînes et des courroies,

-Contrôler les niveaux d'huile ou de graisse préconisés,

-Installer de préférence un extincteur à eau pulvérisée + Additif (A3f) de 6 L, sinon compléter la dotation de base d'un extincteur à poudre polyvalente ABC de 6 kg avec un pulvérisateur à dos et/ou une réserve d'eau dans un bidon d'environ 20 litres.

-Pendant la moisson :

-Lors d'un risque avéré, la moisson devra se faire avec une vigilance particulière notamment aux heures les plus chaudes de la journée et dans les parcelles situées en bordure de route, de voies ferrées, d'habitations, de bois et de lieux sensibles à un départ de feu.

-Bien penser à nettoyer la machine régulièrement si nécessaire voire plusieurs fois par jour (pendant les périodes de fortes activités) afin d'enlever les poussières, débris, paille qui s'accumulent sous le capot, derrière le bloc moteur et à proximité des pièces chaudes. L'utilisation d'un compresseur de chantier est un moyen efficace.

-Dans les parcelles de superficie élevée, réalisez dès le début du chantier des bandes coupe-feu de 4 à 5 largeurs de machines. Par contre, lors d'un départ de feu, un tracteur attelé à un outil de déchaumage laissé à proximité du chantier pourra aider à contenir cette zone en la détourant rapidement, en se positionnant à environ 200 m pour avoir le temps de réaliser une bande de terrain coupe-feu assez large.

-Un réglage plus haut de la coupe de la machine évitera certaines interactions avec le sol conduisant à des frictions ou des étincelles avec des silex. Bien veiller également à remonter les palpeurs de la moissonneuse si celle-ci en dispose.

-Prévoir si possible une tonne à eau (ex : tonne à lisier) stationnée sur place qui permettra également de réagir rapidement en cas de départ de feu accidentel. Prévoir un raccord compatible avec les équipements des services de secours (DSP 65 ou DSP 100).

-Pour une alerte et une intervention efficace des secours :

Lors de l'appel aux pompiers :

-Indiquer la position GPS précise du départ d'incendie (Par exemple via l'application « Prévention Incendie »)

-Préciser les meilleurs chemins d'accès pour les engins incendie,

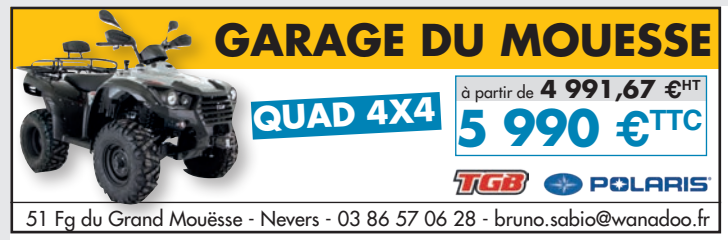
-Indiquer le sens de propagation du feu

-Mentionner la présence de zones habitées à proximité

Lors de l'arrivée des secours, ne pas hésiter à les guider sur les lieux du sinistre. Gardez en mémoire ces quelques mesures de prévention, elles contribueront peut-être à éviter que votre récolte parte en fumée. Par ailleurs, veillez à bien respecter les éventuels arrêtés préfectoraux qui peuvent interdire les moissons dans certaines conditions extrêmes. Le non-respect de la réglementation en vigueur pourra engager votre responsabilité pénale.

GROUPAMA

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Machinisme

L'Autrichien Pöttinger développe son outil de production

L'entreprise vient de se doter d'une quatrième usine pour fabriquer des presses à balle ronde et des andaineurs de grande largeur.



Pöttinger

Le 11 juin, en un même lieu, les dirigeants de Pöttinger ont inauguré une nouvelle usine et aussitôt lancé les travaux d'une seconde phase pour cette usine.

C'est à Sankt-Georgen, près de Salzburg, dans le centre de l'Autriche, que Pöttinger vient d'inaugurer sa quatrième usine. Une unité qui complète l'usine principale et siège de l'entreprise à Grieskirchen (Autriche) pour la production des matériels de fenaison, celle de Bernburg, en Allemagne, pour les semoirs, alors que les matériels de travail du sol sortent des chaînes de Voldany, en République tchèque. L'usine de Sankt-Georgen est entrée en service après seulement une année de chantier. Elle représente un investissement de 25 millions d'euros. En même temps que l'inauguration a été lancée une seconde phase de développement de cette usine. La première phase a été construite en un temps record pour une surface couverte de 6 300 m^2, sur un terrain de 17 hectares. La seconde phase, lancée le 11 juin, va amener un doublement de la surface de hall disponible et un volume d'investissement supplémentaire d'environ 45 millions d'euros. A l'avenir, le traitement de surface de haute qualité des matériels par cataphorèse et la mise en peinture par poudre seront également réalisés dans la nouvelle usine. Le montage des presses à balles rondes Impress et des andaineurs de grande largeur Top a commencé avec 60 collaborateurs.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Travail du sol Le Suédois Väderstad s'implante aux Etats-Unis

Le constructeur suédois Väderstad a annoncé l'acquisition d'AGCO-Amity JV LLC (AAJV), une société basée dans le Dakota du Nord, aux Etats-Unis. AAJV fabrique des outils du sol et de semis, tels que des déchaumeurs, des herses à disques, des fissurateurs et des semoirs à disques sous les noms de Wil-Rich, Wishek et Concord, des marques réputées en Amérique du Nord et dans le monde. L'intégration d'AAJV dans le groupe permet à Väderstad d'accéder à un réseau de distribution, à une usine de fabrication ainsi qu'à un entrepôt logistique de pièces et un centre de recherche aux États-Unis. AAJV emploie 110 employés. Cette acquisition répond à l'ambition à long terme de Väderstad de se développer sur le marché nord-américain, en proposant une gamme de produits plus complète. Rappelons qu'en 2013, l'entreprise avait acquis la société Seed Hawk, basée au Canada, et fabricant le semoir pneumatique éponyme, pour le marché nord-américain, après en avoir été copropriétaire depuis 2006.



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/06/2021**

Effectif global: 385 - Taux de vente: 95%

Effectif total: 113 - Taux de vente: 97%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	350-400	2,63 €	2,84 €	2,79 €	+0,08
			400-450	2,64 €	2,80 €	2,72 €	-0,05
	F	U	250-300	2,71 €	2,89 €	2,80 €	+0,01
			300-350	2,74 €	2,85 €	2,80 €	+0,02
			350-400	2,62 €	2,71 €	2,67 €	+0,01
		R	250-300	2,50 €	2,74 €	2,64 €	-

Effectif total: 160 - Taux de vente: 94 %

		ÂGE	BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
M	U	400 - 450	2,64 €	2,77 €	2,71 €	+0,04
		450 - 500	2,52 €	2,63 €	2,57 €	-0,04
	R	300 - 350	2,44 €	2,65 €	2,55 €	-
		350 - 400	2,56 €	2,59 €	2,58 €	+0,09
F	U	300 - 350	2,72 €	2,77 €	2,73 €	-
	R	300 - 350	2,44 €	2,55 €	2,51 €	-

Effectif total: 112 - Taux de vente: 95%

		ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
TAUREAUX	M U	+ 500 kg	1,80 €	1,87 €	1,84 €	+0,01
VACHES CHAROLAISES	F U	- 5 ans	2,09 €	2,43 €	2,26 €	+0,08
		5 à 10 ans	2,05 €	2,36 €	2,18 €	+0,02
		+ 10 ans	2,16 €	2,38 €	2,30€	+0,34
GENISSES	F U	24 à 36 mois	2,16 €	2,38 €	2,30 €	-0,19

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/06/2021

Bovins : 143

Taurillons d'herbe :	**(410 - 505 kg)**	**1000 - 1230**	**2,44 - 2,54**
Génisses 18-24 mois:	**(330 - 390 kg)**	**860 - 1000**	**2,57 - 2,61**
Génisses 24-36 mois :	**(470 - 560 kg)**	**1050 - 1260**	**2,00 - 2,40**
Taureaux :	**(705 - 1145 kg)**	**1420 - 2330**	**1,64 - 2,06**
Vaches :			**800 - 1730**

Peu d'apports à l'export, les tarifs sont sensiblement reconduits en mâles et femelles.
Bonne demande en taureaux.
Vente rapide en génisses et vaches à des tarifs très fermes
Bovins gras : 7
Vaches de viande : 4,08 à 4,16 € kg de viande.
Vente globale, cous fermes.
Bovins le lundi et ovins le lundi 21 juin 2021 aux horaires habituels.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **14/06/2021**

Effectif total: 723 - Taux de vente: 95%

AGNEAUX : L'offre est modérée pour la saison et la qualité est moins exceptionnelle que lors du dernier marché. Les cours reculent cette semaine. Les lots extras continuent toutefois de bien tirer leur épingle du jeu.

BREBIS : Présentation de qualité. Cours en hausse

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	Effectif total: 573 - Tx de vente : 93%		AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	32 - 38 kg	3,42 €	3,55 €	3,48 €	-0,25
			38 - 44 kg	3,22 €	3,67 €	3,48 €	-0,30
			44 à 50 kg	3,14 €	3,76 €	3,53 €	-0,07
			> 50 kg	2,48 €	3,31 €	3,02 €	-0,29
		R	32 - 38 kg	3,19 €	3,55 €	3,38 €	-0,20
			38 - 44 kg	3,13 €	3,39 €	3,31 €	-0,15
			44 - 50 kg	3,36 €	3,47 €	3,42 €	-
	M	Eff. ttal:162 - Tx de vente : 100%		OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	M	M	1,10 €	1,83 €	1,44 €	-
		U	< 60 kg (F)	1,08 €	1,29 €	1,15 €	-
			> 60 kg (F)	1,28 €	1,64 €	1,48 €	+0,21
	F	R	> 60 kg (F)	0,88€	1,31 €	1,16€	+0,05

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 07/06/2021 au 13/06/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,56	7,47	6,76	-	-	-	-
	Var.		-0,06	-0,06	-0,07				
	R	7,08	7,23	7,10	6,42	7,62	7,55	7,34	-
	Var.	-0,08	-0,09	-0,22		-0,07	-0,04	-0,05	
	O	-	6,34	-	-	7,03	-	-	-
	Var.		-0,15			0,10			
3 (couverts)	U	-	7,45	7,43	6,42	-	-	7,67	6,88
	Var.		-0,15	-0,16	-0,26			-0,07	-0,13
	R	7,21	7,33	7,31	6,58	7,66	7,54	7,21	6,66
	Var.		-0,04	-0,08	-0,06	-0,06	-0,08	-0,08	-0,17
	O	6,96	6,96	7,01	6,58	7,35	7,09	6,93	6,37
	Var.	-0,04	-0,09	-0,07	0,02	-0,04	=	0,06	0,08
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,07	6,71	-
	Var.						-0,06	-0,06	
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : L'offre couvre largement les besoins, poursuite de la baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/06/2021

Ovins : 125	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	140 - 180	(3,41 - 4,07)
Brebis	75 - 105	(1,01 - 1,17)
Béliers	100 - 125	-

Vente rapide et quasi-totale en bonne marchandise à des tarifs fermes
Prochain marché : ovins le lundi 21 juin 2021 aux horaires habituels.

14 JUIN 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reconduction des cours dans toutes les catégories, malgré une faiblesse de l'offre sur les animaux laitiers. A quand des prix, en adéquation avec la demande forte du marché?

Bovins maigres : Reconduction facile des cours.

POLITIQUES

Les travaux du « Varenne agricole de l'eau et du changement climatique » ont débuté la semaine dernière, avec un groupe restreint de participants (qui exclut la FNB). Les objectifs de ce 1er groupe sont notamment de mettre en œuvre un suivi afin d'anticiper les sécheresses (via suivis départementaux), et de réformer les calamités agricoles. La FNB a, en amont de ces travaux, rappeler l'importance d'outils efficace pour l'élevage, et notamment l'absence actuelle de solution assurantielle concernant les prairies.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la réflexion sur la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, le parlement européen a adopté mardi dernier une résolution plus ambitieuse que prévue il y a un an. Cette position, qui reste non contraignante, demande à ce que les futurs plans de la PAC soit alignés avec les objectifs du Green Deal, une révision de la stratégie pollinisateur, une législation sur l'utilisation des sols, mais confirme également plusieurs objectifs : 25% de surfaces en agricultures bio et au moins 10% de terres à haute biodiversité, 30% des terres préservées

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de compléter le dispositif de mise en avant du Label Rouge, INTERBEV s'est associée à l'Association Française des Maîtres Restaurateurs (AFMR) pour signer un partenariat ensemble et donc s'engager sur ce segment. Dans le cadre de ce partenariat, est prévue : une campagne de sensibilisation sera réalisée à destination des fournisseurs des viandes de bœuf Label Rouge et des Maîtres Restaurateurs, sur la base d'une cartographie, pour favoriser les liens entre les deux parties. De plus, des actions de communication conjointes mettant l'accent sur les valeurs communes et les complémentarités entre les labels d'État qu'ils font vivre, seront organisées au niveau national comme local.

FOCUS

La proposition de loi Besson-Moreau, visant à mieux rémunérer les producteurs, passe cette semaine en Commission de l'Assemblée Nationale. La FNB rappelle les propositions de modifications législatives : la mise en place d'un tunnel de prix dans les contrats amont, dans le secteur de la viande bovine; la transparence de ce "tunnel de prix" de l'amont à l'aval mais aussi pour tous adhérents coopératifs ; et enfin la mise en œuvre d'une expérimentation nationale sur un « rémunéra-score ».

EN REGION

Du 16 au 18 juin, INTERBEV organise un voyage d'étude pour la filière viande bovine. Le but est de s'immerger au cœur de la filière du textile en France (région AURA). A l'issue de ce voyage, des leviers en viande bovine devront être apportés, face à des défis tels que : l'attractivité des métiers, le rapport au consommateur sur la transparence de la production, le savoir-faire français & le made in France, la traçabilité & son affichage, l'impact écologique et la concurrence internationale

FAIT DE LA SEMAINE

Mercredi 9 juin, a sonné la réouverture des restaurants sur le territoire national. C'est dans ce cadre, qu'E.Macron a souligné l'importance de la mise en avant et de l'approvisionnement de ces acteurs du marché, en VBF! Rappelons, qu'avant la crise COVID-19, selon l'étude Où va le bœuf, 54% de la viande bovine provenait de l'import dans les approvisionnement de la restauration commerciale! Cette crise, demandant un vrai effort national, doit aussi se traduire dans ce secteur!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

- 90 M€

C'est la baisse des aides couplées allaitantes (entre 2020 et 2027), déjà actée par les annonces du Ministre, en lien avec le transfert à destination du couplage protéique... Ce qui explique, pour partie, que l'élevage allaitant soit LE secteur perdant de la réforme.
L'ampleur de cette baisse de couplage n'est pas encore connue (entre 90 et 200-220 M€) , et dépendra des arbitrages encore en discussions sur le couplage « UGB bovin », et en trilogues.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les volumes se restreignent encore davantage cette semaine. Les acheteurs sont présents mais les besoins sont stables. L'ambiance commerciale reste bonne pour les sujets bien préparés et valablement vaccinés. Inversement la marchandise plus moyenne est toujours d'un placement difficile. Les cours sont globalement reconduits. En femelles, les tarifs se maintiennent sur un marché toujours dynamique.
Gros bovins maigres : Les apports sont là aussi modérés mais l'activité garde son dynamisme. Les besoins sont importants, avec toujours une référence pour les sujets bien démarrés et plutôt jeunes. Les ventes sont fluides à des cours fermement maintenus.
Boucherie : La présentation reste limitée face à une demande soutenue. Les achats sont dynamiques en toute race et catégorie. Les tarifs s'en trouvent confortés voire progressent de quelques centimes en vaches et génisses allaitantes de bonne conformation. En sujets laitiers, les cours progressent encore légèrement sur quelques marchés.
Veaux : Le creux saisonnier perdure cette semaine permettant de tenir fermement les cours. Les achats pour l'intégration sont réguliers ce qui profite aux veaux laitiers et croisés avec de nouvelles progressions tarifaires. Les achats en veaux allaitants sont réguliers, excepté en limousins dont les cours sont tout juste reconduits.
Ovins : En agneaux, les volumes sont modérés face à une demande calme. Les achats sont beaucoup plus sélectifs, surtout si la présentation est de qualité moyenne. Les lots bien triés et bien conformés trouvent preneur à des tarifs attractifs ; pour le reste les cours marquent un nouveau repli. En agnelets les volumes ne sont pas représentatifs. En brebis, l'écoulement reste fluide à des prix stables.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vds cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech 1780 H 2016 ; round-baller New Holland 7060 ball. command. filet 9000 bottes 2009 ; desileuse Gyrax 1,7 m3 2013.
✆ **06 19 73 37 80**

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

26 - Vends arbres de roues MB New Holland série 1500 TBE.
✆ **06 67 27 85 30**

26 - Vend remorque plateau Satem FX 240 TBE, plateau noyer-cerisier-tilleul-sa le-peuplier.
✆ **06 80 07 38 98**

38 - Vends tracteur Ford 8600 et 9600 2 RM bon état.
✆ **06 75 04 60 70**

71 - Agriculteur recherche tracteur Ford 4610, 2 roues motrices, bon état, maxi 6.000 h.
✆ **06 07 57 55 40**

Travail du sol

73 - Vends round baller JD 570, semoir engrais 500 l épandeur fumier 6 T, vêleuse.
✆ **04 79 84 11 46**

74 - Vends tondeuse tondobroyeur avec tremis Giraudon type R 1800.
✆ **06 73 27 07 44**

84 - 84 - Vends 3 griffons, 2 charrues, 1 niveleuse, 1 porte palette + accessoires, 1 poêle à bois GODIN + tuyaux et 1 serre plastique 6m de largeur.
✆ **04 90 63 37 69**

Récolte

42 - Vend Conditionneuse Kuhn 3500 Đ desileuse Leconte 500Đ Semoir engrais et mais Girobroyeur 1500 Đ et charrue 2 socs
✆ **04 77 97 54 01**

71 - VENDS round baller Ferraboli Sprinter 120/35, 2003, Pickup large, liage filet et ficelle, TBE, 5 900 euros, - round baller JD 540, BE, 2 900 euros (2301)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vds cause cessation faucheuse Kuhn GMD 600G2, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vds faneuse Kuhn GF7601H, 8 toupies, année 2003, BE, et voiture 306 Open/PR, année 1997, 194.732 km.
✆ **06 84 70 98 13**

71 - Vds andaineur Fella double rotors, TS670, peu servi, cause double emploi, bon état.
✆ **06 09 32 28 89**

71 - Vds andaineur Kuhn GA 4101 GM, 4 m, bon état.
✆ **06 83 13 82 29**

89 - Vends ensileuse portée 1 rang New-Holland, type 708, bon état de marche, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

89 - Vends semoir Nodet, DPS 12, bon état de marche, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Irrigation

38 - Recherche tuyau d'irrigation diamètre 100 type crête de coq (Crima).
✆ **06 07 27 52 81**

Forestiers

39 - Vends remorques à bois, essieu 10 t, tronçonneuse Stihl MS 461, essieu remorque 500 kg
✆ **06 61 66 05 53**

Divers

01 - Vds presse BR Vicon année 2013 filets ficelles Isobus RV 4216, 11000 bottes ; machines allaitement veaux lait en poudre ; lot barrières inox ; broyeur mélangeur céréales ; cellules ; 2 roues avec jantes 420/85R24.
✆ **06 10 79 57 77**

01 - Vds pulvé 15m ; charrue 4 corps ; herse rotative 2m50 ; desileuse 2m3 ; monte bottes Samas ; citerne 8000L.
✆ **06 70 46 92 06**

FERET Solutions STOCKAGE béton armé
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ
VSTOCK
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m et 3 m
MUR L
4 dimensions :
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
• 3,75 m NOUVEAU
MUR T
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m
RECTANGLE
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport
"A COULOIR"
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute
Mickaël FERET • 06 86 96 86 45 61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

Le calculateur PMG fiber control
COMPTEZ / PESEZ 1000 graines de céréales...
en 1 SEULE OPÉRATION RAPIDE & PRÉCIS
UNE INNOVATION à DECOUVRIR sur https://youtu.be/I8KnFEIDFIY
GODE 00 33 3 23 66 20 05
E.mail : julien@gode.fr

remorques Lambert Votre partenaire transport
www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
29 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr • wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

01 - Vds pirouette Khun 8 toupies 7601MH bon état - pendrais bêtes en pension pour hiver 2021-22 ou loue stabulation avec paille équipée.
✆ **06 85 17 96 95**

01 - Vds cellule démontée avec ventil. 28T ; remorque distr. 18m3 ; 2 roues avec jantes 800/65/32.
✆ **06 77 32 49 69**

21 - Vends presse MD JD 224, - faucheuse Kuhn 4 disques, - moulin à farine, - 30 abreuvoirs vaches, - faneuse Kuhn 2 toupies (2307)
✆ **06 18 20 40 71**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (2304)
✆ **06 71 10 93 35**

71 - Vds andaineur Fella 426, état neuf, charrue Naud tri socs, non stop, fers neuf.
✆ **06 41 59 10 33**

71 - Vds cause retraite faneuse Stoll Z765 pro, année 2012.
✆ **06 82 43 38 47**

Véhicule

Utilitaire

74 - A vendre Hylux extra cab 144 CV légende, 80000 km 2011, pas TVA, contrôle ok, bon état.
✆ **06 17 01 54 89**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylettes roulantes ou pr pièces Peug.103 ou motobécane ou scooter - Cherche moteur Deutz.
✆ **06 61 65 28 52**

Récolte

01 - Vds piquets acacia à partir de 1m80, possibilité de livraison.
✆ **06 03 12 27 73**

58 - Recherche graines tréfle et raygras (2401)
✆ **06 86 45 25 82**

Plants, pépinière

21 - Vends 650 piquets accacia, longueur 2 m. appointés (2305)
✆ **06 75 46 46 80**

Propriété

58 - Vends 35 ha de champs, - stabulation 400 m2, - maison d'habitation avec corps de ferme, région Morvan, libre au 31/12/2021 (2302)
✆ **03 86 78 29 32**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, - presses, chariots élévateurs, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2303)
✆ **06 30 11 59 25**

23 - AV divers matériels agricoles + 30 DPB + Foin récolte 2020
✆ **06 44 07 49 70**

38 - Vends déchaumeur série lourde Gard 7 disques 560c ; enrouleur Irrifrance diamètre 70 220m ; Canon Nelson diamètre 20.
✆ **06 75 95 36 59**

70 - Recherche presses BR, Welger, RP 12-200-202, Claas Rollant 44-46-66, Aroval, Vicon, Carraro, Deutz, Krone KR 120-125-130-1250. Presses MD 342-349-459 JD, Claas MK 52-55-65. Andaineurs-Faneuses-Fauch uses 4, 5, 6 assiettes GMDKuhn. Epareuse Maxi 4m.
✆ **06 83 59 05 70**

70 - Rech Tracteurs Fiat séries66 et 90, tract Massey165-168-188-690-590. MBLaverda et NH. Presses BR120*120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MDClaas, JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4 et 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds cse ret., presse Feraboli sprinter 165, an. 2004, faneuse Stoll Z765 Pro, an. 2012, faucheuse Kuhn GMD 702, an. 2003, benne 3 points Desvoys.
✆ **06 82 43 38 47**

71 - Vds foin 2021 extra, canton en Brionnais.
✆ **06 70 20 63 98**

Achète foin et luzerne bottes carrées et rondes
CORSTEN FOURAGE BV
petervandenbrand@corsten.nl
Tél : 0031622240680

RECHERCHE PAILLE EN ANDAIN
secteurs 21.89.10.52
Achat à la tonne ou échange contre différentes fumures (fumier de bovins composté, fientes de volailles, lisier de porc déshydraté,...)
Nos +
-travail soigné,
-équipes réactives,
-ensemble de pressage équipé basse pression avec table de groupage pour limiter les passages et les tassements des sols.
- évacuation rapide avec camions et tracteurs agricoles.
SAS De CHASSINEL 21400 Puits
SAS 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50 - Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs français

Achat-Vente

Fourrage

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

Terrain

71 - ACHETE terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

23 - AV maison avec dépendances+ 3000 m2 terrain.
✆ **06 44 07 49 70**

Location

Autres

88 - A 9 kilomètres de Vittel-Contrex dans un très beau cadre loue gite 4 personnes tout confort 250 Đ / semaine
✆ **06 87 59 12 94**

Emploi

Offre

01 - Recherche chauffeurs pour saison de paille juin à fin août possibilité nourri logé.
✆ **06 83 33 41 45**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr

21 - Exploitation en grandes cultures à Quétigny recherche un saisonnier pour réaliser les travaux liés aux moissons (conduite des bennes, travail du sol), pour le mois de juillet 2021 (le contrat peut démarrer plus tôt et/ou finir plus tard selon la météo). Rémunération : 1 500 euros net. Formation agricole ou 1ère expérience sur poste similaire souhaité. Repas fourni par l'employeur le midi (2306)

✆ **06 08 25 63 65**

38 - Recherche chauffeur SPL dès que possible.

✆ **04 76 35 31 69**

42 - Exploitation laitière (robot, mélangeuse..) recherche salarié poste à responsabilités, motivé, pour conduite élevage, Montbrisonnais.

✆ **06 77 99 23 77**

71 - Cherche ouvrier polyculture élevage, région Cluny, temps plein, poss. logement.

✆ **06 77 77 03 85**

73 - Urgent. Service remplacement Mt Bisanne secteur Beaufortain Val Arly Albertville recherche agent remplacement CDD ou CDI.

✆ **04 79 38 70 88**

74 - Earl La Ferme du Foux Manigod cherche salarié(e) transfo/traite mi-juillet.

✆ **07 81 99 41 67**

Mariage

69 - Femme africaine 45 ans, douce, gentille, cherche homme 45 à 60 ans, pas sérieux s'abstenir (2204)

✆ **06 68 53 96 53**

Animaux

Bovin

07 - Vends mâles repro Limousin 10 à 24 mois dont 3 hétérozygotes sans corne HBL toutes garanties sanitaires.

✆ **06 85 76 74 59**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 1 taureau adulte en fin de monte et propose 15 taureaux 15 à 16 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (2206)

✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse.

✆ **06 30 92 60 12 OU**
06 71 45 80 59

58 - Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBL + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)

✆ **06 10 09 65 69**

69 - Vds génisses prim'holstein, terme 06 et 07 + semoir à engrais Kuhn 2 assiettes, TBE + Cellule à grains 18m3 avec vis de reprise + mangeoir Cosnet 5 m.

✆ **06 50 90 44 52**

71 - Vds taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.

✆ **06 07 57 55 40**

71 - 71 vds cause surnombre 25 Vh Charollaises suitées de vx de 4 à 7 mois présumées vêlées 02 2022.

✆ **06 28 28 75 47**

71 - Vends taureau charollais HBC, adulte 5 ans.

✆ **06 70 36 42 34**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine

✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

01 - Vds porcelets large white pour reproduction ou engraissement. Poids 25 kg. Prix 110Ð / pce

✆ **07 77 37 47 45**

Gibier

42 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement, garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.

✆ **06 82 28 12 19**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

Societe coopérative de caution mutuelle à capital variable
14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS 307 018 705

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2021, qui s'est réunie à l'Hôtel Mercure, 7 av Charles de Gaulle, BEAUNE (21200) sur convocation du Conseil d'administration.

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.20

Intérêts et produits assimilés
N-1 : 0.00 N : 0.00
Revenus des titres à revenu variable
N-1 : 178.79 N : 131.92
Commissions (produits)
N-1 : 860 213.99 N : 826 888.51
Commissions (charges)
N-1 : 0.00 N : 0.00
PRODUIT NET BANCAIRE
N-1 : 860 392.78 N : 827 020.43
Charges générales d'exploitation
N-1 : -162 927.68 N : -115 625.73
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
N-1 : 697 465.10 N : 711 394.70
Coût du risque
N-1 : -954 435.32 N : -654 341.14
RESULTAT D'EXPLOITATION
N-1 : -256 970.22 N : 57 053.56
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
N-1 : -256 970.22 N : 57 053.56
Résultat exceptionnel
N-1 : 256 970.90 N : 225 361.52
Impôt sur le bénéfice
N-1 : 2 401.89 N : -282 286.00
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées
N-1 : 0.00 N : 0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE
N-1 : 2 402.57 N : 129.08

BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.20

ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
N-1 : 6 287 899.21 N : 6 316 198.46
Opérations avec la clientèle
N-1 : 6 532 346.34 N : 5 569 465.23
Actions et autres titres à revenu variable
N-1 : 0.00 N : 0.00
Participations et autres titres détenus à long terme
N-1 : 11 992.50 N : 12 109.50
Autres actifs
N-1 : 135 511.90 N : 266 553.99
Comptes de régularisation
N : 0.00
TOTAL DE L'ACTIF
N-1 : 12 967 749.95 N : 12 164 327.18

PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
N-1 : 2 002 808.07 N : 1 469 974.34
Autres passifs
N-1 : 426 341.00 N : 282 286.00
Comptes de régularisation
N-1 : 528 434.49 N : 971 795.79
Provisions pour risques et charges
N-1 : 6 080 424.64 N : 5 719 872.38
Dettes subordonnées
N-1 : 1 627 162.98 N : 1 732 306.58
Capitaux propres hors FRBG
N-1 : 2 302 578.77 N : 1 988 092.09
Capital souscrit
N-1 : 2 078 366.94 N : 1 763 751.18
Prime d'émission
N-1 : 371 855.22 N : 371 855.22
Réserves
N-1 : 218 242.46 N : 218 242.46
Provisions réglementées
N-1 : 0.00 N : 0.00
Report à nouveau
N-1 : -368 288.42 N : -365 885.85
Résultat de l'exercice
N-1 : 2 402.57 N : 129.08
TOTAL DU PASSIF
N-1 : 12 967 749.95 N : 12 164 327.18

HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
N-1 : 93 759 620.32 N : 97 696 903.26
dont Engagements contre garantis FEI
N-1 : 44 304 749.52 N : 47 172 575.12
Le Conseil d'administration

AL212430741

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS 016 350 266

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2021,
qui s'est réunie à l'Hôtel NOVOTEL, 16 rue du Moulin Noize à BEAUNE (21200) sur convocation du Conseil d'administration.

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.20

Intérêts et produits assimilés
N-1 : 6 652.28 N : 13 742.50
Intérêts et charges assimilés
N-1 : 150.95 N : 111.33
Commissions (produits)
N-1 : 181 672.38 N : 132 049.20
Commissions (charges)
N-1 : 0.00 N : 0.00
PRODUIT NET BANCAIRE
N-1 : 188 475.61 N : 145 903.03
Charges générales d'exploitation
N-1 : -45 377.78 N : -36 700.03
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
N-1 : 143 097.83 N : 109 203.00
Coût du risque
N-1 : 383 482.03 N : 269 114.88
RESULTAT D'EXPLOITATION
N-1 : 526 579.86 N : 378 317.88
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
N-1 : 526 579.86 N : 378 317.88
Résultat exceptionnel
N-1 : 0.00 N : -995.43
Impôt sur le bénéfice
N-1 : -120 292.38 N : -90 441.00
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées
N-1 : 0.00 N : 0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE
N-1 : 406 287.48 N : 286 881.45

BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.20

ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
N-1 : 18 623 331.55 N : 16 802 277.62
Opérations avec la clientèle
N-1 : 3 826 363.81 N : 2 886 206.01
Autres actifs
N-1 : 10 120.50 N : 10 218.00
Comptes de régularisation
N-1 : 0.00 N : 0.00
TOTAL DE L'ACTIF
N-1 : 22 459 815.86 N : 19 698 701.63

PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
N-1 : 3 826 363.81 N : 2 886 206.01
Autres passifs
N-1 : 0.00 0.00
Comptes de régularisation
N-1 : 1 705 227.92 N : 1 562 686.36
Provisions pour risques et charges
N-1 : 2 653 643.17 N : 1 941 818.27
Dettes subordonnées
N-1 : 4 780 607.74 N : 3 706 704.32
Capitaux propres hors FRBG
N-1 : 9 493 973.22 N : 9 601 286.67
Capital souscrit
N-1 : 851 464.00 N : 671 896.00
Réserves
N-1 : 4 798 123.04 N : 5 142 055.88
Prime de fusion
N-1 : 3 500 453.34 N : 3 500 453.34
Report à nouveau
N-1 : -62 354.64 N : 0.00
Résultat de l'exercice
N-1 : 406 287.48 N : 286 881.45
TOTAL DU PASSIF
N-1 : 22 459 815.86 N : 19 698 701.63

HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
N-1 : 150 187 880.19 N : 107 695 321.72
Dont Engagements VIFS
N-1 : 315 540.20 N : 449 196.17
Le Conseil d'Administration

AL212430742

TRANSFERT DE SIÈGE

6 RUE BANNELIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social
17 rue des Pinsons
21121 FONTAINE LES DIJON
897 812 491 RCS DIJON

Le 26/05/2021, l'AGE des associés de la société 6 rue Bannelier a décidé de transférer le siège social du 17 rue des Pinsons, 21121 FONTAINE LES DIJON au 6 rue Bannelier 21000 DIJON à compter du 26/05/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL212430731

APUTIA

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social
99 avenue de la République
94800 VILLEJUIF
824 087 837 RCS CRETEIL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Le 3 mai 2021 l'AGE de cette société ayant pour Président M. Gianluca DE SIMONE, 15 rue Lecoulteux 21000 DIJON, a décidé de transférer le siège social au 15 rue Lecoulteux 21000 DIJON En conséquence la société sera radiée au RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de DIJON.

AL212430785

SCI LES DEUX LILA

au capital de 500 euros
Siège social
20 Rue de la Croix d'Argent
21110 COLLONGES-LES-PREMIERES
880 699 657 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision du 12/05/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6 Rue Principale - 21170 AUBIGNY EN PLAINE à compter du 12/05/2021, et de modifier en conséquence l'article quatrième de la première partie titre I des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans Le Châtillonnais et L'Auxois du 16/01/2020 et au BODACC A n°20200019 du 28/01/2020
Pour avis
La Gérance

AL212430794

SOCIETE CIVILE S.L.C.

Société civile immobilière
au capital de 1 829,40 euros
Ancien siège social
28 rue de la Redoute
21850 SAINT-APOLLINAIRE
Nouveau siège social
14 rue Capitaine Jean-Brice de Bary
21000 DIJON
327 283 180 RCS DIJON

Le 07/06/2021, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social du 28 rue de la Redoute, 21850 SAINT-APOLLINAIRE au 14 rue Capitaine Jean-Brice de Bary, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL212430799

MI2C

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Dénomination : MI2C.
Forme : SCI.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 6 IMPASSE DE LA PLACE A L EGLISE, 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX.
817793094 RCS Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 7 juin 2021, les associés ont décidé, à compter du 7 juin 2021, de transférer le siège social à 1 RUE DES COURBES, 21110 MAGNY SUR TILLE.
Mention sera portée au RCS Dijon.

AL212430802

MODIFICATION DE CAPITAL

JDSK CONSULTING

Capital social
Dénomination : JDSK CONSULTING.
Forme : SARL.
Siège social : 99 Rue DU FAUBOURG SAINT NICOLAS, 21200 BEAUNE.
791606767 RCS de Dijon
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 juin 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 50 000 euros à 100 000 euros.
Une modification des statuts a été faite.
Mention sera portée au RCS de Dijon

AL212430782

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

FINANCIERE SGPV

SAS au capital de 450 000 euros
Siège social
5 rue Lavoisier - 21600 LONGVIC
815 079 165 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2020 a décidé de réduire le capital social de 200 000 euros par voie de rachat et annulation par la société de 1 000 actions de 200 € de nominal chacune. Le 31 mars 2021, le Président a constaté l'absence d'oppositions des créanciers de la société FINANCIERE SGPV, permettant la réalisation de la réduction du capital. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL212430793

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

DOMAINE PHILIPPE CHARLOPIN, SARL au capital de 8000euros, siège social : Route Nationale 74, 21220 BROCHON, 499419869 RCS DIJON, AGE du 15/03/2021 : transformation en SAS, changement de dénomination : MAISON PHILIPPE CHARLOPIN, Président : M. Yann CHARLOPIN (17 Grande Rue 21220 MOREY ST DENIS), DG : M. Philippe CHARLOPIN (16 Route de Dijon 21220 GEVREY CHAMBERTIN) et Mme Sonia CHARLOPIN (16 Route de Dijon 21220 GEVREY CHAMBERTIN), une action = une voix. Pour avis

AL212430698

ANDRE JEAN-CLAUDE EXPERTISE COMPTABLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 622 130 euros
Siège social
9 Rue Colbert – 21200 BEAUNE
538 146 267 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2021, l'associé unique a décidé : - de remplacer à compter du 1er juin 2021 la dénomination sociale «ANDRE JEAN-CLAUDE EXPERTISE COMPTABLE» par «JEAN-CLAUDE ANDRE EXPERTISE & CONSEILS», de supprimer le sigle «ANDRE Jean-Claude EC» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - de supprimer de l'objet social l'exercice de la profession d'expert-comptable et d'adjoindre à l'objet social, les activités de holding animatrice et conseil aux entreprises et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - de transférer le siège social du 9 rue Colbert, 21200 BEAUNE au ZAC Porte de Beaune - 18 rue Buffon 21200 BEAUNE à compter du 1er juin 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL212430758

VALINOX NUCLEAIRE

SAS au capital de 5.854.995 €
5, avenue du Maréchal Leclerc
21500 MONTBARD
388 353 765 RCS DIJON

Suivant acte en date du 28/5/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais : TUBES NUCLEAIRES MONTBARD.
L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
Suivant acte en date du 31/5/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président Madame Carole LE COUEDIC, 17, rue Berteaux Dumas 92051 NEUILLY SUR SEINE, en remplacement de Monsieur Stéphane JEANNETEAU.
Pour avis

AL212430761

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

UJ RESTAURATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
5 rue Chanoine Donin
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
848 187 829 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2021, l'associée unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «UJ RESTAURATION» par «SAVIGNYWINENOT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, ; et a nommé M. Théo DUVERGER, demeurant 3 rue des Vignes Romaines, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Eric COUPEZ, démissionnaire.
Pour avis. La Gérance

AL212430763

LEGA SPHERE AVOCATS

ADP COURTAGE PLUS

Dénomination : ADP COURTAGE PLUS. Forme : SAS. Capital social : 1031372 euros. Siège social : 11 Avenue du 8 septembre 1944, 21200 BEAUNE. 514072057 RCS Dijon. Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2018, l'associée unique a pris acte des démissions de la société SOFICO FRANCE, commissaire aux comptes titulaire en date du 2 mars 2018, et de Monsieur DIETERLING, commissaire aux comptes suppléant en date du 23 décembre 2018. Il n'est pas procédé à leurs remplacements. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL212430764

NUITS SAINT GEORGES AUTO

SAS au capital de 40 000 €, Siège social à NUITS SAINT GEORGES (21700) Rue des Blés ZI, 301 467 569 RCS DIJON. Les fonctions de Directeur général de Monsieur Camille GUYOT ont pris fin le 29 avril 2021.

AL212430779

CARRIERES ET MARBRERIES DE FRANCE – CMF

SAS au capital de 450.000 €
Siège social
Rue Jacques Lecocq - 21400 Étrochey
531 228 773 R.C.S. DIJON

Par acte sous seing privé constatant les décisions de l'associé unique en date du 1er avril 2021, il a été :
- Constaté la réalisation définitive de la fusion avec la société MARBREK ;
- Décidé de nommer en qualité de Président, en remplacement de la société MARBREK, M. Jean Kezirian demeurant 34 avenue Charles Floquet 75007 Paris ;
- Constaté la réalisation définitive de la fusion avec la société SOCIETE DES CARRIERES DE BOURGOGNE – SCB ;
- Décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais « MARBREK CMF ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de DIJON.

AL212430783

MODIFICATION DES STATUTS

Les associés du Groupement Foncier Rural « BORDOT », capital : 1000€, SIREN 891.664.609 RCS NEVERS, durée 99 ans jusqu'au 02/12/2119, objet : propriété, jouissance, administration, mise en valeur par dation à bail à long terme de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et propriété, jouissance, administration par dation à bail ou mise en valeur directe de tous biens et droits immobiliers à usage forestier, dont le groupement aura la propriété ; ont décidé par décisions unanimes du 25/04/2021 de, à cette date : 1. Transférer le siège et modifier l'article 4 des statuts, du : Moulin de la Chaume, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN, au : Château d'Arcenay, 2 route de Dompierre en Morvan, 21210 LACOUR-D'ARCENAY - 2. Prendre acte de la démission de Jean-Marc RAVIER et Bettia NIEBEL, demeurant 151 route Côtière, Poste Lafayette, ILE MAURICE, de leurs fonctions de gérants et nommer cogérants : Hervé SCHICK et Dominique PERROT, demeurant Chateau d'Arcenay, 2 route de Dompierre en Morvan, 21210 LACOUR-D'ARCENAY. Radiation au RCS de NEVERS et nouvelle immatriculation au RCS de DIJON

AL212430789

BOMBIDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 585.000 €
Siège social
37 avenue du 14 juillet – 21300 CHENOVE
Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon
sous le numéro 498 107 705

La société BOMBIDIS et la société ALAE ont établi le 19/03/2021 un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions aux termes duquel la société BOMBIDIS a fait apport à la société ALAE de sa branche complète et autonome d'activité d'exploitation de fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires sous enseigne SUPER U à 21300 Chenôve, comprenant un actif de 4.581.979 € et un passif pris en charge de 3.728.376 €, soit un apport net de 853.603 €.
Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par l'AGE de la société BOMBIDIS du 30/04/2021 et par décisions de l'associée unique de la société ALE du 30/04/2021.
En rémunération de cet apport, l'associée unique de la société ALAE a décidé de procéder à une augmentation de capital de 853.603 €, pour le porter de 1 € à 853.604 € au moyen de la création de 853.603 actions nouvelles de 1 € chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société BOMBIDIS.
L'AGE en date du 30/04/2021 a décidé de modifier à compter du même jour l'adresse du siège social de la société et de la transférer de la ZAC des Grands Crus - Route de Beaune, au 37 avenue du 14 juillet à 21300 Chenôve.
L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Par décision du même jour, il a été modifié l'objet social de la société a compter du même jour.
En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention :
« La société a pour objet, en France et dans tous pays (les mentions barrées sont supprimées):
- L'exploitation, sous l'enseigne SUPER U, d'un fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires, de gaz, carburants, d'articles de ménage, de bricolage, d'habillements et divers à 21300 CHENOVE,
- La location de véhicules utilitaires et de tourisme sans chauffeur ainsi qu'accessoirement la vente desdits véhicules,
- L'activité de bijouterie, y inclus la vente d'or et métaux précieux,
- La vente de carburants, lubrifiants et produits annexes pour véhicules automobiles, sise à 21300 CHENOVE,
- La délivrance et le traitement de cartes de paiement et/ou de crédit ; la commercialisation de crédit aux particuliers et la commercialisation des assurances accessoires aux activités décrites au présent alinéa dans le cadre des dispositions législatives concernant les activités financières,
- L'acquisition, la détention et la gestion de toutes participations, ainsi que la réalisation de toutes opérations de trésorerie avec cette société ou celles ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres, et notamment l'octroi des prêts, d'avances en comptes-courants, de garanties, etc
- Le tout directement ou indirectement par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement,
- Et généralement toutes opérations financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son patrimoine ».
Nouvelle mention :
« La société a pour objet, en France et dans tous pays:
- L'acquisition, la détention et la gestion de toutes participations, ainsi que la réalisation de toutes opérations de trésorerie avec toute société exploitant notamment un fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires, de gaz, carburants, d'articles de ménage, de bricolage, d'habillements et divers à 21300 CHENOVE ,ou toute société ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres, et notamment l'octroi des prêts, d'avances en comptes-courants, de garanties, etc
- Le tout directement ou indirectement par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement,
- Et généralement toutes opérations financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son patrimoine ».
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis

AL212430796

ALAE

Société par actions simplifiée
au capital de 860.000 €
(anciennement 1 €)
Siège social
37 avenue du 14 juillet – 21300 Chenôve
(anciennement : ZAC des Grands Crus
Route de Beaune - 21300 Chenove)
R.C.S. Dijon 892 600 685

La société BOMBIDIS et la société ALAE ont établi le 19/03/2021 un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions aux termes duquel la société BOMBIDIS a fait apport à la société ALAE de sa branche complète et autonome d'activité d'exploitation de fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires sous enseigne SUPER U à 21300 Chenôve, comprenant un actif de 4.581.979 € et un passif pris en charge de 3.728.376 €, soit un apport net de 853.603 €.
Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par l'AGE de la société BOMBIDIS du 30/04/2021 et par décisions de l'associée unique de la société ALE du 30/04/2021.
En rémunération de cet apport, l'associée unique de la société ALAE a décidé de procéder à une augmentation de capital de 853.603 €, pour le porter de 1 € à 853.604 € au moyen de la création de 853.603 actions nouvelles de 1 € chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à la société BOMBIDIS.
Par décision du même jour, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes, pour une période de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2027, la société AUCAP AUDIT, représentée par Madame Peggy GILLET, domicilié 3 rue du Golf – 21800 Quetigny.
Par décision du 30/04/2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter de 853.604 € € à 860.000 € successivement par un apport partiel d'actif d'un montant de 853.603 € et un apport en numéraire d'un montant de 3.396 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié en conséquence :
« ARTICLE 7 – FORMATION ET MONTANT
a) Formation
Il a été apporté au capital de la Société :
- Lors de la constitution, une somme en numéraire d'un (1) euro ;
- Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 avril 2021, le capital social a été augmenté d'un montant de 853.603 euros par apport par la société BOMBIDIS de la branche complète et autonome d'activité d'exploitation de fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires sous enseigne SUPER U à 21300 CHENOVE évaluée à un montant

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 14/06/2021
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUNE: Vignes AOP Hautes Côtes de Beaune
Zone A du PLU de Beaune
47 a 62 ca
- Blanche fleur: CE-102[9] - Les montbatois: CY-266[F1]

CHAMBOLLE-MUSIGNY: Vignes AOP Chambolle-Musigny
Urbanisme : RNU
24 a 58 ca
- Aux combottes: AE-238[168]

FLAGEY-ECHEZEAUX: Vignes AOP Vosne-Romanée
Zone Av du PLU de Flagey-Echezeaux
20 a 25 ca
- Les chalandins: D-439

NUITS-SAINT-GEORGES: Vignes AOP Nuits-Saint-Georges
Zone Anc du PLU de Nuits-Saint-Georges
18 a 71 ca
- Les longecourts: BH-48[329]

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vignes AOP Savigny-Les-Beaune
Zone A du PLU de Savigny-les-Beaune
52 a 33 ca
- Les gollardes: ZE-252[230](A)-252[230](B)

MARSANNAY-LA-COTE: Parcelle BK398 : terre à vigne AOP Marsannay, située en zone Apv du PLUi-HD de Dijon Métropole.
Parcelle ZB4 : terre, située en zone A du PLUi-HD de Dijon Métropole.
76 a 56 ca
- De beaune: BK-398[333] - Les herbiottes: ZB-4

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/07/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212430798

de 853.603 euros ;

- Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 avril 2021, le capital social a été augmenté d'un montant de 6.396 euros par apport en numéraire ».

b) Montant

Le capital social est fixé à la somme de 860.000 euros.

c) Nombre d'actions

Le capital est divisé en 853.604 actions de un euro (1,0075 €) de valeur nominale, toutes de même catégorie, et intégralement libérées de leur valeur nominale réparties entre les différents associés ».

Par décision du même jour, l'associé unique décidé de modifier le siège social de la société pour le transférer de la ZAC des Grands Crus - Route de Beaune - 21300 Chenove, au 37 avenue du 14 juillet – 21300 Chenôve.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Par décision du même jour, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

La société a pour objet :

- la propriété et l'exploitation directe d'un fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires à l'enseigne U sis 37 avenue du 14 juillet – 21300 CHENOVE,

- la location de véhicules utilitaires et de tourisme sans chauffeur ainsi qu'accessoirement la vente desdits véhicules,

- la vente de carburants, lubrifiants et produits annexes pour véhicules automobiles, sise 37 avenue du 14 juillet – 21300 CHENOVE ;

- la réalisation de toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec la présente société, directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et, notamment, l'octroi de prêts, d'avances en comptes courants, de garanties, etc

- la prise de participation dans toutes sociétés et la gestion de ces participations,

- toutes prestations de services, toutes activités d'agent commercial ou de courtier,

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter la réalisation ».

Enfin, par décision du même jour, l'associé unique a décidé de nommer à compter du même jour en qualité de directeur général, Madame Anne BARRERE SPITZER, née le 14 juin 1975 à Haguenau (67), de nationalité française, demeurant 2 rue des Plantes – 21220 Brochon. L'Associé unique décide que ses pouvoirs subiront les mêmes limites et restrictions que celles attribuées au Président.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis

AL212430797

FINANCIA EXPERT

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

TAXI ROULOIS

Objet social

Dénomination : TAXI ROULOIS.

Forme : SARL au capital de 7000 €.

Siège social : LE VERNOIS, 21210 THOISY-LA-BERCHERE.

528 507 833 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 1 juin 2021, l'associé unique a décidé à compter du 1 mai 2021 d'étendre l'objet social aux activités de : transport de personnes (taxi), transport d'enfants, transport médical assis, transport de petits colis, exploitation et/ou location de licences taxis.

L'art. 2 des statuts a été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis

AL212430800

VENTE

VENTE

CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH Vend 1 maison T5 – UG 128260 LOT A16 sise 16, rue d'Alembert à 21500 MONTBARD de 96 m2 avec jardin privatif DPE : C - Prix : 89 250 € hors frais de notaire et bancaires. Lot non soumis à la copropriété. Contact pour renseignements et visite : CDC HABITAT SOCIAL Ventes Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 72 13 02 95 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 18/07/2021. Les offres (lettres d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social Ventes– M. GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL212430765

VENTE

CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1.du CCH Vend 1 maison T5 – UG 128259 LOT A14 sis 14, Rue d'Alembert à 21500 MONTBARD de 96 m2 avec jardin privatif DPE : C. Prix : 89 250 € hors frais de notaire et bancaires. Lot non soumis à la copropriété. Contact pour renseignements et visite : CDC HABITAT SOCIAL Ventes Monsieur Romuald GENIN Tél : 09 72 13 02 95 romuald.genin@cdc-habitat.fr – Date limite de remise des offres 18/07/2021. Les offres (lettres d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social Ventes– M. GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3) – La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement

AL212430766

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

«Suivant acte reçu par Me François GUILLERMET, le 31 Mai 2021, enregistré à DIJON, le 09 juin 2021, références : 2104P01 2021 N01242,

La société dénommée SERGE CHAMOY, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à BEAUNE (21200), 36 place Monge,

A cédé à la société dénommée SALONS VRP, Société par actions simplifiée, au capital de 3.000,00 €, dont le siège social est à BEAUNE (21200), 36 place Monge.

Le fonds artisanal de salon de coiffure mixte, établissement d'esthétique, achat, vente de parfumerie, frivolités, postiches, produits de beauté, articles fantaisie, mode et beauté, couture, prêt à porter, exploité à BEAUNE (21200), 36 place Monge, connu sous le nom de «SERGE CHAMOY».

Moyennant le prix de 113.000,00 €, savoir : éléments incorporels : 89.909,00 € ; matériel et mobilier commercial et stocks: 23.091,00 €.

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me François GUILLERMET, notaire à DIJON (21000) 2, rue Bossack., où domicile a été élu à cet effet.»

Pour insertion - Me François GUILLERMET»

AL212430795

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDACT AVOCATS

CABINET FIDACT
ALAIN BALLET -
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

GARAGE ANDRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social
6 Route de Beaune
21200 BLIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 487 690 737

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2021, l'associé unique a nommé Monsieur Yoann MONTALBAN, demeurant 5 Rue de la Cardine - 21200 BLIGNY LES BEAUNE, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du même jour, en remplacement de Monsieur José ANDRES, démissionnaire.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

La Gérance

AL212430461

AVIS

SCEA THIVANT au capital de 10 400 euros, siège social : 41 Rue de l'Oucherotte 21110 LONGECOURT EN PLAINE, AGE du 11/05/2021 : nomination gérant M. Vianney THIVANT (1 Impasse Ste Marguerite 21110 LONGECOURT EN PLAINE) à compter du 01/04/2021. Pour avis

AL212430667

CONSEIL Avocat

2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

DEBUT DE LOCATION-GERANCE

Suivant ASSP signé à DIJON le 01/05/2021 enregistré le 19/05/2021 sous le n°2021 00047217 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, la SAS CREANCEY TAXI SERVICE, au capital de 3.000 €, dont le siège social est situé au 2 Les Portes de Bourgogne 21320 CREANCEY, immatriculée au RCS DIJON N°479 890 360 a donné en location-gérance à la SARLU TAXI ROULOIS, au capital de 7.000 €, dont le siège social est situé à Le Vernois 21210 THOISY-LA-BERCHERE, immatriculée au RCS DIJON sous le N°528 507 833, un fonds d'activité d'exploitant de taxi (autorisation de stationner n°1 à THOISY-LA-BERCHERE (21)), à compter du 1er mai 2021 pour une durée 12 (DOUZE) mois.

Pour insertion.

AL212430690

Notaires

SCP David BELOU
Véronique VARLET –
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR –
Clémentine BAILLY – Notaires
1 Place de L'Europe Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

CHANGEMENT DE GERANT

SCI DARIANE
Société civile immobilière
au capital de 99 091,86 Euros
Siège social : 18 Rue Millotet
21000 DIJON
409 566 734 R.C.S. DIJON

Suite AGE du 11/01/2021 avec effet au 11/01/2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : ANCIENNE MENTION : M. David HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON). NOUVELLE MENTION : Mme Anne-Marie HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON) et M. Jérémie HALFON (196 Rue de l'Ermitage, 37000 Tours). Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis

La gérance

AL212430770

Notaires

SCP David BELOU
Véronique VARLET –
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR –
Clémentine BAILLY – Notaires
1 Place de L'Europe Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

CHANGEMENT DE GERANT

SCI JAMA
Société civile immobilière
au capital de 213 428,62 Euros
Siège social : 67 Rue des Godrans
21000 DIJON
421 732 314 R.C.S. DIJON

Suite AGE du 12/01/2021 avec effet au 12/01/2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : ANCIENNE MENTION : M. David HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON). NOUVELLE MENTION : Mme Anne-Marie HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON) et M. Jérémie HALFON (196 Rue de l'Ermitage, 37000 Tours). Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis

La gérance

AL212430771

Notaires

SCP David BELOU
Véronique VARLET –
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR –
Clémentine BAILLY – Notaires
1 Place de L'Europe Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

CHANGEMENT DE GERANT

SARL JERYAM
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 €
Siège social : 43 avenue Victor Hugo
21000 DIJON
418 120 259 R.C.S DIJON

Suite AGE du 11/01/2021 avec effet au 11/01/2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : ANCIENNE MENTION : M. David HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON). NOUVELLE MENTION : Mme Anne-Marie HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON) et M. Jérémie HALFON (196 Rue de l'Ermitage, 37000 Tours). Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis

La gérance

AL212430772

Notaires

SCP David BELOU
Véronique VARLET –
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR –
Clémentine BAILLY – Notaires
1 Place de L'Europe Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

CHANGEMENT DE GERANT

MARDAV
Société civile immobilière
au capital de 175 316,37 Euros
Siège social : 18 rue Millotet
21000 DIJON
409 566 676 R.C.S. DIJON

Suite AGE du 11/01/2021 avec effet au 11/01/2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : ANCIENNE MENTION : M. David HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON). NOUVELLE MENTION : Mme Anne-Marie HALFON (43 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON) et M. Jérémie HALFON (196 Rue de l'Ermitage, 37000 Tours). Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis

La gérance

AL212430773

NON DISSOLUTION

SV GARAGE

Par décision du 09/04/20, l'associé unique de la SARL «SV GARAGE», capital: 6000 €, siège: 10 all. du Breuil 21490 RUFFEY LES ECHIREY, 844513010 RCS DIJON, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL212430530

SANCHEZ NICOLAS

Par décision du 29/02/20, l'associé unique de la SARL «SANCHEZ NICOLAS», capital: 2000 €, siège: 16 bd Eugène Spuller 21000 DIJON, 843711300 RCS DIJON, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société

AL212430532

AVIS DE NON DISSOLUTION

HENRI GOUGES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7, RUE DU MOULIN
21700 NUITS ST GEORGES
851 295 600 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 Avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance.

AL212430677

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

FIET GERARD, EARL au capital de 8 000 euros, siège social : Rue du Mont, 21310 BEZE, 421 846 809 RCS DIJON, décisions du 31/03/2021 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : M. Clément FIET (Place de Verdun, 21310 BEZE), siège liquidation au siège social. Pour avis.

AL212430656

TENDANCES XXL

SARL en cours de liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 29-31 Rue du Marché
21210 SAULIEU
498 020 684 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 25/05/2021 l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 25/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL212430666

JLCA

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège
6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE
Siège de liquidation
6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE
822 470 183 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/05/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Louis CHIONO, demeurant 6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212430762

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AJIE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue des Bleuets,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
Siège de liquidation :
14 Rue Roget de Belloguet, 21000 DIJON
809 989 585 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/05/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Isabelle DELINEAU, demeurant 14 Rue Roget de Belloguet, 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue Roget de Belloguet, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212430768

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AJIE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue des Bleuets,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
Siège de liquidation :
14 Rue Roget de Belloguet, 21000 DIJON
809 989 585 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 20/05/2021 au 14 Rue Roget de Belloguet, 21000 DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Isabelle DELINEAU, demeurant 14 Rue Roget de Belloguet, 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212430769

IMMO-PRET GOIN-DUSSOL

SARL au capital de 22 867.35 Euros €
Siège social : La Cour 31 Rue De L'église
21380 EPAGNY
316701242 RCS de DIJON

En date du 09/06/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. DUSSOL Michel 31 Rue De L'église La Cour 21380 EPAGNY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2016

Radiation du RCS de DIJON

AL212430774

ANTHEUS

SASU à capital variable au capital de 1000 €
Siège social : 11 Rue De Bois
21190 PULIGNY MONTRACHET
DIJON 882 962 038 RCS de DIJON

Par AGE du 01/05/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- > RETRAIT DE L'ASSOCIE UNIQUE: MONSIEUR FREDERIC ROSE > AGREMENT DU NOUVEL ASSOCIE UNIQUE: ENEIS HOLDINGS LTD COMPANY > ADOPTION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE DE CESSION DE PARTS > MODIFICATION DES STATUTS > ADOPTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CENTRALISATION DE TRESORERIE

Mention au RCS de DIJON

AL212430775

FINANCIA EXPERT

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : MOB.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 219.648 €.

Siège social : 56 Faubourg St Nicolas, 21200 BEAUNE.

444 981 245 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 11 mars 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec arrêt d'activité à compter du 31 mars 2021

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. M. François LAGARDE, dmt 10 allée des Plantes - 21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

AL212430780

Notaires

SCP David BELOU
Véronique VARLET –
Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR –
Clémentine BAILLY – Notaires
1 Place de L'Europe Simone Veil
21000 DIJON
Bureau annexe :
25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

SCI CADENT

Société civile immobilière
au capital de 72.260,83 €
Siège social
8 Rue Claude Attiret – 21000 DIJON
R.C.S DIJON 411 434 327

Clôture de liquidation

Par AGE du 03/05/2021, les associés ont prononcé, à effet du même jour, la clôture de la liquidation de la société, dont la dissolution a été publiée dans ce journal. Dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Monsieur Pascal BALLET

Liquidateur.

AL212430781

ACTIGEST S.A.R.L

SCI LA SAULAYE

SCI en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social
TIL CHATEL 21120 49 rue de l'Aval
Siège de liquidation
PO Box 89 l'Ile aux Cerfs Victoria
451 981 732 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 4 juin 2021 au PO Box 89 l'Ile aux Cerfs Victoria a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie THIREL, demeurant PO Box 89 l'Ile aux Cerfs Victoria, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL212430791

SAINT CHANCE

L'AGE de SAINT CHANCE, SARL au capital de 1 000€, 2 Avenue Franklin D. Roosevelt, 21000 Dijon, 853 705 549 RCS Dijon, a décidé, le 15/12/2020, la dissolution anticipée de la société, au 15/12/2020, désigné liquidateur Mr TOMBARELLE Sébastien, 53 Rue Du 26e Dragon, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Dijon

AL212430792

AVIS DE DISSOLUTION

CUMA DE LA LAUVE
Agréée : 21-348
RCS Dijon : 428 651 350
Siège : 2 rue de Challanges,
chez M. Marc CLEMENT
21200 COMBERTAULT

L'AGE de la CUMA DE LA LAUVE réunie le 25 mai 2021 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateurs M. Marc CLEMENT et M. Alain CARION lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL212430803

AVIS DE CONSTITUTION

ELYPS'S

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 31/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : L'ETOILE ET L'OCEAN Siège social : 2, rue de la Vigne au Loup, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Jean-Michel HOURNÉ-RAUBET, demeurant 2, rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON Madame Sophie HOURNÉ-RAUBET, demeurant 2, rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL212430733

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 21/05/2021

Dénomination : AUVEA CONSEILS

Forme : Société pluri-professionnelle d'exercice d'avocats et d'experts comptables sous forme de SAS au capital de 10 000 euros

Siège social : 13 Rue Nicolas de Condorcet - ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Durée : 99 ans :

Objet : l'exercice de la profession d'avocats et d'experts comptables

Présidente : Mme Alexandra MUNNIER (23 Rue du Tabourot 21470 BRAZEY EN PLAINE)

Une action = une voix

Cession action : toute cession est agréée par la collectivité des associés réunie en AGE

Dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis

AL212430747

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/06/2021 il a été constitué une SCI dénommée: 3CEB

Nom commercial: SCI 3CEB

Siège social: 57 rue anne marie javouhey 21250 JALLANGES

Capital: 2.000 €

Objet: L'acquisition, l'administration, l'exploitation sous toutes ses formes, de tous immeubles, de terrains et biens immobiliers.

Gérant: M. DURIEZ Laurent 57 Rue Anne Marie Javouhey 21250 JALLANGES

Co-Gérant: M. BARNABE Alexandre 2 Rue Des Toupes 39000 LONS LE SAUNIER

Cession des parts sociales : Cessions des parts sociales avec agréments.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON

AL212430756

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 11/05/2021, il a été constitué une SASU dénommée : SERVICES VOUGEOT FOLIE

Siège social : 52 rue Thiers 21200 BEAUNE Capital : 5000 € Objet social : Location meublée et équipée à des particuliers ou des professionnels, tous immeubles acquis ou édifiés dont elle aura la propriété ou la jouissance, acquisition, exploitation, distribution et vente de tous biens et services destinés à contribuer, à l'aménagement, au confort et à l'agrément desdits immeubles, toute activité de prestations dans les secteurs relevant de l'évènementiel, du tourisme, et réceptions haut de gamme, organisation de séminaire, etc... Président : la société LA FOLIE DE JULIE SASU située 52 Rue Thiers 21200 BEAUNE immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 890541337 Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Cessions d'actions libres par l'associée unique. Soumises à agrément en cas de pluralités d'associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL212430759

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LABERGEMENT LES SEURRE du 26 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée d'architecture, Dénomination sociale : PRAETER ATELIER, Siège social : 66 rue de l'Eglise, 21820 LABERGEMENT LES SEURRE, Objet social : l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 5 000 euros, Gérance : M. Alexandre NOCETO, demeurant 104 avenue Daumesnil 75012 PARIS, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, la Gérance

AL212430760

AVIS DE CONSTITUTION

Forme juridique : SCI

Dénomination : KIDA

Siège social : 32 Rue du Vieux Château, 21540 Sombernon

Objet : L'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérant : Paul MERCUSOT demeurant au 25 Boulevard Georges Clemenceau 21000 DIJON

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre associés

Immatriculation : au RCS de DIJON

AL212430776

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/05/2021 à GEVREY-CHAMBERTIN, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : PENSER-I

SIEGE SOCIAL : Route de Saulon, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN

OBJET : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

DUREE : 99 ANS

CAPITAL : 2.000,00 euros

GERANCE : Monsieur Mathieu BERNARD, demeurant au 22, Rue de Moissey, 21130 AUXONNE.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En dehors de ces cas, toutes cessions doivent être agréées par les associés représentant au moins les trois quarts du capital.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL212430777

AVIS DE CONSTITUTION

AGATHE ET BAPTISTE
Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 27 Route de Savigny, 21 200 BEAUNE

Aux termes d'un acte SSP en date à BEAUNE du 7 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : AGATHE ET BAPTISTE

Siège social : 27 Route de Savigny, 21200 BEAUNE

Objet social : Acquisition, propriété, gestion à titre civil, exploitation, prise à bail, location de tous biens et droits immobiliers et mobiliers, et plus particulièrement d'un ensemble immobilier.

Construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte.

Réfection, rénovation et réhabilitation d'immeubles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Philippe BIZE, demeurant 3 Avenue de la Résistance, 21 200 BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212430778

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/06/21 à CORPEAU, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).

DENOMINATION : EURL CONTROLE TECHNIQUE FELIX.

SIEGE SOCIAL : CORPEAU – 21190 – 9 Rue Préjeannot

OBJET : La société a pour objet le contrôle technique automobile

DUREE : 99 ans RCS de DIJON.

CAPITAL : 5 000 euros.

GERANCE : Monsieur Thibaut FELIX demeurant 31 Allée des Platanes – 71510 SAINT-GILLES.

Pour avis et mention

La Gérance

AL212430784

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 juin 2021, à BARGES.

Dénomination : LISBOA GT.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 32, rue en Pellesson, 21910 Barges.

Objet : Conseil en droit du travail, en droit de la sécurité sociale, en relation individuelle et collective en droit du travail, en ressources humaines, juridique, tous actes divers sociaux.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession de titres est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Nuno GARCIA 32, rue en Pellesson 21910 Barges.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL212430786

NIÈVRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 07/06/2021

N°PC :2019/96PC

Par jugement en date du 07/06/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

ROBERT Nicolas, Sébastien, Michel

39, RTE DE MOULINS - 58300 TOURY LURCY

SIREN : 532.208.832

Le Greffier,

AL582430734

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 novembre 2018,

Madame Marie Claire Simone DAGUIN,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 8 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582430743

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LC IMMOBILIER

SAS au capital de 2.000 euros
Siège social
111 rue Julian Grimau – 58600 GARCHIZY
en cours de transfert
850 904 012 RCS NEVERS

Le 29 mai 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de 111 rue Julian Grimau – 58600 GARCHIZY au 27 Grande Rue – 58130 GUERIGNY.

Pour avis, la Présidente

AL582430716

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

SCI ELOYA

Transfert de siège social

Dénomination : SCI ELOYA. Forme : SCI. Capital social : 500 euros. Siège social : Méas, 58110 TINTURY. 818466435 RCS de Nevers. Aux termes de l'AGE en date du 27 mai 2021, les associés ont décidé, à compter du 1 juin 2021, de transférer le siège social à 13 rue du Docteur Dubois, 58110 Chatillon en Bazois. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL582430737

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Les associés du Groupement Foncier Rural « BORDOT », capital : 1000€, SIREN 891.664.609 RCS NEVERS, ont décidé par décisions unanimes du 25/04/2021 de, à cette date, transférer le siège et modifier l'article 4 des statuts, du : Moulin de la Chaume, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN, au : Château d'Arcenay, 2 route de Dompierre en Morvan, 21210 LACOUR-D'ARCENAY. Radiation au RCS de NEVERS et nouvelle immatriculation au RCS de DIJON

AL582430738

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

JM MENUISERIES

SARL au capital de 10 000 €
Siège social
3 AVENUE SAINT EXUPERY
58500 CLAMECY
RCS de NEVERS 798 852 489

L'assemblée générale ordinaire du 19/05/2021 a décidé à compter du 19/05/2021 d'augmenter le capital social de 40 000 € par incorporation des réserves en le portant de 10 000 € à 50 000 €.

Article 7 et 8 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de NEVERS.

MOIROUX Jonathan

AL582430690

JURI-LAWYERS CONSULTANTS
Société d'Avocats Interbarreaux
52 rue du Docteur Courret
47200 MARMANDE
05-53-76-06-06

SARL TOPAZE

Les associés de la SARL TOPAZE sise RN 7 – L'Ile de Cosne COSNE COURS SUR LOIRE (530188085 RCS NEVERS), ont décidé à l'unanimité, le 28.05.2021, de réduire le capital social de 1268500€ à 639324€ euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 1268500 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 639324 €

AL582430735

➜ RECTIFICATIF

BOISFLEURY

Société par actions simplifiée
au capital de 264 000 euros
Siège social
5 RUE DE BREUGNON
BOISFLEURY
58150 TRACY-SUR-LOIRE
691 880 207 RCS NEVERS-58000

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terre de Bourgogne du 26/03/2021, il convient d'ajouter : **«et de la société BR AUDIT en qualité de commissaire aux comptes suppléant.»** Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, Le Président

AL582430718

AVIS RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce parue dans le journal TERRES DE BOURGOGNE en date du 28/05/21 concernant la dissolution de la société LA BISTROTERIE, il y avait lieu de lire: «L'A.G.E. réunie le 10/05/21 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10/05/2021....»

AL582430730

AVIS RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce parue le 23/04/21 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE pour la société SAS 7'IDEAL, il y avait lieu de lire: «aux termes d'une délibération en date du 31/10/20...»

AL582430731

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

LACUVE - BEUGRAS Nicolas né(e) le 24/10/1996 à PARAY LE MONIAL dans le département 71 (FRANCE), demeurant 77, Rue Du Docteur Jean Pidoux Chez Mademoiselle DROUOT Louise 58320 POUGUES LES EAUX, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de LACUVE

AL582430757

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EURL COYOTE AND CO

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 15 000 €uros
657 Rue Pierre Brossolette 58600 GARCHIZY
Siret : 502.939.226.000.10

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

Aux termes du PV de l'AGE du 01/06/2021, la société a décidé de transférer son Siège social du 657 Rue Pierre Brossolette, 58600 GARCHIZY au 1221 Route de Foncelin, 58600 GARCHIZY et à étendre son objet social à « transaction immobilière, gestion immobilière et syndic de copropriété » à compter du 01/06/2021. Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL582430722

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

SNC VIEUSSENS ET GUERRIER

Société en nom collectif
rue Banville 58380 Lucenay les Aix
Au capital de 304.898,03 euros
Siren 325 139 996 RCS NEVERS

Modification du capital - Changement de dénomination - Démission de gérant

Aux termes d'un acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 3 mai 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS I

le 05/05/2021, dossier 2021 00017470 référence 5804P01 2021 N 00233, il a été décidé :

- de réduire définitivement le capital de la société à compter du 1er mai 2021 qui a été ramené de 304.898,03 euros à 152.602,45 euros, divisé en 1001 parts d'une valeur nominale de 152,45 euros. Nature de la modification : départ de Mme Claude Elia, VIEUSSENS, pharmacienne, demeurant à SAINT ENNEMOND (03400) Les Bruyeres Mandets.

- de constater la démission de Mme Claude Elia VIEUSSENS de la fonction de gérant à compter du 1er mai 2021.

- de modifier la dénomination sociale qui devient « SNC GUERRIER» à compter du 1er mai 2021.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582430723

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

SNC GUERRIER

rue Banville 58380 LUCENAY LES AIX
Capital de 152.602,45 euros
RCS de NEVERS 325 139 996

TRANSFORMATION

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, Notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 3 mai 2021 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 05/05/2021 Dossier 2021 00017472, référence 5804P01 2021 N 00247 a été transformé la SNC GUERRIER en SELARL Armandine GUERRIER sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 1er mai 2021 aux caractéristique suivantes :

Dénomination : SELARL Armandine GUERRIER

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Objet social : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. La société a donc pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie sise en France et présentement sise au lieu du siège social, en ce compris toutes activités autorisées.

Siège social : LUCENAY LES AIX (58380), 1 rue Banville.

Capital : CENT CINQUANTE DEUX MILLE SIX CENT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (152 602,45 euros)

Gérance : Mme Armandine GUERRIER demeurant à AZY LE VIF (58240) Les petites Maisons, pour une durée illimitée.

Durée : La société a commencé à courir le 10 août 1982 pour se terminer le 1er juillet 2081.

Exercice social : du 1er mai au 30 avril.

Pour avis.

AL582430724

GARAGE DANIEL BERTHIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : LUZY (Nièvre)
3, Place du Champ de Foire
R.C.S. NEVERS : 433 373 594

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE ET DE DIRIGEANTS

Assemblée Générale du 08/06/2021

DENOMINATION SOCIALE :

Ancienne mention : GARAGE DANIEL BERTHIER

Nouvelle mention : GARAGE GORECKI

PRESIDENT :

Ancienne mention : - Monsieur Daniel BERTHIER demeurant à LUZY (Nièvre) – « Le Champ Thierry » - 10, Route de Charbonnat,

Nouvelle mention : - Monsieur Lionel GORECKI demeurant à CERCY-LA-TOUR (Nièvre) – 4, rue de la Garenne,

Pour avis et insertion

AL582430726

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DE L'ECUREUIL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
23-25 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
791574874 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 26 avril 2021 a mis fin aux fonctions de gérante de Madame Evelyne VIEIRA, démissionnaire.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL582430717

ACS AUTO CONTROLE SPECIALISE

SAS au capital de 67500 €
Siège social
RN 7 Nevers Nord
58640 Varennes-Vauzelles
384 539 003 RCS de Nevers

En date du 31/05/2021, l'associée unique a nommé en qualité de gérant Mme DAROCOURT Delphine, demeurant Satinges 68 Le Clos de l'Orty, 58320 Parigny-les-Vaux en remplacement de M. KARRAS Sébastien, à compter du 31/05/2021. Modification au RCS de Nevers.

AL582430740

COUERON

SCI au capital de 182 970 €
Siège social
Couëron 58250 THAIX

442 543 229 RCS Nevers

Par AGM du 30/03/2021, il a été nommé le cogérant Eric ROBINEAU-BOURGNEUF dmt 93 rue Lakanal 37000 TOURS, pour une durée illimitée à compter du 30/03/2021, dépôt au RCS de Nevers.

AL582430745

SCI DE CHALUZY

Société civile immobilière
au capital de 144.826,57 €
Siège social
Zone Industrielle Route de Chaluzy
58000 NEVERS
316 917 251 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 18 mai 2021, l'associé unique a pris acte de la nomination en qualité de gérant de M. Jean-François CARBONNE domicilié 109 route de Sainte Gemme 78860 Saint-Nom-la-Bretèche en remplacement de SARP-OSIS Sud Est (ex. SUEZ RV OSIS SUD EST).

Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL582430754

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MENSUISERIE ET AMENAGEMENT CONCERTE

Ayant pour sigle M A C
SARL au capital de 7 000 €
17 Bis Rue des Chaumottes
58660 COULANGES LES NEVERS
829 772 714 RCS NEVERS

Décision du 11/05/2021: L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL582430728

ZTT

L'AGE du 07/06/2021 de la société ZTT, SAS au capital de 5 000 € ayant son siège 10 rue des Ardilliers, 58000 NEVERS, RCS NEVERS n°824 419 063, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société. Pour avis : Mme Valérie CLEMENT

AL582430749

VALIBIX

L'AGE du 30/04/2021 de la société VALIBIX, SAS au capital de 5 000 € ayant son siège 10 rue des Ardilliers, 58000 NEVERS, RCS NEVERS n°811 426 808, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société et a décidé de fixer la date de clôture de son exercice social au 31 octobre. Pour avis : Mme Valérie CLEMENT

AL582430750

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre

Cmne de CHALLUY: ZONE A

Biens loués sur toute la surface

203 ha 06 a 81 ca

- Champ bertier: B-80-81 - Champ martin: B-444 - Champ moine: B-368-887[368]-888[368] - Champ rigault: B-366(*)-367 - Chaume milour: AP-44[903] - Le fragny: B-628 - Le pre ponty: ZD-5 - Les glacieres: B-553

- Les grandes fretilles: ZD-4(*) - Les grands champs: AP-42[559]-43[902] - Les mindrins: B-545-546-900[545] - Les nuards: B-1092[540] - Les rechaumees: B-445-446-1214[939] - Les renardieres: B-521-524-525

- Pre colas: ZD-6(*) - Pre du crot: B-102(*)-880[102]-881[102] - Pre martin: B-1212[539] - Vigne gentil: B-82-879[82]

Cmne de CIEZ: ZONE N

13 ha 30 a 74 ca

- Bois du coigneau: ZD-65 - Buisson de villegeneray: YC-70 YH-69(*) - Les blaudieres: YC-72

Cmne de MARS-SUR-ALLIER: ZONE A

Avec bâtiments d' exploitation

1 ha 23 a 75 ca

- Le bourg: A-716[479]-719[481]-720[481]-722[482]-846[483]-848[487](A)-848[487](Z)

Cmne de SAINT-HILAIRE-FONTAINE: ZONE : PLU

Avec bâtiments habitation et exploitation

78 ha 11 a 76 ca

- Buissons bourrin: C-241[98] - Champ du bois: A-189[149] - Champ menet: A-4(*) - Champs brules: A-7-8(*) - Champs nolay: C-243[93] - Chez dare: A-6 - Domaine gillette: A-33-134[32] - L ouche: A-34(*)-136[36]

- L ouche maillot: D-149-150-152 - La prairie: C-91 - La saugrenee: A-41 - Le grand pre: A-132[37](*) D-153-154 - Le patureau: A-5(*) - Les cluzeaux: A-38-39-40 - Les soulins: D-392[172] - Pre de gillette: A-42

Et par extension, Cmne de CHARRIN: ZONE : N

59 ha 46 a 87 ca

- Champ micaux: ZO-11 - La question: ZL-1-37[174] - Le champ des gravats: ZN-6(*) - Leiny: ZM-27[167] - Les ardillats: ZN-12

Cmne de SOUGY-SUR-LOIRE: ZONE RNU

Biens loués sur toute la surface

17 ha 11 a 85 ca

- Du cloitre: B-840[706](*)[F1] - Le champ rouge: B-897[475] - Le cloitre: B-476-481-837[480] - Les bruyeres et les crots: B-539-631[543]-705[482][F1]-967[544] - Les iles de la maison roug: B-792[465]-793[466] - Les pres des vernes: B-392(*)-393(*)-397(*)-666[394](*)

Biens à louer par intermédiation locative

Cmne de BILLY-CHEVANNES - ZONE RNU

14 ha 95 a 99 ca

- 'Fontaine au leton': H- 91[112](*) - 'La bresse des genets': H- 90[111](*) - 'Le corbier': H- 88[109](*) - 'Les brosses': H-89[110](*) - 'Les corbiers': ZB- 10(*)

Cmne de ROUY - ZONE N

96 ha 57 a 90 ca

- 'Bresse des genets': B- 862 - 'Du machure': B- 802 - 'Fontaine au leton': B- 860 - 'Fontenille': ZB- 67[29] - 'Le machure': B- 800-801- 803 - 'Les brosses': ZA- 20- 21- 44 - 'Les chagnots': B- 796- 797- 798- 799 - 'Les corbiers': ZA- 42- 43 - 'Les petits pres': ZB- 28(*) - 'Les triolets': B- 864- 865- 999[863] ZA- 1 - 'Les vernees': B- 974- 975- 976 - 'Petite bresse': B- 861 - 'Pres chatillon': ZB- 17- 30(*)

Cmne de SAXI-BOURDON ZONE RNU – 24 ha 73 a 90 ca

- 'Domaine de machure': C- 1023- 1024- 1025- 1026- 1027- 1028 - 'Gaviot du machure': C- 1010- 1011- 1012 - 'Pre de la planche': C- 1029(*)- 1030- 1031 - 'Pre du moulin': C- 1020- 1021- 1022

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/07/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582430748

BETA INOX

**SAS au capital de 50.000 €
Siège social
20 bis rue de l'Eperon, 58000 Nevers
791 893 597 RCS Nevers**

L'Associé Unique a décidé le 31/12/2020 de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

AL582430751

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

CARROSSERIE ARSEN

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social
69 rue de la fosse aux loups
58000 NEVERS
848 728 689 RCS NEVERS**

Aux termes de l'AGE en date du 20 avril 2021, les associés ont décidé, dans le cadre de l'article L.225-248 du Code de commerce, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal

AL582430753

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MS CONSEIL

**SARL au capital de 3000 €
Siège social : 4 ROUTE DE BIZY,
58130 Guérigny
500 753 819 RCS de Nevers**

L'AGE du 15/06/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/06/2021, nommé en qualité de liquidateur M. SEGUIN Raphael, demeurant 6 Cour de Bourgneuf, 58320 Pougues-les-Eaux, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers.

AL582430663

MS CONSEIL

**SARL au capital de 3000 €
Siège social : 4 ROUTE DE BIZY,
58130 Guérigny
500 753 819 RCS de Nevers**

L'AGO du 15/06/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. SEGUIN Raphael, demeurant 6 Cour de Bourgneuf, 58320 Pougues-les-Eaux pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS de Nevers.

AL582430668

SCI RAL

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 21/05/2021, les associés de la SCI RAL, au capital de 1500 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°442936217, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné nouveau quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 21/05/2021.

Pour avis

AL582430719

L.E.A. & PRO

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège
2 chemin du champ des poules Villorget
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Siège de liquidation
16 rue Berthe Warret
62000 ARRAS
531010437 RCS NEVERS**

L'AGE réunie le 31 mars 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 mars 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Luc VERHILLE demeurant 16 rue Berthe Warret 62000 ARRAS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 rue Berthe Warret 62000 ARRAS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL582430736

BOUCHERIE DE LA GRANDE RUE

**SARL en liquidation
au capital social de 3 000 Euros
Siège social
26, Grande Rue - 58130 GUERIGNY
R.C.S. NEVERS 830 164 943**

Le 31.05.2021, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.05.2021. M. Cédric LORAUX demeurant chez Mme Angélique CHEA 13, rue des Moulins 18500 MEHUN-SUR-YEVRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Pour avis.

AL582430739

M.R.C

**SARL au capital de 100 €
Siège social
2 route de suilly la tour
58150 SUILLY-LA-TOUR
RCS NEVERS 838346484**

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 15/04/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme DA CONCEICAO AURELIE demeurant 90 saint symphorien 58150 SUILLY-LA-TOUR pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 11/06/2021 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL582430742

Alciat-Juris
Société d'Avocats

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. :
VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

GARAGE DU MORVAN

**SARL en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social
Le Bourg – 58140 BRASSY
Siège social de la liquidation
1, rue St Jacques
58140 LORMES
RCS NEVERS 532 820 776**

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant Décisions de l'Associé unique du 30/04/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

L'Associé unique a nommé comme liquidateur M. David CHABIN, dmt à LORMES (58140), 1, rue St Jacques, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à LORMES (58140) - 1, rue St Jacques.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL582430752

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à LURCY LE BOURG du 2 juin 2021, il a été constitué une SAS d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS au capital de 1 000 € dénommée TEAM LL ayant son siège social1 Route de Colombier Moulin de la Vilaine 58700 LURCY LE BOURG. Elle a pour objet l'achat, la vente, la location de produits, de matériels, et de véhicules dédiés à l'activité du cheval, la formation, le coaching, l'enseignement et toutes prestations de services dans le domaine du cheval.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Madame Léa LEBBIHI, demeurant 160 rue de Paris, 92190 MEUDON est nommée présidente.La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

POUR AVIS - La Présidente

AL582430721

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à NEVERS en date du 03/06/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : PHILALEX EXPERTISE, SIEGE SOCIAL : 38 Rue Franchet d'Esperey, NEVERS (Nièvre)OBJET : La société a pour objet principal la détention de titres des sociétés d'expertise comptable ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession d'Expert-Comptable. Elle peut avoir des activités accessoires en relation directe avec leur objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elles détiennent des participations (Art. 7, II de l'Ordonnance du 19 septembre 1945). DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCSCAPITAL : 1 000 euros PRESIDENT : M. Philippe BOUVEAU, demeurant 32 Rue Léon Blum, VARENNES VAUZELLES (Nièvre),AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS. Pour avis, le Président.

AL582430725

AVIS DE CONSTITUTION

**SCI LAYA
Société civile immobilière
au capital de 2000 euros
Siège social : 10 avenue
du Docteur Charles Monot
58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS
Société en cours de constitution**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LAYA

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 2.000 euros

SIEGE SOCIAL : 10 avenue du Docteur Charles Monot – 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS

OBJET : administration et gestion de biens immobiliers

DUREE : 99 années

GERANCE :

- Mr Lionel BERG, né le 28 mai 1979 à AUTUN (71), demeurant 10, avenue du Docteur Charles Monot – 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS, de nationalité française, nommé pour une durée illimitée,

- Mme Marina GIUNCHI, née le 23 avril 1984 à DECHY (59), demeurant 10, avenue du Docteur Charles Monot – 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS, de nationalité française, nommée pour une durée illimitée.

APPORTS EN NUMERAIRE : 2.000 euros

CESSION DE PARTS : les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes que par agrément donné par l'assemblée générale statuant aux conditions de l'AGE.

Pour avis,

AL582430727

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/06/21 à PLANCHEZ, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).

DENOMINATION : COQUILLON BENOIT.

SIEGE SOCIAL : PLANCHEZ - 58230 - 5 Rue du Crot de la Velle.

OBJET : La société a pour le négoce de tout type de bestiaux, l'activité d'élevage d'embouche, l'achat et vente de fourrage, la prise en pension d'animaux,

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 3 000 euros.

GERANCE : Monsieur Benoît COQUILLON demeurant PLANCHEZ - 58230 - 5 Rue du Crot de la Velle.

Pour avis et mention

La Gérance

AL582430729

SCI JEANNE D'ARC INVESTISSEMENT

Avis de constitution

Par acte reçu par Me GUERIN PEREIRA en date du 12/06/2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :SCI JEANNE D'ARC INVESTISSEMENT

Objet social : Acquisition, gestion et plus généralement l'exploitation par location.

Siège social : Le Bourg 58450 ANNAY

Capital : 100 euros

Gérance : Madame Véronique WEINMAN épouse ITTAH demeurant à PARS (75012) 116 Boulevard Diderot.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL582430746

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : MH Travaux Rénov

Forme sociale : SAS à associé unique

Capital social : 2 000 €

Siège social : 6, rue du Renard – 58180 MARZY

Objet social : Travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre du bâtiment - Construction de tous types de bâtiments - Couverture, charpente - Pose de carrelage, tous revêtements de sols et murs, plaques de plâtre - Isolation intérieure et extérieure - Peinture intérieure et extérieure – Décoration - Travaux de voirie, réseaux divers, plomberie, chauffage et électricité

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Présidente : M. Hamza MOUJANE dt à MARZY (58) – 6, rue du Renard

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL582430755

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI MHS ; Siège social : 6, rue du Renard – 58180 MARZY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 000 € ; Co-Gérance : M. Hamza MOUJANE et Mme Sophie MOUJANE dt ensemble à MARZY (58) – 6, rue du Renard ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL582430756

YONNE

➜ SUCCESSION

**Etude de Maître
Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 juillet 2019, suivi d'un codicille en date du 12 août 2019.

Madame Gisèle Denise JOLY, en son vivant Retraitée, demeurant à AUXERRE (89), 7 rue Buffon.

Née à PARLY (89), le 18 mars 1937.

Veuve de Monsieur Marcel Jean BERRY et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 7 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 9 juin 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie HURET-FERRAND, notaire à

AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN : 89001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

Le notaire.

AL892430826

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 14 juillet 2019,

Monsieur Gérard DROUET, en son vivant retraité, demeurant à THORIGNY-SUR-OREUSE

(89260) 17 Bis rue des Voisines Résidence Jasmin (appt 136).

Né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 13 décembre 1939.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 27 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 15 mars 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du

notaire chargé du règlement de la succession : Me Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE

SUR YONNE (89500) 8 Quai du Commerce, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture

du testament et copie de ce testament, soit à compter du 18 mai 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892430827

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 10 février 1996,

Monsieur Roger Jean DESPAQUIS, en son vivant retraité, demeurant à SENS (89100) 2 rue Marie Noël .

Né à ROBERT-ESPAGNE (55000), le 15 août 1924.

Veuf de Madame Jeanne Louise HARDOIN et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 15 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 22 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE (89) 8 Quai du Commerce, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 18 mai 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892430828

Notaires

**SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN NOTAIRES
& CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits
des Dames**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 8 août 2011 :

Monsieur Gilles Robert SANCHEZ, en son vivant retraité, demeurant à SAINT FLORENTIN (89600) 34 faubourg Saint Martin.

Né à IRAIS (79600), le 30 novembre 1942.

Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à TONNERRE (89700), le 15 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 7

mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de

Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL892430850

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 21 juin 2011,

Madame Janine Paulette Marcelline LEMARCHAND, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Marcel Antoine Henri MAIRE, , demeurant à EAUBONNE (95600) 2 rue Henri Barbusse.

Née à FECAMP (76400), le 18 mai 1924.

Décédée à EAUBONNE (95600) (FRANCE), le 22 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 4 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE (89000) 18 et 20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PONTOISE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892430854

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 15 mars 1983,

Madame Simone LOISEAU, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) résidence le Village.

Née à MEZILLES (89130), le 4 octobre 1929.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) (FRANCE) , le 14 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,

Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 7 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique BETREMIEUX , notaire à

APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 11 juin 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892430858

➜ NOMINATION

EUROPE AUDIO DIFFUSION

**SAS au capital de 72 962,10 €
Siège
Château Marrault
Marrault - 89200 MAGNY
R.C.S. AUXERRE 318 934 221**

Aux termes d'une délibération de l'A.G.O. du 1er juin 2021, la société dénommée FDH, société par actions simplifiée au capital de 319 200 € ayant son siège social à DEUX RIVIERES (89460), 36 rue de Jougny – Cidex 515 A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 899 067 102, représentée par son Président, Monsieur François DEMARET a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. François DEMARET, démissionnaire, pour une durée illimitée.

Mention sera faite au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis,

Le Président.

AL892430838

LA CANTINE DE CHAMPIGNELLES

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social
4 Rue Pesant Et Bombert
89350 CHAMPIGNELLES
849 206 602 R.C.S. Auxerre**

Suivant procès-verbal en date du 1er avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de Président :

Mme Marion GUIBERT, demeurant 4 Rue Pesant Et Bombert 89350 Champignelles en remplacement de 4833 SAS, Les Madoires, 89350 Villeneuve les Genets, démissionnaire.

Le représentant légal.

AL892430853

S.J.B.
Société d'Avocats

SAS B3CVW

**Société par actions simplifiée
au capital de 549 000 euros
Siège social
75 Route de Toussac
89290 CHAMPS SUR YONNE
820 795 698 RCS AUXERRE**

La Société AUDIT TERREUIL LAUGIER ASSOCIES, domiciliée 24 rue des Tonneliers – 71100 CHALON SUR SAONE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, une durée égale à celle du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

AL892430855

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

HEROS

**SC au capital de 45 734,71 €
Siège social : 70, rue Auguste Vallaud
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
380 398 685 RCS MEAUX**

Le 26/05/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de CHAMPS-SUR-MARNE (77420), 70 rue Auguste Vallaud à SAINT-CLEMENT (89100), 59 rue de la République, à compter de ce jour. L'article 1.3. des statuts a été modifié en conséquence. La société, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 380 398 685 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.

Gérant : M. Hervé CLEMENT, demeurant à SAINT-CLEMENT (89100), 59 rue de la République.

AL892430781

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique E.R.** 8 rue des Moulins 89800 Chablis. RCS Auxerre 821007218. CIP 4451.

AL892430806

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CYDEM** 17 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 830436614. CIP 4441.

AL892430807

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CORSAIRES ET PIRATES** 74 Grande Rue 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. RCS Auxerre 531953727. CIP 4454.

AL892430808

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LES 2 D** 67 rue de Sommeville 89470 Monéteau. RCS Auxerre 510351836. CIP 4455.

AL892430809

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique MCOIF** 9 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre. RCS Auxerre 824426365. CIP 4250.

AL892430810

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant la clôture de la procédure après exécution du plan de sauvegarde de la **Sàrl SARL QUINCY** 2 route de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 383770344. CIP 3270.

AL892430811

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SCI VN 3 GF** 84 rue de Paris 89000 Paris (acquisition d'immeubles). RCS Auxerre 838449403. CIP 4477. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892430798

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la SAS à associé unique **T.D.A. CONCEPT ENERGIE** 6 Rue Léon Bourgeois 89000 Auxerre (Plomberie-Chauffage). RCS Auxerre 814852018. CIP 4478. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892430799

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **SAS à associé unique INTER FOREST** Brécy 9 Rue Pierre Laureau 89420 Saint-André-en-Terre-Plaine (travaux forestiers). RCS Auxerre 843947847. CIP 4476. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892430800

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl ECLUSE DES DAMES** Maison Eclusière N° 67 des Dames route de Séry 89460 Prégilbert (restauration). RCS Auxerre 808906283. CIP 4479. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892430801

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de

Madame Murielle PITRAS épouse GIRAUD 83 rue de Lyon 89200 Avallon (café bar). RCS Auxerre 793751694. CIP 4480. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892430802

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl VERANDARCHE SARL** 37 avenue de la Paix 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (pose de menuiseries vérandas). RCS Auxerre 453475535. CIP 4463. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL892430803

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Sàrl à associé unique **SARL DROMBRY THIERRY** rue de Serein 89800 Chablis (maçonnerie, couverture). RCS Auxerre 432030617. CIP 4423. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL892430804

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Smart GT Consulting Limited** 21 Rue du Crot Chabanne 89250 Seignelay. RCS Auxerre 842540148. CIP 4453

AL892430805

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 autorisant la levée de la clause d'inaliénabilité dans le cadre du plan de redressement arrêté au profit de **Monsieur Driss MEZGUELDI** 3 avenue Delacroix 89000 Auxerre (officine de pharmacie). RCS Auxerre 444957500. CIP 3394. Commissaire au plan : SELARL BCM Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL892430812

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/06/2021 modifiant le plan de redressement de la **SA SOCIETE D'ANALYSE ET DE GESTION ECONOMIQUE ET COMPTABLE** 13 avenue du 4ème Régiment d Infanterie 89000 Auxerre (expertise comptable). RCS Auxerre 426820312. CIP 4064. Commissaire au plan : SELARL AJRS Maître Marlène LOISEAU 12 Bd Thiers 21000 Dijon .

AL892430813

SCI DIXIELAND

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 70, rue Auguste Vallaud
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
483 250 783 RCS MEAUX

Le 26/05/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de CHAMPS-SUR-MARNE (77420), 70 rue Auguste Vallaud à SAINT-CLEMENT (89100), 59 rue de la République, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 483 250 783 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.

Gérante : Mme Jeannine CLEMENT, demeurant à SERBONNES (89140), 27 rue du Maréchal Leclerc.

AL892430782

DIOT AUTOMOBILES

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social
15 rue Colatte, 89320 VILLIERS-LOUIS
791 650 294 RCS SENS

Par décisions du 31/05/2021, l'associé unique a transféré le siège social au 8, Route Nationale de Troyes à MALAY LE GRAND (89100) à compter du 01/06/2021 et modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

Mention est faite au RCS de SENS.

AL892430792

SCI J2CE

société civile immobilière
ayant son siège à JOIGNY
13 rue Aristide Briand
RCS SENS 418 964 177

L'assemblée générale du 12 mai 2021 a décidé le transfet du siège social :

Du 13 rue Aristide Briand à JOIGNY

Au 14 route de Saint-Julien à LA CELLE SAINT CYR (89116),

A compter du 12.05.2021 et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

AL892430796

SCI BELLECOTE

société civile immobilière
ayant son siège à JOIGNY
13 rue Aristide Briand
RCS SENS 440 214 278

L'assemblée générale du 12 mai 2021 a décidé le transfet du siège social :

Du 13 rue Aristide Briand à JOIGNY

Au 14 route de Saint-Julien à LA CELLE SAINT CYR (89116),

A compter du 12.05.2021 et a modifié corrélativement l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

AL892430797

FORGEPEE

SCI au capital de 15 000 €
Siège social
101 Bd Gabriel Péri
12 Résidence Gabriel Péri
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
814775094 RCS de CRETEIL

Par AGE du 05/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 27 Rue De La Ragotterie 89150 FOUCHERES, à compter du 05/05/2021.

Gérance : MICHAËL KLINGENSMITH 27 Rue De La Ragotterie 89150 FOUCHERES

Radiation au RCS de CRETEIL et immatriculation au RCS de SENS

AL892430830

SCI AML

Transfert de siège social

Dénomination : SCI AML. Forme : SCI. Capital social : 9146 euros. Siège social : 9 Allée DE LA GENOTTE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 327573648 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 avril 2021, les associés ont décidé, à compter du 28 avril 2021, de transférer le siège social à 20 Rue de l'aumonerie, 17138 St Xandre. Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de La Rochelle.

AL892430833

ALM RESEAUX

SASU au capital de 1000 €
Siège social
569, Route De Meaux 77950 RUBELLES
895129484 RCS de MELUN

Par AGE du 10/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 19 Boulevard Du Pont Neuf 89100 SENS, à compter du 10/06/2021.

Présidence : ADEM NAOUALI 3 Rue Jean Henri Dunant 77300 FONTAINEBLEAU

Radiation au RCS de MELUN et immatriculation au RCS de SENS

AL892430845

GFA LA CLOSERIE

GFA au capital de 404 752,14 euros
Siège social
2 place du Regain - 89800 CHABLIS
339 232 530 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 mai 2021, le siège social du groupement a été transféré à FOUESNANT (Finistère), 81 Hent Lesvern, à compter rétroactivement du 1er mai 2021. Ce transfert entraine un changement de ressort du tribunal de commerce auprès duquel le groupement est immatriculé qui devient QUIMPER (Finistère). Pour avis, la gérance.

AL892430852

GFA DES VALLEES

Dénomination :GFA DES VALLEES

Forme :GFA

Capital social : 172260 euros

Siège social : la guinand – 89570 Sormery

329608350 Rcs auxerre

Au terme d'une décision en date du 15 juin 2021,les associés ont décidé à compter du 01 juillet 2021 de transférer le siège social à 13 rue Pellappussin 39270 BEFFIA et de proroger la durée de vie de la société de 50 ans jusqu'au 19/04/2084

Pour avis, le gérant

AL892430861

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

COMPERAT CO-PRODUITS PÈRE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 130 000 euros
porté à 230 000 euros
Siège social
26 Rue Bourneil - 89000 AUXERRE
529 824 153 RCS AUXERRE

Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 11 JUIN 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent trente mille euros (130 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent trente mille euros (230 000 euros).

AL892430840

FIDUCIAL SOFIRAL

MT PIZZA

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 400 euros
porté à 100 000 euros
Siège social
27 avenue du Général Leclerc,
89140 PONT SUR YONNE
RCS SENS 788 590 909

Par décision du 10 juin 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 93 600 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 6 400 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 100 000 euros

Pour avis

La Gérance

AL892430843

FRANCE PASSION BATIMENT EN ABREGÉ FPB

SARL au capital de 4000,00 euros
Siège social : 9 Rue de l'Ancien Lavoir
89300 LOOZE
RCS SENS 533.736.583

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 11 juin 2021, l'associé a décidé

d'augmenter le capital de 4000,00 euros, par incorporation de réserves et augmentation de la valeur nominale de chaque part, pour le porter à 50.000,00 euros.

Article 7 des statuts modifié en conséquence.

Mention au RCS de SENS

Pour avis et mention

Monsieur Teddy LETHIMONNIER, Gérant

AL892430844

Etude de Maître
Jean-Marie ODIN
Notaire à VERMENTON (Yonne)

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES HAUTS LIEUX

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 22 mai 2021, en cours de publication,

A été effectuée une augmentation de capital social de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES HAUTS LIEUX, GFA au capital de 330900 €, dont le siège est à SAINT-CYR-LES-COLONS (89800), 28 rue du Château, identifiée au SIREN sous le n°440025146 et immatriculée au RCS d'AUXERRE,

Par M. Jean-Michel Raymond WATTEBLED et Mme Annette Martine LETOURNEAU, son épouse, demeurant à SAINT-CYR-LES-COLONS (89800) 28 Rue du Château, d'apports en nature de biens sis à SAINT-CYR-LES-COLONS, VERMENTON et DEUX RIVIERES.

Le capital social est porté à trois cent quarante et un mille cent euros (341.100,00 eur).

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL892430846

GFA DE LA FERME DES FONTENELLES

Groupement foncier agricole
au capital de 672 300 €
Siège social
Hameau de Maulnes
(89740) CRUZY LE CHATEL
RCS AUXERRE 322 017 682

MODIFICATION DU CAPITAL

L'assemblée générale du 10/06/2021 a réduit le capital social à 625 184 €.

Pour avis.

AL892430798

M. T

Société en nom collectif
Au capital de 6 000,00 euros
Siège social
16 route des Pierres à l'eau
89260 THORIGNY SUR OREUSE
793 856 709 RCS SENS

Avis de réduction de capital

Par délibération en date du 15 mai 2021 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social d'une somme de 660 euros par voie de rachat de 132 parts sociales, pour le porter à la somme de 5 340 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, le gérant

AL892430859

➜ CONVOCATION

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE UNA CURE SEREIN

MARDI 29 JUIN A 15 H
MAIRIE DE SANTIGNY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu AG 2020, rapport moral 2020, rapport d'activités 2020, rapport financier 2020, approbation des comptes 2020, affectation des résultats 2020, quitus pour la gestion des administrateurs et du Président, nomination d'un commissaire aux comptes, renouvellement et élection des membres du Conseil d'Administration, cotisations 2022, affaires et questions diverses, informations

AL892430774

➜ RECTIFICATIF

LA DOMATIENNE

Erratum à la publicité n° AL891830516 parue dans l'édition 89 de Terres de Bourgogne n°1628 du 7 Mai 2021

Concernant la société LA DOMATIENNE

Il fallait lire :

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL892430831

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PROCO ENTREPRISE SAS
au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 15 rue Colette-89100 PARON
SIREN 838 476 950 R.C.S. SENS

Le 31 mai 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à la réalisation de travaux d'électricité et de plomberie. Le reste sans changement.

Pour avis.

AL892430728

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LES CISEAUX D'ALEXANDRA SARL
au capital social de 2000 Euros
Siège social : 14 rue de la Gare
89140 PONT-SUR-YONNE SIREN
830 293 445 R.C.S. SENS

Le 17/05/2021, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à la prothésie onguilaire ainsi qu'à la vente d'articles et de produits se rapportant à cette activité. Le reste sans changement.

Pour avis.

AL892430770

AO EVENT'S

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social
rue Robert Raclot, 89290 CHAMPS SUR YONNE
882 393 978 RCS AUXERRE

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1ER mai 2021 prenant effet le même jour, l'associé unique : – a décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique. Monsieur Adrien ONZIA demeurant 3 rue des Fossés 89430 MELISEY est maintenu dans ses fonctions de gérant. – a ajouté à l'objet social de

la société les activités suivantes : vente d'artifices de divertissement et prestation se rapportant à cette activité ; importation et introduction de matériel de sonorisation, d'éclairage, et de structures métalliques ; vente de matériels et consommables informatiques ; location de salle de réunion, visio-conférence, de studio d'enregistrement. – a transféré le siège social qui était rue Robert Raclot, 89290 CHAMPS-SURYONNE, au 59 rue du Moulin du président, 89000 AUXERRE, et ce à compter de ce jour. Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis, le gérant.

AL892430787

JUKE BOX 89

SASU au capital de 1.000 €
Siège
36 CHEMIN DE LA CHAPELLE
89470 MONETEAU
831524525 RCS de AUXERRE

Par décision de l'AGE du 31/05/2021, il a été décidé de remplacer l'objet social par: EXPLOITATION D'UN FONDS DE COMMERCE BAR, D'UNE PISTE DE DANSE ET TOUTES ACTIVITES S'Y RAPPORTANT. Mention au RCS de AUXERRE

AL892430816

SARL ROUSSEAU-CREMIERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social
1 rue du Moulin
89270 VOUTENAY SUR CURE
813 391 554 RCS AUXERRE

Par délibération en date du 29 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 250 parts sociales. Aux termes d'un procès-verbal établi le 10 juin 2021, l'associé unique a constaté : - que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 2 500 €. - la démission de M. Florent ROUSSEAU de ses fonctions de gérant, à compter de ce jour. Ancienne mention : capital de 5 000 € Nouvelle mention : capital de 2 500 € Les articles 7, 8 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, le gérant

AL892430822

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

PEPINIERES CHALMEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 601 731 euros
Siège social
1 Route de Saint-Bris 89530 CHITRY
349 239 483 RCS Auxerre

AUGMENTATION DE CAPITAL – EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Le 10 Juin 2021, la collectivité des associés a décidé : - d'augmenter le capital social d'une somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000 €) pour le porter de la somme de SIX CENT UN MILLE SEPT CENT TRENTE-ET-UN EUROS (601.731,00 €) à HUIT CENT UN MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS (801.731,00 €), par prélèvement de pareille somme sur le compte « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale des parts de 83,25 € à 110,92 € ; - d'étendre l'objet social aux activités suivantes :la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale ; - de modifier les articles 3, 6 et 7 des statuts.

AL892430857

➜ CESSION

CESSION

Par acte SSP en date du 05/06/2021, enregistré au service des impôts des entreprises de Sens

M. REUILLER Vincent, demeurant au 22 RUE DU THOLON, 89710 à SENAN,

Ont cédé à

AJS TAXIS, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social 6 Allée André despons clément , 89500 Villeneuve sur Yonne , 881 679 799 RCS de Sens, un fonds de commerce de licence de taxi avec l'autorisation de stationnement sur la commune de Piffonds comprenant la clientèle. Siege sociale 6 allée André despons clément , 89500 Villeneuve sur Yonne, moyennant le prix de 23000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 05/06/2021.

Pour avis.

AL892430815

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DE LA CROIX SAINTE-REINE

SCI au capital de 2 332,47 €
Siège social :
37 bis, avenue du Général Leclerc
89140 PONT-SUR-YONNE
424 779 148 RCS SENS

Le 19/02/2021, les associés ont nommé Mme Françoise INVERNIZZI, demeurant à Pont-sur-Yonne (89100), 43 rue Pasteur Prolongée et M. Arnaud INVERNIZZI demeurant à Sens (89100), 30 allé du Pont Bruant, en qualité de co-gérants en remplacement de M. Maxime INVERNIZZI.

AL892430602

SCI DU LOT 102 DE L'IMMEUBLE LE PARC SAINT-SAUVEUR A SENS

SCI au capital de 121,96 €
Siège social : SENS (89100)
Le Parc Saint-Sauveur
1, boulevard du Centenaire
428 535 793 RCS SENS

Le 19/02/2021, les associés ont nommé Mme Hélène BEDUNEAU, demeurant à Pont-sur-Yonne (89100), 52 rue de Plaisance, en qualité de gérante en remplacement de M. Maxime INVERNIZZI.

AL892430606

LE P'TIT BISTRO

SARL au capital de 8 000,00 Euros
Siège social
13 Place du Marché
89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
R.C.S. Auxerre n° 802 597 237

Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date du 4 Juin 2021, il a été décidé de :

- De nommer aux fonctions de co-gérante, Madame Orlane GIBERT, domicilié au 10 Allée de la Dordogne – 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE.

-De nommer aux fonctions de co-gérant, Monsieur Steven DULOUP, domicilié au 13 Rue d'Iraty – 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

Il est également constaté la démission de Madame Espérance BELKACEM de ses fonctions de gérante.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Monsieur Steven DULOUP

AL892430793

SCI LA PASTEURINE

au capital de 198 183,72 euros
Siège social
Ferme du Popelin
89100 Saint Clément
421 511 924 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2021, les associés ont décidé de nommer co-gérant Mr Olivier Leprêtre Ferme du Popelin 89100 Saint Clément. Mention au RCS de Sens.

AL892430832

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

KRC TRANSPORT

SASU au capital de 100€
Siège social
16 Bis Boulevard de Verdun
89100 SENS
843 619 099 RCS de SENS

Le 29/03/2021, l'AGE a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de SENS.

AL892430834

SOCIETE CIVILE DU DOMAINE DE PUYMEGE

SCI au capital de 9,146,94€
Siège social à Pont sur Yonne (89140)
18 avenue du général Leclerc
443 022 538 RCS DE Sens

AVIS DE PROROGATION DE DUREE

Par décision de l'AGE du 09/05/2021 il a été décidé proroger la durée de la société de 49 ans

soit jusqu'au 22/08/2069

Mention au RCS de Sens

AL892430851

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARCY-SUR-CURE : Terre et Taillis

59 ha 42 a 44 ca - Bois de montapot : E-1032-1033-1034 - Champs gonesse: E-1019 - Le buisson louis boivin: E-845 - Les chaumes de montapot: E-1420 - Montillot: ZV-9 - Petit buisson delouse: ZW-70[1163]

Zonage : zone N du PLUi

BAGNEAUX : Terre

Situation locative : Bien loué sur toute la surface

10 ha 97 a 00 ca - Sous la ferme de mauny: ZT-18[2](J) -18[2](K) -19[3](J) -19[3](K)

Zonage : zone 1 AUx et 2 AUx du PLUi

BOIS-D'ARCY : Taillis

44 ha 29 a 60 ca - Bois du cota roideau : A-3 - Champ des vignes : B-162 - Champ pruneau : ZA-46[125] - La vallee de l'ile : ZA-11-57[130]

Zonage : zone N du PLUi

SAINT-MORE : Taillis

37 ha 78 a 21 ca - Chaumes la louise: F-32 - Grandes raies des renaudon: ZK-39 - Les ait colas: F-347-351-352-355 - Les couries: F-3-6 - Sur la cote de saint more: F-8

Zonage : zone N du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 5 juillet 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL892430860

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

EURL RIOTTE SYLVAIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et Siège de liquidation :
8 rue Mélines
89440 JOUX LA VILLE
RCS AUXERRE 418 438 537

Aux termes d'une décision en date du 17 mai 2021 à JOUX LA VILLE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sylvain RIOTTE, demeurant 8 rue Mélines 89440 JOUX LA VILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL892430791

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL AMELIN-RIOTTE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
Rue Crêté 89440 JOUX LA VILLE
Siège de liquidation
6 chemin du Grenetiot 89270 VERMENTON
RCS AUXERRE 418 540 886

Aux termes d'une décision en date du 24 février 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Claude AMELIN, demeurant 6 chemin du Grenetiot 89270 VERMENTON a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 chemin du Grenetiot 89270 VERMENTON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL892430839

DAM SHOPPING

SAS au capital de 10.000€
Siège social
53 RUE DES CHAILLOTS
89100 SENS
890 979 958 RCS de SENS

Le 05/06/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Ayrton Armindo Sébastien DE ABREU MIRANDA, 53 RUE DES CHAILLOTS, 89100 SENS et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de SENS

AL892430817

DAM SHOPPING

SAS au capital de 10.000 €
Siège social
53 RUE DES CHAILLOTS
89100 SENS
890 979 958 RCS de SENS

Le 14/06/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 14/06/2021. Radiation au RCS de SENS

AL892430856

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 juin 2021 à Saint-Georges-Sur-Baulche, il a été constitué une société en nom collectif.

Forme juridique : SNC

Dénomination : LemAub

Siège social : 13 rue Mozart 89000 Saint-Georges sur Baulche

Capital social : 500 euros en numéraire

Objet : l'acquisition, la vente, l'administration et la location de tous bien immobilier

Co-gérance : Adrien LEMOINE demeurant 13 rue Mozart 89000 Saint-Georges sur Baulche et Vincent AUBERT demeurant 40 rue sous murs 89000 AUXERRE

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL892430784

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 21 mai 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 28/05/2021 dossier 2021 00018328, référence 8904P01 2021 N 00532 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CACHON.

Siège social : BEAUMONT (89250), 28 Grande Rue.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés .L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Premier GERANT : Mme Sandra CACHON demeurant à APPOIGNY (89380) 10 rue du Pont.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL892430790

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : 89 DEPANNAGE MECANIQUE

SIEGE SOCIAL : 89000 AUXERRE – 5 Avenue du Maréchal Juin

OBJET :

- Toutes prestations d'entretien, réparations, dépannages moteurs et carrosseries de véhicules motorisées, léger ou lourds.

- Tout commerces de pièces détachées de véhicules motorisées.

- Toutes activités d'achats/reventes de véhicules d'occasions.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 2 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 2 000 euros

GERANCE : Monsieur Bekir GOMEZ, demeurant 51 Rue Cézane – 89000 AUXERRE

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL892430794

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : MTMC

SIEGE SOCIAL : 41 Grande Rue – 89290 CHAMPS-SUR-YONNE

OBJET :

- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 années

CAPITAL : 300 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 300 euros

GERANCE : Mme. Tatiana ROLLOT, sis 41 Grande Rue – 89290 CHAMPS-SUR-YONNE

M. Mikaël SCIASCIA, sis 41 Grande Rue - 89290 CHAMPS-SUR-YONNE

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL892430795

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-FARGEAU du 21/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : BIDOUILLE FACTORY. Siège : SAINT-FARGEAU (89170) 17 Allée des Fauvettes Domaine de Breuil Ambert. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1.000 €. Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, et ce dans le domaine du cinéma, de la télévision, de la publicité, de l'audiovisuel, du théâtre, du spectacle vivant, de l'opéra, de l'évènementiel, de la photo, du documentaire, du web et plus largement dans tout domaine directement ou indirectement lié à l'objet social : La création, la conception, la réparation, le stockage, l'entretien, la location et la vente : D'accessoires et d'objets de tout genre. De décors et de mobiliers. D'effets spéciaux. De matériels et d'outils de construction. De véhicules. D'espaces verts. De matériels informatiques et de téléphonies. D'oeuvres culinaires et alimentaires. De prise de vues photo, vidéo et drone. De teinture, de patine et de costumes. De formation de conseil. Et ce pour le compte de sociétés, d'associations ou de tout autre type de structures social ainsi que pour les particuliers. La Société peut également prétendre à l'achat, la vente, la location, la gérance, la prise à bail, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. Apports : 1.000 € en numéraire. Présidente : Mme Pauline REICHENBACH demeurant à SAINT-FARGEAU (89170) 17 Allée des Fauvettes Domaine de Breuil Ambert. La Société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

AL892430814

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 juin 2021, à BUSSY-LE-REPOS. Dénomination : iPOS. Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle. Siège social : 6 La Porcherie, 89500 BUSSY-LE-REPOS. Objet : La vente et la livraison de mobilier urbain, portail, escalier, et toutes menuiseries intérieures et extérieures, la pose de ferronnerie en sous-traitance, l'activité d'agencement et de pose de plaque de plâtre en sous-traitance. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Anthony HURON, demeurant 6 La Porcherie, 89500 BUSSY-LE-REPOS La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

Le gérant

AL892430818

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP en date du 31/05/2021 il a été constitué une société

Dénomination : Mill'tempS

Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital social : capital de 1 000 €

Siège social : 15 Rue du Thureau -89000 Saint Georges sur Baulche

Objet (indiqué sommairement) : Tâches administratives, commerciales, ressources humaines. Gestion de projet. Planification et organisation. Relations clients ou fournisseurs.

Président : Séverine Millot – 15 Rue du Thureau – 89000 Saint Georges sur Baulche

Durée : 99 ans

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

AL892430819

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 9 juin 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI DES NANTELLES.

Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 1 Route de la Cour Barrée Vaux.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : SOIXANTE-TROIS MILLE CENT EUROS (63.100,00 EUR).

Les apports sont en nature et en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Madame Alexia HERMET demeurant à CHAMPS-SUR-YONNE (89) 2 Allée des Longues Raies et Monsieur Samir MOHAMEDI, demeurant à AUXERRE (89), 33 rue Krüger.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL892430824

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 10 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : ROLDING Siège : 13 Rue du Puits des Dames, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services dans les domaines du secrétariat, de la gestion, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Jérémy ROLLIN, demeurant 13 Rue du Puits des Dames, 89000 AUXERRE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892430835

Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal
Davout
89000 AUXERRE

SCI LÉNA

Suivant acte reçu par Me Laurent FRANCIN, le 28/05/2021 enregistré à AUXERRE, le 03/06/2021 Doss 2021 00019141 réf 8904P01 2021 N 00545, a été constitué la société suivante :

Forme : société civile immobilière

Dénomination : SCI LÉNA

Objet : l'acquisition, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans

Capital : 1.200,00 €

Siège social : 67 Rue des Trois Soleines 89290 VENOY

Cogérants : Mr David DE LA OBRA-SEIGNOT et Mme Céliné BULCOURT ép DE LA OBRA-SEIGNOT, demeurant à VENOY (89290), 67 Rue des Trois Soleines.

Les parts cessions de parts sociales autres que celles consenties aux descendants, associés et conjoints, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire

AL892430836

LE REPAIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social
28 Chemin de la Goulotte, 89200 AVALLON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 10 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LE REPAIRE

Siège : 28 Chemin de la Goulotte, 89200 AVALLON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 7 000 euros

Objet : Torréfaction traditionnelle de café, vente au détail de café, dégustation sur place et vente à emporter, salon de thé, vente de pâtisseries, fleuriste, consulting en marketing, communication.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Mme Julie BLAISE, demeurant 10 Route de Cousin le Pont, 89200 AVALLON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

POUR AVIS

Le Président

AL892430837

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société d'exercice libéral par actions simplifiée de vétérinaires

DENOMINATION : CLINIQUE VETERINAIRE DU GRAND SAULE

CAPITAL : 1.000 euros divisé en 1.000 actions

SIEGE : 7, rue des Carrières – 89100 SENS

OBJET : L'exercice de la profession de vétérinaire

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions à un tiers non associé sont soumises à l'agrément des associés exerçant leur profession au sein de la Société à la majorité des deux tiers.

PRESIDENT : le Docteur Vétérinaire Jocelyn PARIS, 3 chemin de Dixmont - 89100 ROSOY, associé professionnel.

DIRECTEUR GENERAL : le Docteur Vétérinaire Vidya BOURASSET, 4 rue Charles Lefebvre 77210 AVON, associé professionnel.

IMMATRICULATION : au RCS de Sens.

Pour avis,

AL892430842

SCI KCNC IMMO

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 7 juin 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 09/06/2021 dossier 2021 00019967, référence 8904P01 2021 N 00583 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI KCNC IMMO.

Siège social : PERRIGNY (89000), 3 bis allée du Chardonnay

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés .L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Premier CO-GERANT : M. Karim CAGNAT et Mme Carine CAGNAT demeurant ensemble à PERRIGNY (89000) 3 bis allée du Chardonnay.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL892430862

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 01/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : GC HOME - Siège social : 83 Grande Rue - 89100 SENS - Objet social : - l'achat, la vente, l'échange, la location ou la sous-location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis - l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce - la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété - l'achat, la vente de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un immeuble ou un fonds de commerce - l'acquisition, l'amélioration, l'exploitation et le développement par tous moyens d'un savoir-faire technique et commercial ayant trait à la conception, l'implantation, le lancement, la promotion, la gestion et l'animation d'un réseau de franchise d'agences immobilières. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : M. Grégory CAVALLI, demeurant 20 Boulevard de la Convention 89100 SENS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL892430863

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FLOGNY LA CHAPELLE (Yonne) du 11 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : OFDG. Siège : Chemin du Halage, 89360 FLOGNY LA CHAPELLE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 28 000 euros. Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; gestion des participations détenues dans les filiales ; Prestations de services commerciales, techniques, administratives ou financières pour le compte de toutes filiales. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Fabien DESVAUX, demeurant 7 rue de la Triperie 89210 CHAMPLOST. Directeur général : Monsieur Olivier GINOBLE, demeurant 10 rue des Auvis 89160 LEZINNES. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892430864



Télé

C'est l'orientation qui a perdu Laure

Laure, l'agricultrice de Malbrans, dans le Doubs, candidate à Kho-Lanta, a vu le 28 mai les portes de la finale se refermer devant elle lors de la redoutable épreuve d'orientation. Parfois présentée comme la stratège de la saison, elle est revenue sur son aventure et son retour à la *«vie normale»*.



La Terre de chez nous : vous avez été éliminée de Koh-Lanta/Les armes secrètes lors de la redoutable épreuve de l'orientation, aux portes de la finale et de ses célèbres poteaux. Alors que vous aviez jusque-là montré un mental sans faille, vous avez perdu pied…

Laure : *«J'ai surtout eu du mal à gérer la pression de malade que je me suis mise toute seule. Cela partait dans tous les sens dans ma tête et j'ai perdu mon sang froid. Je sais utiliser la boussole de mon téléphone mais je n'avais jusque-là jamais manipulé de vraie boussole dans la main».*

TCN : C'est vraiment si terrible que ça cette épreuve de l'orientation ?

Laure : *«Les précédentes saisons, j'avais déjà remarqué depuis mon canapé que les candidats étaient véritablement stressés. A vivre, je vous jure, c'est vraiment horrible. Honnêtement, je ne pensais pas que c'était si dur, si éprouvant… Je suis restée plus de 4 heures à chercher ce fichu poignard. Après 35 jours de survie et une pression de dingue, c'est incontestablement l'épreuve la plus difficile de Koh-Lanta».*

TCN : Une épreuve qui a été marquée par le peu de fair-play de Jonathan, votre ancien équipier chez les Rouges, qui vous a laissé faire tout le boulot, pour, in fine, vous chiper le poignard. Une attitude que vous avez accueillie de manière assez sereine…

Laure : *«Rappelons tout d'abord que Koh-Lanta est un jeu. Jonathan a fait ce qu'il avait à faire c'est-à-dire trouver un poignard. Je ne lui en ai pas voulu. Ce poignard, on le voulait tous !»*

TCN : Comment était l'ambiance dans votre village de Malbrans lors de la diffusion de l'épisode ?

Laure : *«Ma famille et mes proches étaient forcément déçus de me voir partir juste avant les poteaux. Personne n'était dans la confidence sur le final de mon aventure. J'avais réussi à garder le secret. Donc chaque vendredi, tout le monde stressait pour moi (rires). C'était beau de pouvoir découvrir leurs réactions. Maxine, ma grande amie de l'aventure, était aussi à la maison pour regarder l'épisode de vendredi dernier. Alors quand elle a trouvé le poignard, on a tous applaudi. Ce fut une belle soirée quand même».*

TCN : On vous a présenté comme la grande stratège de la saison, auteur de quelques coups de Trafalgar. Vous confirmez… ou pas ?

Laure : *«Oui, on peut le dire. J'associe d'ailleurs Maxine car nous avancions ensemble pour se sauver et aller le plus loin possible. Si on est arrivées à ce stade du jeu, il ne faut pas se mentir, c'est aussi parce qu'on a su bien manœuvrer quand il le fallait».*

TCN : Quel est votre plus beau et votre plus mauvais souvenir sur Koh-Lanta ?

Laure : *«Ma rencontre avec Maxine est sans discussion possible mon plus beau souvenir. On chantait ensemble le soir autour du feu ! Mon plus mauvais souvenir est mon choix dans l'épreuve des binômes qui a ainsi fait chuter Vincent, qui m'a permis à un moment donné de rester dans le jeu. Mais mon cœur était « «rouge «» depuis le début. Vincent en a fait les frais».*

TCN : Comment s'est passé le retour à la « vraie vie » après 34 jours de survie ?

Laure : *«Honnêtement, ce ne fut pas simple ! Vous voyez les mêmes personnes tous les jours pendant une trentaine de jours avec lesquelles vous vivez une aventure extraordinaire. Maxine, Arnaud et Jonathan me manquaient beaucoup. Il flottait comme un air de nostalgie. Revoir du monde comme par exemple lors de mon retour à la gare, empoigner un téléphone… Tout ça fut parfois compliqué. Car sur Koh-Lanta, nous n'avons pas à manger, certes ! Mais c'est quelque part notre seul et unique problème. En rentrant, on retrouve tous les tracas du quotidien ! Aussi, j'ai perdu 5,5 kilos lors de ces 34 jours d'aventure. Bon, je dois vous avouer que j'en ai repris 8 depuis ! J'ai d'ailleurs fait quelques crises de boulimie. Heureusement, on est suivi remarquablement par des médecins et psychologues pour faire face».*

TCN : Koh-Lanta a-t-il changé votre vie quotidienne ?

Laure : *«Ma vie quotidienne n'a pas été bouleversée si ce n'est que j'ai emmagasiné une grosse dose de confiance en moi. Dans mon village, aujourd'hui, je suis «Laure Koh-Lanta». Je reçois aussi du courrier des petites filles du secteur et je trouve ça très mignon comme attention. Ca me touche énormément !»*

TCN : En tout cas, vous aurez renvoyé, avec Arnaud (maraîcher en Moselle et éliminé sur la même épreuve que Laure) une belle image du monde agricole…

Laure : *«Souvent, à la télé, le monde agricole est associé à L'amour est dans le pré. Depuis le début de la diffusion de Koh-Lanta, beaucoup m'ont demandé si j'allais faire cette émission. Non, ce n'est pas prévu ! J'ai surtout envie de montrer que le monde agricole dispose de ressources physiques et mentales. Je suis fière d'avoir montré cette facette-là…»*

TCN : Il y en a un autre qui doit être fier, c'est Manuel, votre papa avec qui vous êtes installé en Gaec, et qui a veillé sur l'exploitation pendant votre absence ?

Laure : *«Il m'a confié être très fier de moi et m'a soufflé que j'avais été l'aventurière la plus complète du jeu. Et que je l'avais surpris. Car je pense qu'il ne se doutait pas que je disposais de telles ressources physiques et mentales».*

TCN : Si demain on vous dit que vous repartez pour Koh-Lanta, vous signez ?

Laure : *«Je me poserai la question, forcément ! On a vécu une telle aventure avec Maxine que j'aurais peur de souffrir de son absence. Mais à bien y réfléchir, je me dis que j'aurais du mal à dire non et pouvoir monter ce coup-là sur les poteaux me tenterait bien !»*

PROPOS RECUEILLIS
PAR LUDOVIC BARBAROSSA

